

Le 14 septembre 2023



**FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN**

Projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

BILAN DE LA CONCERTATION VOLONTAIRE PREALABLE

Du 1^{er} au 30 juin 2023

Commune de Philondenx

Communauté de communes de Chalosse
Tursan

W bluegreen

GLAD
Cultivateur d'énergie

Sommaire

Sommaire	2
Avertissement	5
En résumé.....	6
1. Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan (Rappel des présentations effectuées par GLHD lors de la concertation)	7
1.1. La genèse du projet	7
1.2. Un projet de ferme agrivoltaïque aux ambitions multiples pour le Tursan.....	8
Assurer l'avenir des exploitations agricoles du territoire	8
Promouvoir un développement plus durable au service des Philondenxois.....	9
Adapter le modèle agricole actuel aux enjeux climatiques futurs.....	9
Mutualiser les ressources afin de favoriser la résilience et l'efficacité.....	9
Promouvoir la rotation et la diversification des cultures.....	9
Transmettre le patrimoine agricole local aux générations futures.....	10
Innover et trouver de nouveaux débouchés agricoles.....	10
1.3. Le site d'étude	10
1.4. La concomitance entre les études et un dialogue continu avec les acteurs et les représentants du territoire	11
Les études techniques sur le territoire du projet.....	11
Premières rencontres avec la commune.....	12
Des rencontres complémentaires avec le territoire	12
2. La volonté d'une large concertation citoyenne avec le territoire.....	14
2.1. Une concertation préalable volontaire exemplaire	14
2.2. Le dispositif de la concertation citoyenne.....	14
L'objet de la concertation : informer, expliquer et débattre	14
Le périmètre de la concertation.....	14
Les modalités de la concertation.....	15
L'annonce de la concertation	16
3.....	17
3. Le dispositif de concertation mis en place	18
3.1. Deux journées d'information en porte-à-porte	18
3.2. Le porte à porte paysager	19
3.3. L'atelier « Activité chasse »	19
3.4. Le temps de sensibilisation à destination des jeunes de l'école communale de Philondenx20	
3.5. L'atelier « Insertion Paysagère »	22

3.6.	La permanence du 30 juin 2023	23
3.7.	Le site Internet du projet.....	24
3.8.	Les registres de concertation	25
4.	Les grands enseignements de la concertation	26
4.1.	Une participation et une mobilisation importante sur le territoire.....	26
4.2.	L'accueil et l'appréciation de la concertation	27
	Une information directe et une concertation appréciée	27
	Une bonne connaissance du projet sur le territoire	27
4.3.	L'opportunité du projet : un projet justifié par la transition énergétique et agricole du territoire mais des questionnements sur la localisation du projet.....	28
	Un projet justifié par la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables ...	28
	Un projet jugé « privé » et qui ne concerne pas le territoire.....	28
4.4.	Activité agricole actuelle et activité agricole projetée.....	30
	Le projet comme opportunité pour la transition agricole du territoire.....	30
	Des demandes de précision autour des nouvelles cultures.....	31
	Une attention particulière sur la poursuite de l'activité agricole sur le territoire.....	31
4.5.	Insertion paysagère	32
	De larges attentes sur l'intégration paysagère du site.....	32
	La crainte d'une rupture avec l'identité agricole du paysage	32
	Une demande contrastée de masquer la visibilité sur le site	33
	La crainte de la promesse non tenue de l'insertion paysagère.	34
4.6.	Usages autour du site.....	34
	Les usages de la chasse sur le territoire	35
	Des demandes d'aménagement spécifiques pour les usages de la chasse	35
	Chez les chasseurs, la crainte de dégâts causés par la clôture du parc agrivoltaïque	35
	Promenade, loisirs : des demandes d'aménagement pour valoriser le site	36
4.7.	Impacts financiers du projet.....	37
	Bénéfices financiers pour les agriculteurs.....	37
	Les retombées pour la commune.....	38
	La peur d'une dévaluation des biens.....	38
4.8.	Impact sur la biodiversité et l'environnement.....	39
5.	Les suites de la concertation	39
5.1.	Relations avec les habitants et les parties prenantes du territoire	40
5.2.	L'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet.....	41
	Préciser l'emprise du site du projet	41

Actualiser le projet agricole.....	41
S'appuyer sur le projet paysager pour travailler l'insertion du projet agrivoltaïque.....	42
Inclure la pratique de la chasse dans le projet agrivoltaïque.....	43
Mettre en place une signalétique adaptée	43
Améliorer la biodiversité	43
Créer un parcours de promenade balisé.....	43
Offrir un espace de convivialité au sein du projet	44
Cartographie synthétique des apports de la concertation	44
5.3. Le continuum d'information et de concertation sur le territoire	1
ANNEXES.....	2
ANNEXE 1 : Délibération de principe du conseil municipal de la commune de Philondenx.....	3
ANNEXE 2 : Arrêté de déport de la maire de la commune	5
ANNEXE 3 : Avis de concertation placardé en Mairie et au siège de la communauté des communes de Chalosse Tursan.....	6
ANNEXE 5 : Compte-rendu du premier porte-à-porte « Information Générale »	12
ANNEXE 6 : Compte-rendu du porte-à-porte « Insertion Paysagère »	23
ANNEXE 7 : Compte-rendu de l'atelier « Activité Chasse ».....	26
ANNEXE 8 : Compte-rendu de l'atelier « Insertion Paysagère »	43
ANNEXE 9 : Compte-rendu de la permanence de clôture de la concertation	52
ANNEXE 10 : Compte-rendu de la réunion publique de présentation du bilan de la concertation..	57

Avertissement

Ce bilan de concertation a été rédigé par le cabinet Bluegreen, en sa qualité de tiers garant de la concertation.

Il comprend un rappel des éléments présentés par GLHD (partie 1) lors de la concertation, le contexte, dispositif mis en place et les grands enseignements de la concertation (partie 2, 3 et 4) et les réponses apportées par GLHD lors de la concertation aux questionnements du territoire.

La dernière partie, rédigée par GLHD, donne à voir la prise en compte de la concertation et les évolutions qui pourraient être apportées au projet (partie 5).

W bluegreen

En résumé

Dans le département des Landes, sur la commune de Philondenx, la société Green Lighthouse Développement (GLHD) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, accompagne le collectif « Avenir Tursan Agrivoltaïsme ». Composée de 7 agriculteurs du Tursan, l'association étudie la faisabilité d'un projet agrivoltaïque afin de combiner production agricole et production d'énergie solaire.

Ce projet a pour objectif de mettre en place des cultures diversifiées, adaptées et raisonnées sans irrigation, de mutualiser des ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et d'accompagner la transmission des parcelles à la nouvelle génération.

En accord avec le cadre législatif français et européen, GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour donner au projet une vocation locale.

Le projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan a été présenté à la Communauté de communes Chalosse Tursan et au Conseil municipal de Philondenx. Ce dernier a rendu, fin 2020, un « *avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire* ».

En parallèle de cette poursuite des études, une large concertation volontaire s'est mise en place à l'initiative du collectif d'agriculteurs et de GLHD, pour associer le public afin que le projet soit le mieux intégré dans le paysage et les usages du territoire.

Pendant cette phase de concertation, des moyens importants ont été déployés afin de permettre à tous de contribuer aussi bien physiquement que numériquement à l'amélioration du projet : réunions publiques, ateliers thématiques, journées de porte-à-porte, registres en mairie et au siège de la communauté de communes, permanence au foyer municipal, plateforme de concertation numérique...

À travers ce bilan, les porteurs du projet ont la volonté de faire le point sur cette première phase de concertation volontaire à la fois intense et riche en enseignements. Qu'ils soient simples curieux ou riverains en proximité directe du site d'étude, ce document doit permettre à tous de retrouver les attentes et contributions recueillies lors de la co-construction.

1. Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan (Rappel des présentations effectuées par GLHD lors de la concertation)

1.1. La genèse du projet

En 2020, les 7 agriculteurs porteurs du projet découvrent l'agrivoltaïsme comme outil de mutualisation au service de la résilience du monde agricole alors en proie à une nouvelle crise. Ils se saisissent aussitôt de l'opportunité de générer des synergies favorables au territoire. Ils lancent alors une réflexion ambitieuse sur la pérennisation de la vocation agricole de leurs parcelles et décident de se regrouper au sein du collectif « Avenir Tursan Agrivoltaïsme ». Dès 2020, GLHD répond présent à l'appel du collectif et se lance à leurs côtés dans cet ambitieux projet agricole, énergétique et écologique.



Ces exploitants font en effet face à plusieurs contraintes agricoles locales, telles que l'impossibilité d'irriguer les parcelles, la récurrence d'aléas climatiques dévastateurs, l'augmentation des coûts de fonctionnement et l'importation d'intrants de plus en plus coûteux voire interdits par un cadre législatif de plus en plus contraignant.

Sur ce territoire, les parcelles sont composées à 80% de cultures de maïs sans aucun aménagement paysager du fait de contraintes liées à la topographie même des lieux. L'opportunité s'inscrit dans l'endiguement de la monoculture de maïs qui participe notamment au recul de la biodiversité et à la dépendance croissante des agriculteurs envers un modèle agricole en perte de vitesse. L'objectif est donc de décliner à l'échelle locale un modèle raisonné de production agricole à la fois qualitatif et compétitif mais aussi pleinement capable de promouvoir un développement durable du Tursan. Les premières études environnementales réalisées dès 2021 ont d'ores et déjà démontré le réalisme de cette ambition.

Pour ces professionnels agricoles, l'impact des aléas climatiques s'intensifie au fil du temps, quelles que soient les saisons, avec des épisodes aux récurrences désormais annuelles. Les fortes sécheresses, les orages de grêles, les vents intenses, les gelées ou encore les excès d'eau réduisent leurs récoltes et mettent en péril leurs entreprises agricoles.

Même si le site du projet est situé sur une zone dont les sols majoritaires sont des Luvisols-Rédoxisols composés d'argile qui présentent un engorgement temporaire en eau et qui jusque-là assuraient de bons rendements, le sujet de l'irrigation est aussi de

plus en plus prégnant que ce soit en été ou en hiver. Les droits d'irrigation deviennent difficiles ou impossibles à obtenir alors que l'eau est une ressource indispensable, notamment avec les tendances de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Au-delà des conflits sociaux sur la question de l'eau, les agriculteurs Tursanais n'ont simplement pas de forage dans la zone.



Les 7 porteurs de projet

Aux côtés des 7 agriculteurs à l'origine de cette initiative, c'est l'ensemble des habitants de la commune de Philondenx qui sont invités à prendre part activement à l'élaboration de ce projet dont les retombées pour la commune seront multiples. En effet, cet engagement dans l'avenir de l'agriculture, pour les agriculteurs et leur territoire, ne fait sens que si les bénéfices futurs de ces infrastructures sont imaginés ensemble. En ce sens, le conseil municipal de Philondenx et la Chambre d'Agriculture des Landes ont eux aussi eu l'occasion d'échanger quant aux ambitions de ce projet d'envergure en 2022 et 2023.

1.2. Un projet de ferme agrivoltaïque aux ambitions multiples pour le Tursan

Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021 après avoir obtenu les accords nécessaires auprès des autorités compétentes. L'ambition d'implanter sur la commune de Philondenx une ferme agrivoltaïque dépasse largement le domaine agricole et poursuit une pluralité d'objectifs :

Assurer l'avenir des exploitations agricoles du territoire

L'agrivoltaïsme offre une solution d'assurance pour les exploitations en prenant en compte les contraintes agricoles actuelles et futures. Les recettes générées par la production d'énergie solaire constituent un filet de sécurité pour les agriculteurs, en compensant les risques associés aux nouvelles pratiques culturales mises en œuvre et à l'impact des aléas climatiques.

Promouvoir un développement plus durable au service des Philondennois

Le maintien d'activités agricoles et d'une biodiversité améliorée sur le territoire sont autant d'atouts pour le développement durable de la commune de Philondenx. Le projet de ferme agrivoltaïque participe activement à la poursuite de ces objectifs via le reversement annuel de l'IFER ou bien encore en valorisant la faune et la flore locale grâce à des aménagements proposés par les Philondennois eux-mêmes.

Adapter le modèle agricole actuel aux enjeux climatiques futurs

Le projet implique la mise en place de cultures adaptées aux nouvelles conditions pédoclimatiques locales et à la disponibilité contrariée des ressources, tout en adoptant des pratiques agricoles raisonnées. Cela permet d'optimiser les rendements et de réduire la dépendance à l'irrigation, ce qui est particulièrement avantageux dans la zone.

L'agrivoltaïsme permet en effet de réaliser jusqu'à 30% d'économie en eau par an, sans compter sur la protection qu'offrent les panneaux solaires face aux intempéries (grêle, orages...) et à la sécheresse. C'est donc en responsabilité que les agriculteurs du collectif se tournent vers la sobriété et l'innovation afin d'appréhender au mieux ces profonds changements.

Mutualiser les ressources afin de favoriser la résilience et l'efficacité

Le projet encourage la mutualisation des ressources agricoles entre les exploitants. Cela permet de réduire les coûts de fonctionnement en partageant l'accès aux équipements, aux infrastructures et aux connaissances. Cette collaboration favorise une utilisation plus efficace des ressources et renforce la résilience des exploitations. La ferme agrivoltaïque du Tursan sera développée selon les grands principes de l'agroécologie, notamment celui de réduire les impacts en utilisant moins d'intrants et en mutualisant les bonnes pratiques en matière de sobriété.

Promouvoir la rotation et la diversification des cultures

Le projet agricole se divise en cultures pérennes (grenade vigne) et en cultures annuelles qui elles permettront une rotation. Il promeut l'adoption d'un système de rotation des cultures. Cela contribue à préserver la fertilité des terres en évitant leur épuisement. La rotation des cultures aide également à contrôler les ravageurs, réduisant ainsi le recours aux traitements chimiques nuisibles à la biodiversité locale et à la santé des Philondennois. Le projet de ferme agrivoltaïque revendique entre autres la volonté de prendre part à la création d'une filière agricole locale en phase avec les attentes des consommateurs et des riverains en termes de préservation de l'environnement.

Transmettre le patrimoine agricole local aux générations futures

Dans un monde agricole en crise où d'ici 2030 près de la moitié des agriculteurs seront partis à la retraite, le projet de ferme agrivoltaïque soutient l'installation d'une nouvelle génération d'exploitants agricoles sur les parcelles d'agriculteurs dont certains seront bientôt retraités. Anticiper le départ de ces exploitants permet de garantir une continuité dans l'activité agricole tout en favorisant le renouvellement des compétences et des pratiques. La transmission intergénérationnelle contribue à maintenir un tissu agricole dynamique et à assurer la pérennité des exploitations. L'agrivoltaïsme offre les conditions nécessaires à l'installation de jeunes agriculteurs en leur donnant une visibilité à long terme et des revenus réguliers susceptibles de favoriser l'investissement productif.

Innover et trouver de nouveaux débouchés agricoles

Le projet vise à répondre aux attentes des consommateurs en offrant de nouveaux débouchés pour les produits agricoles. Il favorise ainsi le développement d'une nouvelle chaîne de valeur agricole, permettant aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de s'adapter aux évolutions d'un marché en pleine mutation. Cela renforce la viabilité économique des exploitations et stimule l'innovation dans le secteur agricole. En concertation avec les différents acteurs de la filière agricole locale, les agriculteurs porteurs du projet ont d'ores et déjà imaginé des pistes pour l'avenir de leurs entreprises.

1.3. Le site d'étude

Les premières études exploratoires lancées en 2021 l'ont été sur une zone d'étude initiale de 84 hectares située sur la commune de Philondenx et ont pour but principal de prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés sur le temps long.



Périmètre du site d'étude

Ce premier périmètre d'étude initial est amené à évoluer et se réduire au rythme des recommandations faites par les différentes études et la concertation en cours si bien qu'*in fine*, le projet n'occupera pas les 84 hectares aujourd'hui à l'étude. Il s'agira de prendre en compte les contraintes techniques, réglementaires et naturelles pour préciser la surface exacte du projet. Le site du projet ne sera pas entièrement clôturé. Des îlots permettront de conserver les chemins et les haies.

Une projection définitive du site d'étude sera présentée au territoire courant 2024.

1.4. La concomitance entre les études et un dialogue continu avec les acteurs et les représentants du territoire

Les études techniques sur le territoire du projet

GLHD et le collectif d'agriculteurs porteur du projet ont souhaité dans un premier temps accorder la priorité à une étude préalable technique et à un certain nombre de rencontres permettant d'obtenir de réelles informations quant à la faisabilité du projet.

Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques et électriques, patrimoniales, ...

Plusieurs études ont été lancées sur le territoire et sont en cours de réalisation, afin de préciser le projet :

- Une étude d'impact environnementale et une étude zones humides menées par ETEN Environnement
- Des relevés topographiques, menés par ECTAUR EXPERT
- Une étude paysagère et patrimoniale, menée par NCA Environnement
- Une étude préalable agricole, menée par PC Consult

D'une manière générale, les travaux, ouvrages ou aménagements publics ou privés, qui par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, peuvent porter atteinte au milieu naturel, sont soumis à une étude d'impact¹. Elle doit permettre de faire apparaître les incidences du projet de la ferme agrivoltaïque de Philondenx sur l'environnement et de

¹ Article 2 de la loi du 10 juillet 1976 relatif à la protection de la nature, codifiée dans le code de l'environnement sous les articles L.122-1 à 122-3 du titre II, Livre 1er.

proposer des mesures destinées à supprimer, réduire, et éventuellement compenser les impacts.

L'étude d'impact et l'étude préalable agricole seront intégrées au dossier de demande de permis de construire.

Premières rencontres avec la commune

En parallèle du déroulement des études techniques, GLAD et le collectif d'agriculteurs ont souhaité présenter le projet au Conseil Municipal. Une première rencontre a eu lieu le 2 décembre 2020.

Compte-tenu des liens entre la Maire et un des agriculteurs du collectif, celle-ci a souhaité volontairement se retirer de toute décision concernant le projet, en attendant que sa demande de départ.

A la suite de ces premières rencontres, le Conseil municipal a souhaité que puisse être mis en place un comité de pilotage pour suivre le projet et a demandé à ce qu'un animateur de la concertation soit désigné. Ce comité de pilotage s'est réuni à plusieurs reprises : présentation du projet (02/12/2020), présentation du dispositif de concertation (20/04/2023), présentation des premiers enseignements des temps de concertation (13/06/2023), présentation du bilan de la concertation (07/09/2023).

La délibération du conseil municipal de Philondenx

Placardée sur l'affichage public de la commune, la délibération de principe de Philondenx permettait à tous de prendre connaissance du projet dès 2021 ([annexe 1](#)). Cette délibération, après vote du Conseil Municipal datée du 22 décembre 2020 « *Donne avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire* ».

Ce temps initial de réflexion et de propositions a permis de dessiner progressivement les contours du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan selon les recommandations des bureaux d'études techniques, des acteurs institutionnels et des représentants associatifs locaux.

Des rencontres complémentaires avec le territoire

En parallèle, des rencontres avec les acteurs du territoire ont eu lieu. Ces rencontres, à travers leur diversité, ont permis d'informer les décideurs locaux et représentants institutionnels du territoire des avancées du projet, notamment en termes d'études environnementales et agricoles, de conception de la solution technique et d'appréciation de la démarche de concertation chez les habitants. Les échanges avaient également comme objectif de les inviter à prendre part eux aussi à l'amélioration du projet.

Une quinzaine d'acteurs a donc été rencontrée en amont de la concertation avec le grand public :

- Atelier avec les agriculteurs (01/04/2021, 17/11/2022, 12/12/2022, 15/12/2022, 27/02/2023, 10/05/2023)
- Réunion avec la Cave des Vignerons du Tursan (07/07/2022)
- Réunion avec la Communauté de communes de Chalosse Tursan et le Pôle d'Equilibre Territorial (07/09/2022)
- Echange avec RTE (28/10/2022)
- Echange avec RTE (15/11/2022)
- Rencontre avec le Maire de Philondenx (23/11/2022)
- Réunion avec la chambre d'agriculture des Landes (services techniques) (20/01/2023)
- Réunion avec la chambre d'agriculture des Landes (élus) (02/02/2023)
- Réunion avec le Conseil Départemental des Landes – Unité Territoriale Départementale de St Sever (services techniques) (27/02/2023)
- Réunion avec la DDTM – service DFCI (17/03/2023)
- Entretien téléphonique avec M. Saleilles, Dirigeant d'une exploitation de grenade dans le Sud de la France (22/03/2023)
- Réunion avec la Communauté de communes de Chalosse Tursan (31/03/2023)
- Réunion avec la Mairie de Philondenx (20/04/2023)
- Réunion avec l'ACCA de chasse de Philondenx (09/05/2023)
- Réunion avec la Fédération de chasse des Landes (31/05/2023)

En présentant ainsi le projet pour évaluer son opportunité et ses potentialités avec l'interprofession (fédérations, propriétaires, exploitants, futurs partenaires locaux) et les parties prenantes institutionnelles (services de l'Etat et collectivités), les agriculteurs porteurs du projet et la maîtrise d'ouvrage qui les accompagne ont pu alimenter au mieux la concertation citoyenne qui a suivi en juin 2023.

2. La volonté d'une large concertation citoyenne avec le territoire

2.1. Une concertation préalable volontaire exemplaire

GLHD, en partenariat avec le collectif d'agriculteurs à l'origine du projet, a initié sincèrement et de manière volontaire cette démarche de co-construction avec le territoire, impliquant un niveau d'exigence important. GLHD considère en effet que la concertation volontaire et la rencontre de tous les acteurs sont un gage de qualité et d'enrichissement pour le projet.

Cette concertation volontaire est totalement indépendante du conseil municipal. Elle a été réalisée avec un niveau d'exigence comparable à celui d'une concertation réglementaire. Organisée tout au long du mois de juin 2023 sur le périmètre de la commune de Philondenx, cette première phase de concertation citoyenne a permis de présenter le projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questionnements, commentaires et contributions, en particulier sur la question des usages et de son intégration paysagère.

À la demande du conseil municipal de Philondenx, GLHD a fait appel au cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de l'initiative pour animer l'information et la concertation autour du projet.

Les éléments ainsi récoltés lors de cette phase de concertation permettront d'enrichir significativement le dossier qui sera présenté ultérieurement à l'administration.

2.2. Le dispositif de la concertation citoyenne

L'objet de la concertation : informer, expliquer et débattre

La concertation a été menée de façon volontaire sur le territoire. En effet, bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne fait pas l'objet d'une déclaration d'intention préalable. En conséquence, GLHD et le collectif d'agriculteurs ont pris l'initiative d'organiser une concertation selon des modalités qu'ils fixent librement (article L121-17 et L. 121-16 du code de l'environnement).

Les modalités de la concertation préalable volontaire organisée par GLHD en tant que maître d'ouvrage du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan, ont pour objet d'associer le public afin que le projet soit le mieux intégré dans le paysage et les usages du territoire.

Le périmètre de la concertation

Le dispositif de concertation préalable volontaire a été déployé sur un périmètre plus important que celui concerné directement par l'implantation des futures infrastructures

et la simple commune de Philondenx, même si le dispositif de concertation a été renforcé sur le territoire de la commune de Philondenx auprès des habitants, des usagers et des exploitants.

Les modalités de la concertation

Plusieurs dispositifs complémentaires ont été mis en place pour informer et faire participer le public (affichages, réunions publiques, ateliers, porte-à-porte, site Internet, registres, permanence...) de manière à ce que tous les participants puissent avoir accès à l'information de manière aisée, et puissent s'exprimer le plus facilement possible.

Le dispositif de concertation a consisté en :

- Un temps de porter à connaissance, en amont des ateliers, pour présenter et expliquer le projet, et notamment via la distribution d'une lettre d'information à l'ensemble des habitants de Philondenx.
- Deux registres de concertation qui ont été mis à disposition en mairie de Philondenx ainsi qu'au siège social de la Communauté de communes Chalosse Tursan, permettant de contribuer. Les avis ont également pu être directement transmis au représentant de la maîtrise d'ouvrage, par courrier.
- Deux courriels dédiés au projet ont été mis en place, l'un pour contacter la maîtrise d'ouvrage : ferme-agripv-tursan@glhd.fr, l'autre pour échanger avec les agriculteurs porteurs du projet : avenir.tursan.agripv@gmail.com
- Un dispositif de porte-à-porte, le 1er et le 2 juin, en présence du tiers garant de la concertation. L'équipe de paysagistes mandatée pour le développement du projet a également été à la rencontre des riverains du projet les 6 et 7 juin pour enrichir le projet d'intégration paysagère de l'ouvrage.
- Deux ateliers thématiques. Le 12 juin, un atelier « Activité chasse » pour recueillir l'expertise d'usage des personnes pratiquant cette activité ; puis le 27 juin, un atelier « Intégration dans le paysage » pour imaginer collectivement les aménagements paysagers annexes au projet.
- Une permanence de clôture de la phase active de concertation préalable volontaire, qui s'est déroulée le 30 juin au foyer municipal pour recueillir les avis et propositions en face-à-face.
- Un site Internet dédié au projet <http://tursan-agrivoltaisme.fr/> pour permettre au public d'avoir accès à tous les documents d'information et de prendre connaissance des modalités puis de l'avancement du dispositif de concertation.



Calendrier de la concertation

L'annonce de la concertation

Pour s'assurer de la bonne publicité du projet et de la phase d'information-participation, la maîtrise d'ouvrage a déployé un large éventail de moyens de publicité du projet. En effet, la volonté était de consolider le porter à connaissance en informant une audience la plus large possible.

L'annonce et les modalités de la démarche d'information et de participation ont été affichées en mairie de Philondenx dès le 17 mai 2023, soit 15 jours avant le début officiel de la concertation fixé au 1er juin 2023. L'avis a également été diffusé au siège social de la Communauté de communes de Chalosse Tursan ([annexe 3](#)).

L'avis de concertation était accompagné d'une fiche projet, reprenant les objectifs du projet, ses chiffres clefs, la présentation des porteurs de projet et une présentation synthétique de l'agrivoltaïsme.

Dès le 1 juin 2023, le site internet du projet <http://tursan-agrivoltaïsme.fr/> a permis au public d'avoir accès à tous les documents d'information du projet et de prendre connaissance des modalités puis de l'avancement du dispositif de concertation.

En parallèle, une plaquette de présentation du projet a été boîtée fin mai 2023 pour informer l'ensemble de la population du territoire (annexe 4). Elle présentait l'ambition du projet, sa technologie, ses chiffres clefs, l'engagement des agriculteurs du collectif « Avenir Tursan agrivoltaïsme » et les modalités de la concertation.

Les outils d'information et de participation

6 ENGAGEMENTS MULTI-FONCTIONNELS

Pourquoi ?

- 1. **LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE :** Produire des produits agricoles de qualité, sûrs et disponibles localement.
- 2. **LA PRODUCTION D'ÉNERGIE :** Produire de l'électricité verte pour répondre aux besoins locaux et contribuer à la transition énergétique.
- 3. **LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT :** Maintenir et améliorer la fertilité des sols, préserver la biodiversité et réduire l'usage des pesticides.
- 4. **LA CRÉATION D'EMPLOI :** Créer des emplois locaux et qualifiants.
- 5. **LA SENSIBILISATION ET L'ÉDUCATION :** Informer et éduquer le public sur les enjeux de l'agriculture et de l'énergie.
- 6. **LA SOLIDARITÉ :** Favoriser les liens sociaux et la coopération entre acteurs locaux.

LA SOBRIÉTÉ : un grand principe fondateur

Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan est conçu pour être économe en ressources et respectueux de l'environnement. Les principes de sobriété sont au cœur de notre démarche.

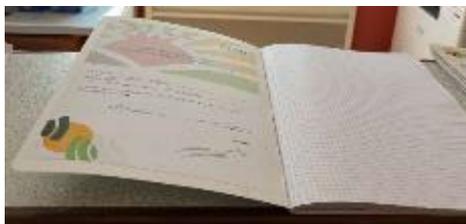


La plaquette informative

Parvenue dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune de Philondenx une semaine avant le début de la concertation, la plaquette informative avait pour objectif de présenter le projet, le dispositif, et les modalités de la concertation à venir. Elle a également servi de support pour les actions de porte-à-porte.

Le site web dédié à la concertation

Actif dès le 1 juin 2023 pour le début de la concertation, le site web dédié au projet de ferme agrivoltaïque centralisait toutes les informations nécessaires (L'affichage de l'avis de concertation était accompagné d'une fiche projet, reprenant les objectifs du projet, ses chiffres clefs, la présentation des porteurs de projet et la définition de l'agrivoltaïsme.) et permettait à ceux qui le souhaitaient de faire parvenir à la maîtrise d'ouvrage ses remarques.



Les registres de concertation

Les registres de concertation disponibles du 1er au 30 juin 2023 en mairie et dans les locaux de la Communauté de communes permettaient aux personnes le souhaitant de s'exprimer librement.

L'avis de concertation

Affiché dans la commune de Philondenx et dans la Communauté de communes Chalosse Tursan, l'avis de concertation a permis d'informer les Philondenxois des modalités de la concertation à venir une quinzaine de jours avant son début le 1^{er} juin 2023.



La fiche projet

Affichée dans la commune de Philondenx et dans la Communauté de communes Chalosse Tursan, en complément de l'avis de concertation, elle présente de manière synthétique les objectifs du projet, le maître d'ouvrage et l'agrivoltaïsme.

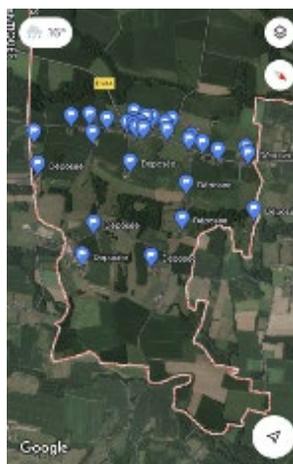
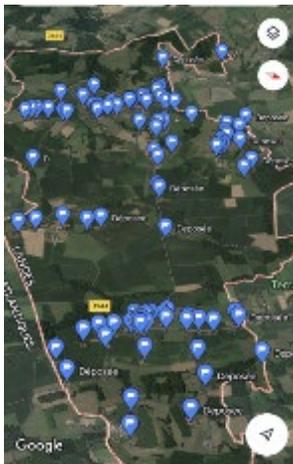
3. Le dispositif de concertation mis en place

3.1. Deux journées d'information en porte-à-porte

La concertation a débuté par un temps d'information en porte-à-porte. L'objectif de cette démarche était de s'assurer que les riverains aient bien connaissance du projet en cours d'élaboration et puissent poser leurs questions ou faire part de leurs premières contributions, pour faire suite à la réception de la plaquette d'information.

Ces deux journées ont été organisées le 1er et 2 juin 2023 sur la commune de Philondex. La responsable du projet et le cabinet garant de la concertation ont « frappé à la porte » de 83 habitations sur les 104 que compte le village de Philondex.

Ces visites ont permis d'échanger avec 27 riverains et de déposer 55 avis de passage. 4 personnes ont d'ailleurs sollicité les animateurs pour une prise de rendez-vous à la suite du dépôt de ces avis de passage dans les boîtes aux lettres.



Organisation de la tournée

La tournée s'est déroulée sur 2 jours, le 1^{er} et le 2 juin 2023.

Jour 1 :

- Route des Pyrénées
- Route de la Chalosse
- Route de Malaussanne
- Placette du village

Jour 2 :

- Route du Tursan
- Chemin de la Majouraou
- Chemin de Pic du Haou
- Chemin de Lafitaou
- Route de Pimbo

Chaque entretien débutait par une présentation du responsable du projet, notamment sur son rôle dans le projet. Les habitants étaient ensuite questionnés sur leur connaissance du projet. En fonction, le projet était représenté ou la parole laissée aux questions des habitants. Enfin, les animateurs rappelaient les modalités et les dates de concertation pour encourager les habitants à y participer.

Sur la totalité des habitants rencontrés, 92 % des interviewés avaient bien connaissance de la démarche, notamment via la plaquette ou par le bouche-à-oreille. Le compte-rendu détaillé est disponible en annexe 5.

3.2. Le porte à porte paysager

La concertation s'est poursuivie par un porte-à-porte « Insertion paysagère » ciblé, en proximité du site du projet, pour aller à la rencontre des habitants les plus en visibilité du projet.

L'objectif de cette démarche était d'assurer, à la maîtrise d'ouvrage et aux porteurs du projet, que les riverains en visibilité directe puissent être répertoriés et puissent pleinement prendre part à l'insertion paysagère du projet.

Ces 2 journées ont été animées par la responsable du projet GLHD et le bureau d'étude paysager indépendant NCA les 6 et 7 juin sur tout le territoire du projet, et plus particulièrement aux abords des parcelles à l'étude à date.

- 48 maisons visitées, 21 personnes rencontrées
- Porte-à-porte ciblé vers les habitations proches pour travailler l'insertion paysagère et recueillir de potentielles solutions avec les propriétaires des habitations pour l'insertion du projet.



Appréhension des paysages avec un habitant

48 habitations ont été visitées et 21 habitants rencontrés pour évoquer l'impact du projet sur les paysages de Philondenx, les faire réagir quant aux différentes possibilités d'insertion paysagère et recueillir leurs commentaires. Le compte-rendu du dispositif est accessible en [annexe 6](#).

Au total, sur les deux temps de porte-à-porte, plus de 80% de la commune a reçu la visite des équipes de GLHD et de Bluegreen (rencontre ou avis de passage laissé).

3.3. L'atelier « Activité chasse »

Organisé le 12 juin 2023 de 19h00 à 21h00, au foyer municipal de Philondenx, l'atelier « Activité chasse » était à destination, en priorité, des pratiquants de l'activité chasse sur le territoire du projet.

Ce premier temps de concertation avait été conçu comme un temps mixte, avec un temps de plénière et un temps d'atelier en petits groupes. Le temps de plénière avait à la fois pour objectif de présenter le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan et de répondre aux questions des participants.

La publicité de cet atelier a été faite lors du porte-à-porte et par un affichage spécifique. La Fédération et l'AICA du Louts concernées par le projet avaient été invitées à cet atelier.

Ce premier temps de concertation a réuni une trentaine de personnes dont les représentants de la Fédération des Chasseurs des Landes (FDC40).

De nombreux habitants se sont mobilisés pour ce premier temps public de présentation du projet. L'assemblée constituée était de fait bien plus large que les chasseurs du territoire. Le temps de présentation du projet initialement prévu a été considérablement rallongé pour répondre aux questions des participants.

L'atelier s'est concentré sur les usages de la chasse. Il s'agissait, sur une cartographie du site et de la commune, de faire émerger les usages actuels sur le territoire, les points d'attention d'après leur connaissance détaillée de la zone et les opportunités de synergies pour l'activité chasse avec l'installation du projet.

Cet atelier thématique a réuni 40 participants.

Cette rencontre a donné lieu à un compte-rendu détaillé ([annexe 7](#)).



Restitution du temps d'atelier cartographique sur les usages de la chasse

3.4. Le temps de sensibilisation à destination des jeunes de l'école communale de Philondenx

Sur proposition faite par le maître d'ouvrage au conseil municipal, une rencontre avec les 22 élèves de l'école communale de Philondenx a également eu lieu le 8 juin 2023 en présence des représentants du bureau d'études NCA en charge de l'étude environnementale et paysagère et de la cheffe de projet GLHD.

L'objectif de ce temps était de présenter le projet, le site du projet, de recueillir la vision de ce jeune public concernant un projet qui va s'inscrire localement pendant 40 ans sur



leur territoire et de pouvoir répondre à leurs questions, notamment sur les énergies renouvelables et sur la manière dont le projet pouvait trouver sa place sur le territoire.

Temps d'échange avec les jeunes de l'école de Philondenx

Ce moment d'échanges a été pour les jeunes élèves l'occasion de réaffirmer leur attachement à la biodiversité locale et à la lutte contre le réchauffement climatique. Les enfants ont fait preuve de beaucoup de curiosité lors de la projection de photomontages qui présentaient d'autres projets agrivoltaïques réalisés par GLHD. La présence d'animaux et de végétation autour du projet les a également intéressés.

Ils ont posé de très nombreuses questions, parfois techniques, autour du projet et ont émis l'envie de visiter un site similaire pour mieux se rendre compte de ce qu'implique un tel projet.

Dans le cadre du programme pédagogique, l'institutrice de la classe leur a fait réaliser des productions plastiques et dessins pour que les élèves transmettent leur vision du projet inséré dans son environnement. Ces productions sont présentées à la population locale lors de la réunion publique de restitution des enseignements le 14 septembre 2023.



Les productions des élèves présentées à la réunion publique

3.5. L'atelier « Insertion Paysagère »

Organisé le 27 juin 2023 à 19h au foyer de la mairie de Philondenx, l'atelier « Insertion paysagère » avait pour objectif de faire un zoom sur l'intégration paysagère du projet.

L'objectif de la rencontre-atelier était de présenter les résultats de l'étude paysagère et de l'étude d'impact, puis de travailler, en petits groupes à l'enrichissement du projet et à son inscription dans le paysage par des préconisations paysagères issues du territoire.

Après avoir présenté le diagnostic paysager et les principes d'intégration du projet, le cabinet de paysagistes, NCA environnement, a livré le résultat du porte-à-porte paysager sur le territoire et les premières pistes d'enrichissement du projet paysager issus du porte-à-porte.



Présentation des spécificités paysagères du site

Cet atelier thématique a réuni 26 participants.

Cette rencontre a donné lieu à un compte-rendu détaillé ([annexe 8](#))

3.6. La permanence du 30 juin 2023

Organisée le 30 juin 2023 de 10h00 à 19h00 au foyer de la mairie de Philondenx, la permanence clôturant la phase active de concertation avait pour objectifs de permettre aux habitants et acteurs du territoire qui le souhaitaient de s'entretenir avec la maîtrise d'ouvrage individuellement, de poser leurs questions ou de contribuer au projet.

Une habitante et un agriculteur du projet se sont présentés à la permanence, afin de poser leurs dernières questions et proposer des compléments concernant l'intégration paysagère du projet.

Les échanges ont donné lieu à un compte-rendu détaillé ([annexe 9](#)) disponible sur le site internet <http://tursan-agrivoltaisme.fr>.

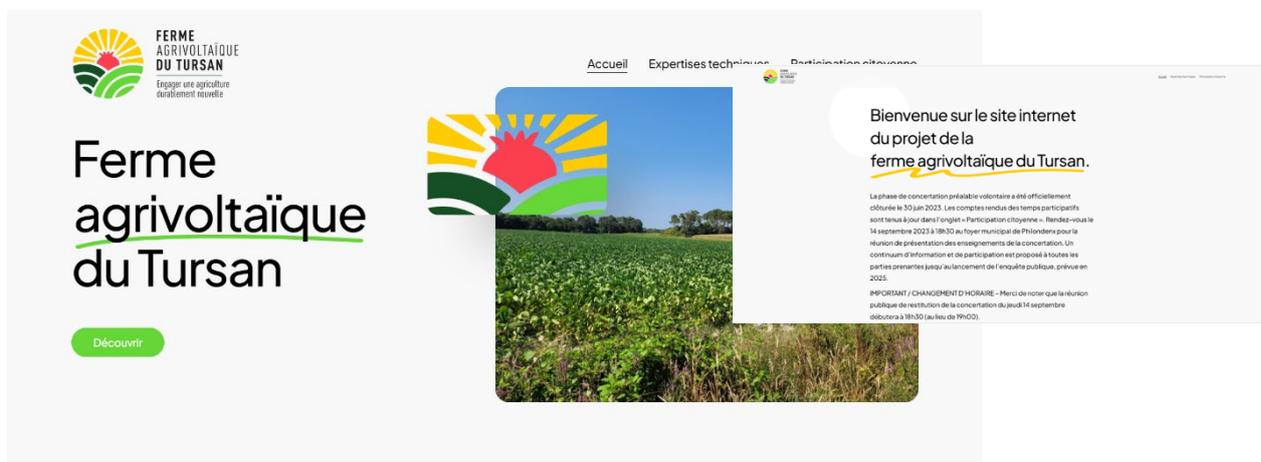


Permanence de clôture de la concertation préalable volontaire au foyer municipal

3.7. Le site Internet du projet

Le site internet de la concertation a été ouvert le jour du début de la concertation et sera actif pendant toute la durée de développement du projet.

Il présente le projet et sa genèse, le collectif d'agriculteurs qui porte le projet, le maître d'ouvrage, les expertises déployées dans le cadre des études techniques et le dispositif de concertation. Il permet également aux visiteurs de poser leurs questions et déposer leurs contributions ou avis à la maîtrise d'ouvrage.



Page d'accueil du site Internet de la concertation

Pendant la période de concertation, du 1^{er} juin au 30 juin, le site Internet du projet a comptabilisé :

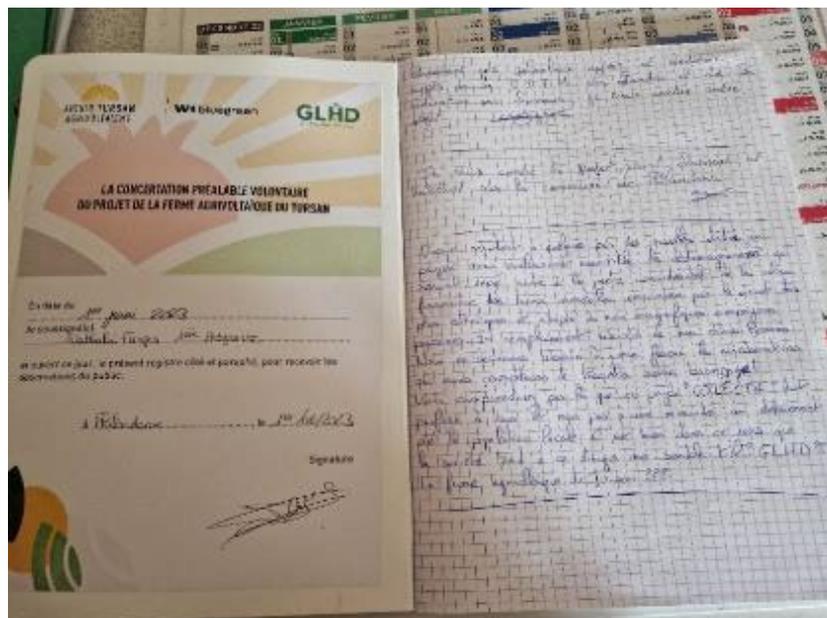
- 62 visites
- 40 visiteurs uniques

Les pages les plus visitées ont été celles relatives aux études et à la participation citoyenne.

3.8. Les registres de concertation

Deux registres de concertation ont été mis à disposition du public en mairie de Philondenx ainsi qu'au siège de la Communauté de communes Chalosse Tursan, permettant de contribuer de manière écrite.

Trois participations ont été relevées sur le registre de la mairie de Philondenx, aucune sur celui de Communauté de communes Chalosse Tursan.



Le registre de concertation disponible en mairie

4. Les grands enseignements de la concertation

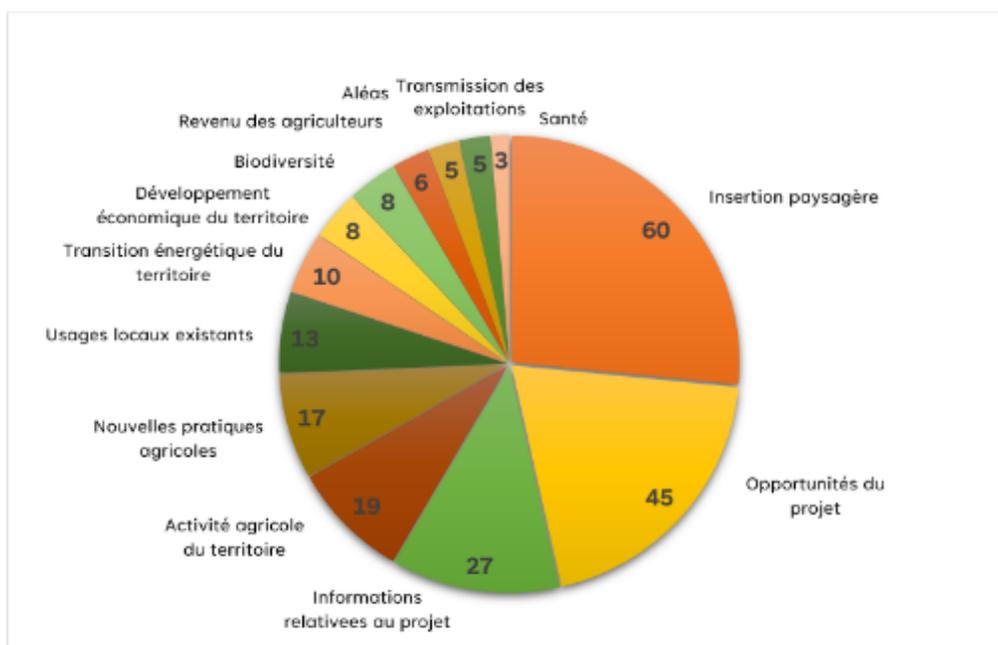
6 temps d'information et de participation

2 temps thématiques autour des usages de la chasse et l'insertion paysagère

Environ **100 participants cumulés**

226 contributions sur le projet

90 % de la commune de Philondenx touchée par une action d'information-concertation
(Plaquette, porte à porte, réunion, permanence...)



La répartition des thématiques de participation

4.1. Une participation et une mobilisation importante sur le territoire

Lors de la concertation préalable, près d'une centaine de personnes a été informée sur le projet soit tout autant que le nombre de foyers dans la commune. De plus, lors du porte-à-porte du 1er et 2 juin 2023, la quasi-totalité des personnes rencontrées ont confirmé avoir reçu la plaquette d'information du projet.

Cela ne signifie cependant pas que l'intégralité des foyers a participé à la concertation mais on peut considérer que le nombre de foyers touchés par une des actions de concertation est proche des 90% et que la quasi-totalité des foyers de la commune a été informée du projet et de ses modalités.

On peut donc considérer que le travail de porter à connaissance du projet et de la concertation a été accompli.

Les habitants ont eu principalement accès à l'information concernant le projet via la plaquette d'information qui a été distribuée en boîte aux lettres sur la commune et via le bouche-à-oreille (échos du conseil municipal ou cercle de connaissance des agriculteurs...).

Du point de vue de GLHD et du retour des participants, le déploiement d'outils de communication et de participation variés s'est avéré être un réel vecteur d'efficacité pour une concertation volontaire qui a largement répondu à ses objectifs tant en termes d'apports pour le projet qu'en termes de mobilisation.

4.2. L'accueil et l'appréciation de la concertation

Globalement, cette démarche d'information et de concertation a été bien reçue par le territoire, qui y a largement participé. Des questions ont émergé, notamment lors des réunions publiques/ ateliers sur la temporalité de la concertation vis-à-vis du projet.

Une information directe et une concertation appréciée

Lors du porte-à-porte d'information, les acteurs ont salué l'information largement diffusée, bien en amont du projet : « *On est bien au courant. On a été tenu au courant dès le début* », « *Je souhaite que tous les projets puissent être aussi bien documentés et vertueux que celui-ci.* », « *Ce projet commence à bien s'ébruiter maintenant* ».

Toutes les personnes rencontrées ont apprécié le principe du porte-à-porte et d'un échange direct avec les habitants de Philondenx : « *Les gens ne savent pas, ne connaissent pas ce projet. C'est très bien d'aller vers eux* ». Certaines d'entre elles ont remarqué et regretté qu'une telle concertation n'ait pas été conduite dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque existante au lieu-dit Salles.

Une bonne connaissance du projet sur le territoire

Le porte-à-porte a démontré que les habitants de Philondenx étaient déjà familiers avec l'agrivoltaïsme et connaissaient ses spécificités.

Les entretiens et les réunions publiques ont également permis de comprendre que certaines personnes confondaient projet photovoltaïque et un projet agrivoltaïque. En effet, une centrale photovoltaïque au sol d'environ 4,9 ha, située au lieu-dit Salles, avec pâturage d'ovins, est implantée sur la commune depuis une dizaine d'années.

Cet amalgame s'explique certainement aussi par le nombre de projets photovoltaïques en cours d'études sur les communes proches.

Des difficultés de projection liées à une concertation bien en amont du projet

Lors des réunions publiques notamment, plusieurs participants se sont étonnés de la temporalité de la concertation, alors que le projet n'est pas fixé, que les études ne sont pas terminées, et que le maître d'ouvrage n'est pas en mesure de présenter les modalités définitives du projet : superficie exacte du projet, emplacement exacte sur le site, culture associée.

GLHD a rappelé son parti pris de mener conjointement la concertation et les études, afin d'enrichir réellement le projet à la fois par des éléments techniques et de connaissance des habitants et usagers du territoire, ce qui explique pourquoi les habitants ont été sollicités très en amont du projet final.

4.3. L'opportunité du projet : un projet justifié par la transition énergétique et agricole du territoire mais des questionnements sur la localisation du projet

La question de l'opportunité du projet, et notamment son impact favorable sur la transition énergétique, a été abordé comme motivation du projet. Plusieurs personnes rencontrées semblent cependant s'interroger sur la localisation du site du projet, soit sur des terres qu'ils caractérisent comme très fertiles.

Un projet justifié par la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables

L'opportunité d'accélération de production d'énergies renouvelables n'a jamais été remise en question par le territoire.

Une minorité des interrogés est défavorable au projet. Globalement, les personnes favorables au projet ont conscience des enjeux climatiques actuels et de la nécessité du développement des énergies renouvelables : « *Je suis conscient des enjeux climatiques* », « *On est à l'heure du développement durable et du manque d'eau. Vous pouvez le faire ce projet, cela ne gêne pas du tout* », « *Il faut vivre avec son temps, on ne peut pas ignorer ce projet* », « *On doit passer par là, le mix énergétique est nécessaire* », « *C'est très intéressant de pouvoir allier utilité agricole et énergétique pour le futur* ».

Il a également été caractérisé comme vertueux, en phase avec le territoire : « *C'est un beau projet écologique* », « *On a besoin de projet comme celui-ci, autant qu'il soit bien fait en prenant en compte nos attentes* », « *Que du positif pour l'avenir !* ».

Un projet jugé « privé » et qui ne concerne pas le territoire

Tout au long de la concertation, plusieurs personnes ont mis en exergue le caractère privé du projet, qui ne dépend pas de la commune et qui n'est pas de leur ressort : « *Cela*

concerne les agriculteurs, moi, cela ne me concerne pas », « Un projet privé qui ne regarde personne d'autre ».

Ces personnes ont déclaré ne pas comprendre pour quelles raisons elles étaient associées au projet tandis que 3 personnes ont même refusé de participer aux différents temps de participation sur la base de cet argument.

Des questionnements sur la localisation du projet, sur des terres jugées très fertiles sur le territoire

Environ un quart des personnes rencontrées lors de la concertation s'interrogent sur la localisation du projet et sur la pertinence d'utiliser des terres qu'ils estiment fertiles : *« Il faut de l'énergie verte, mais il faut aussi la faire là où il faut », « Dommage que cette parcelle de 80 ha de bonnes terres soit dans le projet, c'est aberrant ! Sur des mauvaises terres, je ne dis pas », « Je suis pour les panneaux, mais pas sur des bonnes terres ».*

Ils remettent en cause l'aléa sécheresse sur ces terres : *« On insiste sur l'économie d'eau alors que ce sont des terres qui ne s'irriguent pas, ce sont les seules qui ne nécessitent pas d'eau. Ce sont les meilleures terres de Philondenx, de la terre noire, c'est aberrant ».*

Ils suggèrent qu'un autre lieu puisse être trouvé pour le projet, sur des terrains qu'ils jugent moins propices à l'agriculture, notamment sur des zones agricoles en pentes ou que le projet puisse être transformé en un projet photovoltaïque simple : *« Il y a assez de toitures, ne pas gaspiller les terres agricoles ».*

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

GLHD rappelle que la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire a confié à Mme Sandrine Le Feu, députée du Finistère (La République en Marche), et à M. Jean-Marie Sermier, député du Jura (Les Républicains), une mission « flash » sur l'agrivoltaïsme en février 2022.

Dans leur synthèse ils rappellent que l'article 3 du décret du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe des objectifs de développement de la production d'électricité d'origine photovoltaïque à atteindre d'ici 2028 ; ils sont compris entre 35,1 GW (option basse) et 44 GW (option haute). Toutefois, à la fin du troisième trimestre 2021, seuls 12,3 GW d'installations photovoltaïques ont été installés en France.

Ils affirment qu'« atteindre les objectifs de la PPE implique la réalisation d'une production d'électricité d'origine photovoltaïque sur 30 000 ha, comme le ministère de la transition écologique l'a indiqué en audition. Cette estimation concerne toutes les surfaces disponibles, y compris les toitures. [...] Toutefois, il est flagrant que cela ne suffira pas [...] », en effet, une étude réalisée par l'Ademe et les services déconcentrés de l'État a permis d'identifier des friches susceptibles d'accueillir près de 8GW de

panneaux photovoltaïques. « [...] Le développement de l'agrivoltaïsme est une piste prometteuse pour atteindre les objectifs de la PPE. »

Par ailleurs, les agriculteurs du projet ont rappelé que certes une partie de ces terres pouvait être plus productive que d'autres. Toutefois, une bonne partie possède des contraintes physiques, agro-pédo-climatiques et techniques qui limitent la productivité des terres.

4.4. Activité agricole actuelle et activité agricole projetée

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir plus quant à la dimension agricole du projet et notamment sur les futures cultures...

La plupart d'entre eux voit le projet comme un levier pour la transition agricole du territoire. D'autres semblent davantage attachés à la culture traditionnelle du maïs et se questionnent sur les nouvelles cultures envisagées. Tous attachent cependant une grande importance à l'identité agricole de leur territoire et demandent des garanties à la conservation de l'activité agricole sur ces terres, quelles qu'elles soient.

Le maître d'ouvrage a tenu à rappeler, lors des différents temps, que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables oblige chaque projet agrivoltaïque à avoir une production significative et un revenu durable qui en soit issu. L'activité principale est donc agricole et « *peut s'apprécier au regard du volume de production, du niveau de revenu ou de l'emprise au sol* ».

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Le maître d'ouvrage a rappelé que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (Article L314-36) oblige que chaque projet agrivoltaïque ait une production significative et un revenu durable qui en soit issu. L'activité principale est donc agricole et « *peut s'apprécier au regard du volume de production, du niveau de revenu ou de l'emprise au sol* ».

Le projet comme opportunité pour la transition agricole du territoire

Une grande majorité des personnes interrogées voit le projet comme un levier pour la transition agricole du territoire : « *Il va bien falloir adapter les cultures au climat, une espèce animale ou végétale, elle doit s'adapter.* » « *Avec le changement climatique, si ce n'est pas maintenant qu'on change les cultures, de toute façon, ça sera plus tard* », « *Si c'est pour l'amélioration de leurs cultures (sic les agriculteurs)* », « *On est à l'heure du développement durable et du manque d'eau.* »

Ils apprécient particulièrement le double projet énergétique et agricole : « C'est très intéressant de pouvoir allier utilité du projet agricole et énergétique pour le futur », « Diversifier, ça ne me dérange pas du tout. », « On a à la fois besoin des agriculteurs et d'énergie. Ce genre de projet, qui concilie les deux, est très intéressant. »

Des demandes de précision autour des nouvelles cultures

La question de l'adaptation des nouvelles cultures au territoire est un des questionnements majeurs des habitants de Philondenx. Les personnes rencontrées souhaitent comprendre quelles sont les cultures envisagées et comment elles vont s'adapter localement.

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir davantage quant à la dimension agricole du projet (futures cultures, accès des machines agricoles...).

Ils s'interrogent sur les cultures envisagées, notamment sur la culture de la grenade, qui est apparue peu commune, et ses débouchés ou la culture de la vigne : « Avec des panneaux de 5m de haut, je vois mal faire de la vigne, de la grenade, surtout si les panneaux sont fixes. »

Plusieurs agriculteurs ont demandé pourquoi la culture de maïs serait abandonnée : « Le maïs, c'est une culture qui marche bien. Où est-ce que l'on fera du maïs du coup ? », « On nous demande de faire du local et avec ce projet on va faire moins de maïs », « Est-ce que ces cultures de maïs que l'on va supprimer ne vont pas manquer ? ».

GLHD a précisé, lors de présentation du projet agricole envisagé, que le choix des cultures n'est pas définitif et reste à l'étude mais qu'il est en effet prévu une part de cultures pérennes avec la grenade et la vigne et des cultures annuelles classiques. Aussi, le dimensionnement photovoltaïque et le choix des structures support des panneaux seront définis selon le type de projet agricole.

Une attention particulière sur la poursuite de l'activité agricole sur le territoire

Les participants souhaitent aussi comprendre qui va contrôler et s'assurer de la bonne production de valeur et de la pérennité du projet agricole. En effet, ils craignent que le projet agricole ne soit rapidement abandonné au profit d'un projet photovoltaïque pur.

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

La Ferme agrivoltaïque du Tursan est un projet à l'initiative d'un collectif d'agriculteurs motivés dont la priorité est de maintenir une activité agricole sur le territoire. La priorité est d'adapter leurs pratiques culturales aux événements exogènes. Pour ce faire, les agriculteurs ont l'obligation de poursuivre une agriculture dynamique, active et performante. C'est à cette unique condition qu'ils percevront le loyer correspondant à

l'installation des structures de production d'énergie solaire. La notion même d'agrivoltaïsme l'induit : sans culture, il n'y a pas de revenu.

A horizon 40 ans, le démantèlement prévoit de retirer les pieux battus, enfoncés dans le sol comme pour les rails d'autoroutes.

Les panneaux solaires seront eux récupérés et recyclés. Une écotaxe est acquittée dès l'achat des modules pour financer leur recyclage.

4.5. Insertion paysagère

De larges attentes sur l'intégration paysagère du site

Lors des différents temps de concertation avec les paysagistes, du porte-à-porte et en amont de l'atelier, le sujet de l'insertion paysagère a semblé très attendu : « *Ce que j'attends avec impatience, c'est l'insertion paysagère, la photo de comment ça va se présenter. Ça je pense que ça va parler aux gens* ».

Tout au long de la concertation la maîtrise d'ouvrage a proposé aux riverains intéressés d'organiser des rendez-vous particuliers à leur domicile pour constater sur place les éventuelles visibilités sur le projet et recueillir des demandes d'aménagements sur-mesure.

La crainte d'une rupture avec l'identité agricole du paysage

Les avis semblent assez tranchés sur le territoire quant à la visibilité du projet sur le territoire.

Certains habitants sont indifférents à la visibilité du projet ou alors pensent que le projet se verra peu de chez eux : « *Je ne pense pas que cela se voit beaucoup d'ici* », « *La visibilité du projet ne me dérange pas* ».

Plusieurs habitants ont mentionné que le projet serait visible, peu importe l'insertion paysagère, notamment depuis la route départementale et les habitations les plus en hauteurs.

Quelques participants ont mentionné que le projet allait être « *particulièrement visible* » du fait de sa localisation, car se situant en zone de pentes et que selon eux, il dénaturait un paysage agricole traditionnel : « *Le projet est sur des pentes et on va voir les panneaux à des kms et des kms* », « *Les panneaux dénaturent le paysage* », « *Le volet paysager me gêne. Je prends cette route 4 fois par jour et quand je visualise ce paysage, je me dis que c'est une verrue dans le paysage* ».

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Le maître d'ouvrage a rappelé que dans le cadre du développement du projet, un paysagiste allait réaliser une étude paysagère qui serait prise en compte dans le projet agrivoltaïque et qui serait intégrée dans le dossier de demande d'autorisation. De plus, la concertation volontaire préalable est l'étape où l'insertion paysagère est abordée et représente une opportunité pour les habitants de s'exprimer à ce sujet et de faire connaître des demandes générales et particulières en matière d'insertion paysagère.

Une demande contrastée de masquer la visibilité sur le site

Les avis et contributions sur la question de masquer ou non la visibilité sur le site sont très tranchés. Certains habitants souhaitent garder une visibilité ouverte sur le paysage et le projet, d'autres veulent davantage la filtrer. Certains propriétaires souhaitent qu'un aménagement paysager puisse leur être proposé, alors que d'autres ne souhaitent pas que GLHD leur propose d'aménagement paysager sur leur terrain et qu'ils s'en chargeraient à titre individuel.

Les participants préférant que le projet soit le moins visible possible aimeraient qu'une intégration paysagère soit effectuée de manière à atténuer l'image de l'ouvrage dans la campagne environnante. Les participants souhaitent, si le projet se fait, qu'il puisse être associé à un projet paysager ambitieux : « *Si le projet sort de terre autant faire des choses sympas* ».

Un traitement végétal semble privilégié. Ce traitement des haies serait à faire essentiellement « *autour du projet et en minorité en proximité des habitations* » pour ces derniers. Pour pallier cette visibilité, ils demandent également que « *les panneaux ne soient pas trop hauts* » et que l'intégration paysagère du projet soit « *largement travaillée* ».

Une partie des personnes présentes n'a pas souhaité s'exprimer sur les intégrations paysagères en proximité des habitations, arguant que ce sujet était à traiter par GLHD avec les propriétaires en bilatéral : « *prendre en compte l'avis des riverains pour la plantation des haies (...) il ne s'agit pas de la proximité de mon terrain* ».

Plusieurs pistes et grands principes d'insertion paysagère ont été évoqués pour inscrire le projet agrivoltaïque dans le paysage lors de l'atelier :

- Un traitement paysager à faire en proximité des habitations
- Une demande d'un masque continu le long de la route départementale
- Des zones de recul en proximité des maisons les plus proches du site
- Certains endroits ont été identifiés comme étant difficiles à masquer du fait d'une topographie contraignante (zones de pentes notamment).
- Sur les hauteurs du projet, le masque semble inutile aux habitants car il ne couvrirait pas le projet dans tous les cas

- Des habitants ont proposé de planter des haies aux fruits comestibles et espèces mellifères pour les oiseaux et favoriser la biodiversité
- Une réflexion a été menée pour trouver des alternatives à la plantation de haies, même s'il s'agit de la modalité la plus plébiscitée.

Certains participants, souhaitent que la vue puisse rester dégagée par endroits, même si le projet était de fait visible et souhaitent que puissent être prévues des « zones de transparence à des endroits stratégiques, tel que le belvédère situé au Château ».

La mise en place d'une « clôture végétale » à l'échelle de chaque îlot plus qu'à l'échelle de l'aire du projet a été évoquée. Certains habitants s'interrogent sur la présence de haies qu'il faudra entretenir et qui pourrait diminuer la production des panneaux solaires du fait de l'ombre qu'elles provoquent.

La crainte de la promesse non tenue de l'insertion paysagère.

Ce sujet est d'autant plus attendu du territoire qu'un projet photovoltaïque précédemment installé dans le village n'avait pas respecté le projet d'intégration paysagère selon certains habitants : « On s'est déjà bien fait avoir avec le projet d'il y a 10 ans. Il y a que des moutons et on devait avoir des haies qui n'ont jamais été faites », « Les gens ont peur car ils pensent que ça va se faire n'importe comment, ils ont peur de ne pas être informés, que cela nuise au paysage ».

Les habitants craignent que les promesses d'intégration paysagères ne soient pas respectées : « L'insertion paysagère, si elle n'est pas intégrée au cahier des charges, elle n'est pas obligatoire ».

Le maître d'ouvrage a précisé que le dossier de demande de permis de construire doit contenir entre autres, un document graphique permettant d'apprécier l'insertion paysagère du projet dans son environnement. Il doit justifier des choix opérés pour minimiser les conséquences du projet et créer une ambiance paysagère de qualité.

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Le maître d'ouvrage a précisé que le dossier de demande de permis de construire doit contenir entre autres, un document graphique permettant d'apprécier l'insertion paysagère du projet dans son environnement. Il doit justifier des choix opérés pour minimiser les conséquences du projet et créer une ambiance paysagère de qualité.

4.6. Usages autour du site

Plusieurs grands usages ont été identifiés, en proximité du projet, notamment une forte activité de chasse rendue possible par les autorisations données par les propriétaires à

l'association de chasse locale. Compte-tenu de l'importance de cet usage sur le territoire, un atelier spécifique lui a été dédié.

Les usages de la chasse sur le territoire

Pour les chasseurs du territoire, il ne semble pas y avoir d'opposition entre l'activité du site et la chasse, dans la mesure où le site n'est pas clôturé dans son intégralité mais par îlot.

Sur le territoire, les chasseurs ont mis en évidence de nombreux points d'attention et usages relatifs à la pratique de la chasse comme la présence de chemins communaux à conserver, de palombières, de miradors, et la nécessité de prévoir deux zones de stationnement :

- Plusieurs palombières identifiées, dont une agréée (présence de palombes et de pigeons ramiers aux alentours)
- Une zone de stationnement identifiée en proximité du site d'étude (4/5 voitures à garer)
- Plusieurs chemins utilisés pour la chasse (Chemin des Graves et Chemin de l'Ardoun, des chemins communaux dont l'accès est précieux pour la chasse)
- Une zone humide tout le long du ruisseau qui se situe en zone inondable avec des espèces comme des poissons, anguilles, ragondins, canards, écrevisses...
- Entre la D944 et le village, secteur de passage d'animaux (chevreuils, lièvres, renards, sangliers, bécasses, bécassines). Ces animaux s'abreuvent et se nourrissent en proximité du ruisseau.

Des demandes d'aménagement spécifiques pour les usages de la chasse

En termes de synergie de la pratique de la chasse avec le projet, les demandes ont été contrastées.

Certains chasseurs semblent opposés à tout aménagement : « *La chasse, elle n'a rien à voir avec tout ça. Il n'est pas nécessaire d'avoir des passages de fait, si la clôture est faite par îlots. Les passages y sont naturellement* ».

En revanche, certains chasseurs ont mentionné des équipements et des aménagements qui pourraient faciliter la pratique de la chasse dans le futur. Ils souhaitent que puissent être mis en place des corridors de chasse aux sangliers avec des postes aménagés et reculés afin d'assurer la sécurité du site lors de la chasse.

Chez les chasseurs, la crainte de dégâts causés par la clôture du parc agrivoltaïque

De nombreux questionnements ont eu lieu sur la clôture totale ou partielle du site du projet, afin de savoir si cette clôture serait faite sur tout le pourtour du site ou par îlot. Les participants ont également souhaité savoir si celle-ci était obligatoire ou préconisée

par GLHD, cette clôture impactant la pratique de la chasse : « *Les chasseurs seront contents s'il n'y a pas trop de clôtures* ».

Les chasseurs semblent vouloir privilégier une clôture par îlot, qui permettrait le passage de faune. Ils s'inquiètent cependant des dégâts potentiels que pourrait causer la clôture, même partielle du site : « *Nous pourrions moins chasser et les sangliers vont revenir et s'attaquer aux parcelles d'à côté. Le grillage ne laissera pas passer le gros gibier. Ces îlots deviennent vite des réservoirs de biodiversité.* ». Ils s'interrogent également sur la procédure, si du gibier ou si un chien de chasse rentre sur le site sécurisé.

Lors de la réunion « activité chasse », la Fédération de chasse a rappelé que « *les chasseurs font des battues sur ces terres qui deviendront des zones de refuge car inaccessibles. La manière dont le site sera clôturé ne changera rien* ».

Afin de pallier les désagréments causés par la clôture du site, les chasseurs ont demandé, lors de la réunion, une contrepartie financière de GLHD à destination de la Fédération de chasse, des chasseurs et de l'AICA.

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Afin de pallier les désagréments causés par la clôture du site, le maître d'ouvrage pourrait proposer des mesures de compensations (cf développées au 5.2). Il est également envisageable pour GLHD de mettre en place un partenariat avec la Fédération de chasse des Landes concernant la plantation de haies dans le cadre de leur mission écologiste et environnementaliste.

Promenade, loisirs : des demandes d'aménagement pour valoriser le site

Deux grandes tendances divergent sur les aménagements de loisirs autour du site. Certains habitants souhaitent que ce projet puisse être l'occasion d'apporter un bénéfice collectif au village : « *Ce projet doit être l'occasion d'apporter quelque chose pour la commune et les habitants* ». D'autres pensent que le projet ne doit pas s'accompagner d'aménagements connexes et souhaitent qu'aucun aménagement ne soit proposé à l'échelle du projet.

Certains participants ont évoqué l'intérêt de disposer d'aménagements comme des tables de pique-nique, des aires de jeux pour enfants, d'une cabane sur un point de vue ou des toilettes sèches avec point d'eau ou même de ruche, la possibilité de placer des cabanes d'observation à proximité de zones de faune et flore pour observer le projet ainsi que la nature environnante, ou une mare, pour favoriser la biodiversité...

Plusieurs demandes d'aménagements ou d'amélioration de chemins de randonnée ont émergé :

- À la suite de l'identification d'un chemin de randonnée local, l'idée de faire une boucle ou un parcours santé et/ou pédagogique a été évoquée. Il permettrait de circuler entre les îlots ou le long de l'Arblech où les habitants se promènent déjà

avec notamment la création ou la connexion d'un itinéraire de randonnée pédestre, vélos et chevaux.

- Ajouter des trames verdoyantes pour faire réapparaître les bosquets anciens et créer de l'ombre pour les balades estivales.
- Profiter des accès pompiers pour faire des chemins de rando, praticables pour les loisirs (cheval, rando, VTT et rando).
- Créer un « Chemin des grenadiers » : faire une jonction du chemin de randonnée existant qui fait une boucle par Péchevin et traverse la route de Samadet- Larzac.

Ces cheminements pourraient selon les participants être l'occasion d'installer des zones ou des étapes pédagogiques pour « *communiquer sur les enjeux et les objectifs du projet via un affichage pédagogique aux abords du site en précisant les thématiques : choix des cultures, compatibilité des cultures, projet énergétique et histoire du projet* ».

Certains participants ont même évoqué le souhait d' « *aménagements communs (pour) des espaces dédiés à des regroupements, pour des activités communales ou une zone de vente directe par exemple, avec la possibilité de mettre une tonnelle pour les fêtes du village et avoir de l'ombre* ».

4.7. Impacts financiers du projet

De très nombreuses questions ont été posées sur les impacts financiers du projet. Les opposants au projet ont argué des gains considérables pour les agriculteurs alors que leurs habitations pourraient être dévaluées.

Bénéfices financiers pour les agriculteurs

Tout au long de cette phase de concertation, les habitants du territoire ont interrogé GLHD et les agriculteurs sur les bénéfices financiers d'un tel projet sur leurs terres et sur le montant des loyers perçus.

Les quelques opposants au projet arguent que l'opportunité du projet est uniquement liée aux bénéfices financiers que vont percevoir les agriculteurs : « *C'est un projet avant tout motivé par l'argent* », « *Les sommes qui vont être attribuées aux agriculteurs, c'est 3 000 à 5 000 euros* », « *Les agriculteurs, ils veulent tous beaucoup d'argent et ne rien faire sur ces terres* » ... Ces questionnements et remarques ont été parfois très véhéments.

D'autres participants se sont montrés plus conciliants avec les agriculteurs et comprennent l'initiative de leur projet : « *Ça va bien les aider les agriculteurs* », « *Il faudrait informer les gens sur les loyers car il y a beaucoup de fantasmes* ».

Le sujet de la transmission des terres faisait également l'objet d'une croyance forte sur l'acquisition des terres par GLHD. Les habitants du territoire ont questionné plusieurs fois la maîtrise d'ouvrage sur la transmission des terres, craignant que les terres soient

cédées : « C'est rassurant que GLHD ne rachète pas les terres mais qu'elles reviennent dans la succession des agriculteurs ».

Les retombées pour la commune

La question des retombées collectives du projet pour la commune est revenue à plusieurs reprises également.

GLHD a précisé que la commune de Philondenx va toucher une partie (20%) de l'IFER, la taxe sur les entreprises de réseaux (de plus, au bout de 20 ans, cette taxe est doublée) sans compter sur la présence d'une taxe d'aménagement dont le versement est unique et sur les potentielles retombées des aménités autour du futur site agrivoltaïque.

La peur d'une dévaluation des biens

Quelques habitants de Philondenx, opposés au projet, ont manifesté leur inquiétude quant à une dévaluation de leur bien, si le projet se faisait, et sur une potentielle désertion de la commune : « Nos maisons vont être dévaluées, sur toute la commune et il ne restera que des maisons vides. ».

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

GLHD a rappelé que d'après le rapport ADEME « Analyse de l'évolution du prix de l'immobilier à proximité des parcs éoliens » datant de mai 2022, l'impact est nul dans 90% des cas. Dans les 10% restants, l'impact est minime avec -1,5% sur le prix du m² pour les biens situés à moins de 5 km d'une éolienne. Cette étude a été menée sur plus d'un million de transactions réalisées entre 2015 et 2020 analysés.

De plus, ces éléments confirment une 1^{ère} étude de l'ADEME de 2010 portant sur 10 000 transactions immobilières sur une période de 7 ans, qui a abouti à l'absence de lien entre la présence visuelle des éoliennes et une baisse potentielle de la valeur des biens immobiliers. Le maître d'ouvrage considérant que les structures photovoltaïques présentent un impact visuel relativement faible comparé aux éoliennes.

En outre, le prix de l'immobilier repose sur deux types de critères : les critères objectifs (la localisation du bien et des services à proximité, la surface habitable, l'isolation...) et les critères subjectifs (le paysage, la conservation du patrimoine familial, etc.). Ces derniers ont tendance à s'améliorer grâce à l'évolution de la perception des citoyens vis-à-vis du paysage, à la valorisation de la transition énergétique et à l'avantage du cadre de vie des communes et de leur attractivité avec les nouvelles retombées financières.

4.8. Impact sur la biodiversité et l'environnement

L'impact environnemental du projet n'a été que très peu abordé ou questionné lors de la concertation, GLHD ayant largement expliqué comment ces éléments seraient pris en compte dans la conception du projet (zone d'évitement, de recul vis-à-vis des cours d'eau notamment...).

Quelques questions ont été posées sur la phase travaux et sur la phase d'exploitation. Les riverains se sont notamment renseignés sur la circulation et le bruit en phase travaux : « *Pour le battage de pieux, vous dites un mois mais il vaut mieux compter deux mois, de plantage et de bruit* ».

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Le maître d'ouvrage a expliqué que, lors du chantier, les travaux sont réalisés en journée sur les jours ouvrables. Aussi, les nuisances sonores sont plutôt faibles (engins légers, pose de panneaux silencieuse). Seul le battage des pieux dans le sol, permettant l'installation des structures supportant les panneaux, peut générer une légère nuisance qui reste limitée dans le temps, au début du chantier. Le chantier dure au total 9 à 12 mois avec des pics d'activité pendant l'acheminement.

Pendant l'exploitation, les panneaux et leurs structures (y compris les trackers), les câbles électriques et les bâtiments d'exploitation ne sont pas émetteurs de bruit. Les sources sonores peuvent provenir des onduleurs et transformateurs avec un impact sonore limité à quelques mètres autour des postes. Au-delà, ce n'est plus perceptible. Par ailleurs, ils ne fonctionneront qu'en journée, puisqu'ils sont dépendants de la production électrique de la ferme agrivoltaïque.

Un riverain, vivant à proximité du projet, a également questionné GLHD sur la production d'ondes et le bruit engendré par l'exploitation de la ferme agrivoltaïque : « *Est-ce que le projet va produire des ondes ?* », « *Il va y avoir du bruit, du fait des panneaux, avec les roulements de ferraille* » et sur l'impact sur le bétail avec la mise en place de la ligne haute tension corrélée au projet : « *Le bétail court-il un risque ?* »

Réponse apportée par GLHD lors de la concertation

Pour répondre à cette question, GLHD a précisé que ses projets respectent la réglementation en vigueur. Les onduleurs et les transformateurs se trouvent dans des locaux spécifiques qui offrent une protection contre ces champs continus ou alternatifs très faibles.

La Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants recommande une limite d'exposition au champ magnétique de 83 microteslas (μT) pour le grand public. Le panneau photovoltaïque émet bien des ondes mais elles sont très faibles et sont donc sans danger sur la santé humaine ou même sur celle des animaux.

En effet, lorsque l'on se trouve à un mètre des modules photovoltaïques, on retrouve le niveau naturel du champs terrestre, de l'ordre de 45 μ T en France.

A proximité d'un onduleur, ce champ peut atteindre 50 μ T, soit autant qu'un lave-linge ou un four électrique allumé, ce qui reste largement en dessous des normes de sécurité.

Il est à noter que le champ solaire photovoltaïque ne fonctionne que pendant le jour, aussi la création de champs magnétiques et électromagnétiques est nulle durant la nuit, même s'il subsiste un champ électrique.

L'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) a publié en octobre 2013 dans un rapport sur la dangerosité des ondes électromagnétiques que « les ondes électromagnétiques n'ont pas d'effet sanitaire avéré sur la santé humaine ». L'Agence a compilé les résultats de plus de 300 études scientifiques menées sur ce sujet.

5. Les suites de la concertation

À l'issue de la concertation, son bilan est rendu public. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indique alors les mesures qu'il juge opportunes à mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

5.1. Relations avec les habitants et les parties prenantes du territoire

GLHD s'est montré pleinement satisfait du dispositif d'information-concertation mis en place sur le projet. Les temps participatifs ont largement mobilisé les habitants de Philondenx et rassemblé plusieurs habitants des communes voisines. GLHD se réjouit que le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan intéresse et attise autant la curiosité des habitants et citoyens et ce, indépendamment de la diversité de leurs opinions et leurs sensibilités respectives.

Les échanges au sein des ateliers ont permis de créer un lien et une connaissance réciproque entre GLHD et les habitants de Philondenx. Ils ont permis de porter à connaissance la « méthode GLHD » et sa pratique d'une concertation amont sincère et transparente.

GLHD s'engage à poursuivre une information continue sur les avancées du développement du projet jusqu'à l'enquête publique *via* un continuum de concertation sur le territoire et prend acte du souhait des habitants de voir des projections visuelles pour apprécier le fruit de leur travail collectif lors de la concertation.

5.2. L'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet

L'ensemble des contributions recueillies par Bluegreen a été transmis au maître d'ouvrage et une première sélection a été réalisée en fonction de critères techniques, financiers, environnementaux...et a permis de bâtir une carte synthétique des aménagements paysagers et cynégétiques (cf en conclusion au 5.2) à examiner.

Le maître d'ouvrage va étudier la faisabilité de ces aménagements et se réserve la possibilité de les modifier, compléter en fonction des contraintes qui apparaîtront au fur et à mesure de l'avancée du projet.

Préciser l'emprise du site du projet

Le périmètre étudié représente 84ha et en fonction des contraintes urbanistiques, de servitudes, de raccordement, environnementales, topographiques, paysagères...qui vont être recensées lors des différentes études, l'emprise va être affinée.

En effet, la méthode de définition des périmètres de projet de GLHD est de favoriser systématiquement l'évitement : « *Une mesure d'évitement modifie un projet afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet engendrerait* ».

C'est pourquoi le périmètre d'étude de 84 ha ne sera pas le même que le périmètre d'implantation du projet. La superficie finale du projet sera donc moindre.

Par ailleurs, compte tenu de cette méthode d'évitement des enjeux et contraintes, le site ne sera pas entièrement grillagé d'un seul tenant. Des îlots vont être définis pour conserver les fossés, haies et chemins pour permettre les usages du territoire.

Actualiser le projet agricole

Les échanges entre le bureau d'études et les agriculteurs a permis de réaliser, dans le cadre de l'étude préalable agricole, un premier état initial et a également permis de comprendre en quoi le caractère fertile de ces terres était à relativiser.

En effet, tout le coteau à l'Ouest fait l'objet d'érosion et présente des terres battantes : lors des fortes précipitations intervenant de plus en plus fréquemment la terre se tasse et forme une croûte rendant la croissance du semis plus difficile. De la même manière, certaines zones en bord d'Arblech et du Louts sont inondables empêchant là aussi le développement des semis. Par ailleurs, le coteau est de nature caillouteuse limitant le rendement des cultures, contraignant la pratique agricole et augmentant la maintenance des engins agricoles. Ces contraintes couplées au changement climatique (sécheresse, vent violent amenant les cultures à se coucher) ont poussé les agriculteurs à se fédérer

pour trouver une solution apportant une protection physique aux cultures et un filet de sécurité leur permettant de diversifier leurs activités et d'innover.

Le bureau d'études et les agriculteurs vont évaluer ensuite l'adéquation du projet agricole avec les débouchés locaux et les filières locales.

S'appuyer sur le projet paysager pour travailler l'insertion du projet agrivoltaïque

Dans le cadre de la réflexion sur l'insertion paysagère du projet agrivoltaïque, le maître d'ouvrage intégrera ses contributions en plantant différents types de haies et pourra s'appuyer sur le guide de « Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine »².

Les haies joueraient donc un rôle de masque vis-à-vis du projet agrivoltaïque mais elles rempliraient également d'autres fonctions en faveur du renouvellement de la biodiversité locale. En effet, elles pourraient freiner l'érosion due au ruissellement, notamment sur les fortes pentes (protection des talus) grâce à leurs systèmes racinaires. Les haies favoriseraient l'infiltration et amélioreraient ainsi l'alimentation des nappes.

Le long du chemin d'Arblech, davantage éloigné de la route départementale pour des raisons de sécurité, afin d'éviter que les promeneurs ne s'arrêtent sur les zones circulées, le maître d'ouvrage planterait des haies comestibles sur deux rangs. Destinées aux habitants et aux promeneurs, elles permettraient la cueillette. Ces haies nourricières présenteraient également de multiples avantages pour accompagner le paysage rural et les agriculteurs : elles reconstitueraient le linéaire bocager pour abriter les parcelles du vent, elles les isoleraient des voies de circulation et permettraient d'installer à proximité de leurs cultures de précieux auxiliaires.

Des haies bocagères sur trois rangs pourraient être envisagées à proximité de la route départementale. Cette haie champêtre formerait un alignement dense de végétaux et se composerait de différentes essences d'arbres et arbustes.

Puis, des bosquets multi-strates seraient implantés le long de l'Arblech et du Louts et au Nord du projet afin de créer des masques pour les quartiers de Pouy et d'Arribère situés en hauteur et ayant des visibilités sur le projet. Ils seraient donc composés de plusieurs strates végétales : la strate arborée composée d'arbres de haut jet ; la strate arbustive constituée de buissons et arbustes locaux ; la strate herbacée comportant par exemple des espèces à fleurs, des graminées et des légumineuses comme le trèfle. Concernant la faune, la strate arborée est un espace de refuge et un lieu de reproduction pour une partie de l'avifaune et pour certaines chauves-souris ; la strate arbustive offre aux oiseaux de quoi s'abriter et se nourrir. Enfin, la strate herbacée permet les déplacements de l'ensemble de la faune sauvage et constitue un lieu de reproduction ou d'alimentation pour de nombreuses espèces.

² Source : CBN - Végétalisation à vocation écologique et paysagère en Nouvelle-Aquitaine Guide pour l'utilisation d'arbres, arbustes et herbacées d'origine locale

En accord avec certains riverains, des aménagements végétalisés sont envisagés sur leurs parcelles privées afin de venir créer des masques plus ou moins opaques entre leur habitat et le projet.

Inclure la pratique de la chasse dans le projet agrivoltaïque

Pour donner suite à l'atelier « Activité chasse », le maître d'ouvrage a pu localiser trois palombières existantes à proximité du site du projet. Il pourrait également placer des miradors à des endroits stratégiques rendant possibles les tirs vers des zones ouvertes et non vers le projet agrivoltaïque et à proximité de passages de faune.

Mettre en place une signalétique adaptée

Les lieux-dits « Le château, Picon et Traouquet » sont occupés en partie par des familles avec enfants. Une signalétique de panneaux de ralentissement pour présence d'enfants est envisagée aux deux « entrées du site » depuis la route départementale pour avertir les conducteurs.

Le maître d'ouvrage pourrait également implanter une signalétique mettant en garde contre le passage de faune à des endroits stratégiques.

Améliorer la biodiversité

Il est envisagé de creuser deux petites mares sur deux zones humides afin de concentrer des habitats favorables à une grande diversité d'espèces. Les marres seraient ceinturées de plusieurs espèces végétales avec différentes hauteurs pour développer les habitats de différents types de faune.

À proximité des cultures de vignes et de grenade, des ruches pourraient être installées tout en restant éloignées des habitations et de la route. On sait désormais que ces ruches d'abeilles domestiques fournissent des pollinisateurs susceptibles d'augmenter la production agricole et de produire un miel local.

Créer un parcours de promenade balisé

Plusieurs propositions ont été faites concernant de nouveaux points d'attractivité tel qu'un parcours santé ou encore un itinéraire de promenade qui pourrait être ponctué de panneaux pédagogiques.

Cet itinéraire serait également connecté à d'autres itinéraires plus éloignés comme la boucle de Péchevin, ce qui multiplierait les possibilités de cheminements doux locaux.

Sur la partie Sud-Ouest du projet, en contrebas du lieu-dit « le château », le maître d'ouvrage envisage l'implantation d'un point de halte et d'observation qui permettrait d'avoir une vue d'ensemble du projet mais également des boisements, des ripisylves, de la faune et des paysages plus lointains. Il serait matérialisé par un ouvrage de type « affut surélevé », afin de gagner en hauteur, accessible depuis l'itinéraire de découverte mais éloigné des habitations.

Offrir un espace de convivialité au sein du projet

Enfin, un espace de convivialité permettrait de créer un espace de rassemblement visible depuis la route départementale, au cœur du projet afin de faire une halte pour pique-niquer ou d'y organiser différents types d'événements communaux. Elle pourrait également être le support d'une aire de jeux en bois pour enfants.

Cartographie synthétique des apports de la concertation

Voici ci-dessous une carte synthétique regroupant une partie des contributions des habitants, décrite plus haut, relevant de la pratique de la chasse et de l'insertion paysagère du projet.



<p>ACTIVITE CYNEGETIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Localisation miradors ○ Palombières 		<p>PRECONISATIONS PAYSAGERES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▲ Signalétique passage faune ○ Signalétique ralentir enfants ■ mares ◆ point observation ◆◆ parcours_santé 		<ul style="list-style-type: none"> --- sentier decouverte ● ruches haie comestible --- haie bocagere ■ bosquets ● aménagement chez riverain ■ aire de convivialite --- Périmètre d'étude 	
---	--	--	--	--	--

5.3. Le continuum d'information et de concertation sur le territoire

La phase de concertation volontaire a été officiellement clôturée le 30 juin 2023. Cependant, l'ensemble de l'information reste accessible et sera mise à jour au fil du temps sur le site internet dédié au projet : <http://tursan-agrivoltaisme.fr>

Une réunion publique s'est tenue le 14 septembre 2023 pour restituer le bilan de la concertation aux parties prenantes rencontrées et habitants du territoire. Le compte-rendu de la présentation des enseignements de la concertation est disponible en [annexe 10](#).

Conformément aux valeurs et engagements de GLHD, un continuum d'information et de participation est proposé à toutes les parties prenantes jusqu'au lancement de l'enquête publique, prévue en 2025.

Dans l'attente de dispositif, les riverains et acteurs du territoire peuvent transmettre leurs remarques, observations et questionnements à GLHD :

- Par voie dématérialisée : ferme-agripv-tursan@glhd.fr
- Par voie postale :

Green Lighthouse Développement
Technopole Bordeaux Montesquieu
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac

ANNEXES

ANNEXE 1 : Délibération de principe du conseil municipal de la commune de Philondenx

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 29 | 12 | 20 20
ID : 040-214002256-20201219-202036-DE

COMMUNE DE PHILONDENX
Délibération : 2020/36

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix vingt
le 19 décembre

le Conseil Municipal de Philondenx s'est réuni en session ordinaire au foyer municipal de Philondenx à 20h30, sous la présidence de Mme Labat Céline

Date de la convocation : 11/12/2020

Présents : Labat Céline, Camblong Nathalie, Cazaubieilh Sylvie, Corominas Joseph, Farges Nathalie
Dulucq Régine, Dutoya Eric, Lafiteau Lionel, Laudrin Erwan, Saint Germain Marc

Absent Excusé : Farges Loïc

Secrétaire : Camblong Nathalie

Labat Céline, Cazaubieilh Sylvie et Saint Germain Marc ne participent pas au vote de la délibération.

Nombre de conseillers: -en exercice : 11 – présents : 10 - votants : 7 - pour : 5 - contre : 1- abstention : 1

~~~~~  
Objet : Développement de projet agrivoltaïque sur le territoire communal de Philondenx  
~~~~~

Mme Labat Céline, Maire de Philondenx, rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine si l'intégralité de la puissance était installée dans des centrales au sol.

VU la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015,

VU le Décret n°2020-456 du 21 avril 2020 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la présentation réalisée le 03/12/2020 par la société Green Lighthouse Développement (GLHD),

CONSIDERANT l'engagement des propriétaires et exploitants agricoles concernés par le zonage,

CONSIDERANT que la société GLHD étudie et met en œuvre des projets « agrivoltaïsme » permettant sur un même emplacement le maintien ou le développement d'une activité agricole et la production d'électricité photovoltaïque,

page 1/2

Envoyé en préfecture le 28/12/2020
Reçu en préfecture le 28/12/2020
Affiché le 29/12/2020
ID : 040-214002255-20201219-2C2038-DE

CONSIDERANT que ce choix technique ne constitue pas une artificialisation des sols en maintenant le statut agricole des terrains conformément aux exigences réglementaires mais aussi la volonté des agriculteurs,

CONSIDERANT que les agriculteurs et la société GLHD réaliseront une concertation adaptée afin de proposer un projet en adéquation avec les contraintes territoriales et apporteront une attention spécifique à son intégration dans le paysage,

CONSIDERANT que les parcelles équipées généreront des recettes supplémentaires annuelles pour les collectivités territoriales liées, en particulier, à la taxe sur l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER),

CONSIDERANT que ces projets sont soumis à différentes autorisations qui sont toutes directement instruites par les services de l'Etat et délivrées par le Préfet,

CONSIDERANT qu'un nouveau Plan Local d'Urbanisme est en cours d'élaboration sur la Communauté de Communes de Chalosse Tursan,

CONSIDERANT le PCAET [en cours d'élaboration] par la Communauté de Communes de Chalosse Tursan,

CONSIDERANT que les élus concernés par le projet, à titre personnel, ne prennent pas part au vote,

Le conseil Municipal après avoir délibéré et voté :

- ✓ **Donne** un avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire,
- ✓ **Autorise** Mme Farges Nathalie, 1^o adjointe à apporter l'aide technique et politique de la collectivité aux agriculteurs et à la société GLHD pour mener à bien ce projet,
- ✓ **Autorise**, si nécessaire, Mme Farges Nathalie, 1^o adjointe à demander à la communauté de commune la mise en compatibilité du document d'urbanisme avec le projet.

Mme Farges Nathalie, 1^o adjointe est chargée de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme,

Philondenx, le 22/12/2020

Farges Nathalie,




1^o adjointe.

page 2/2

ANNEXE 2 : Arrêté de déport de la maire de la commune

Envoyé en préfecture le 30/03/2023 Reçu en préfecture le 03/04/2023 Affiché le 03 AVR. 2023 ID : 040-214002255-20230323-A2023-AU
--

COMMUNE DE PHILONDENX

ARRÊTÉ DU MAIRE

Mme Le maire de PHILONDENX

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;
Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 5 ;

Article 1 :

En application des dispositions de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et de l'article 5 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, Mme Céline LABAT, maire de la commune, possiblement intéressée au projet de ferme agrivoltaïque porté par la Société GLHD, sur le territoire de la commune, n'exercera pas ses compétences pour toute décision en lien avec ledit projet.

Article 2 :

Elle désigne Mme Nathalie FARGES, première adjointe, pour la suppléer dans l'exercice de ses pouvoirs propres ~~ou par délégation du conseil municipal~~ dans toutes les décisions relatives au projet agrivoltaïque, et aucune instruction ne lui est adressée.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de Philondenx.

Fait à Philondenx, le 23 mars 2023.
Mme le Maire,



Labat Céline.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ANNEXE 3 : Avis de concertation placardé en Mairie et au siège de la communauté des communes de Chalosse Tursan



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE DU JEUDI 1 JUIN AU VENDREDI 30 JUIN 2023

(AU TITRE DES ARTICLES L121-15-1, L121-16 ET L121-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)

MAÎTRE D'OUVRAGE : GREEN LIGHTHOUSE DÉVELOPPEMENT (GLHD)

LE PROJET EN RÉSUMÉ

Dans le département des Landes, sur la commune de Philondex, la société Green Lighthouse Développement (GLHD) spécialisée dans le développement des énergies renouvelables, accompagne le collectif "Avenir Tursan Agrivoltaïsme". Composée de 7 agriculteurs, l'association étudie la possibilité de mettre en place un projet agrivoltaïque afin de combiner production agricole et production d'énergie solaire.

Ce projet a pour objectif de mettre en place des cultures adaptées et raisonnées sans irrigation, de mutualiser des ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et d'accompagner une transmission des parcelles à la nouvelle génération.

GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et lancer une réflexion citoyenne pour lui donner une vocation locale.

Le projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan a été présenté à la Communauté de communes Chalosse Tursan et au Conseil municipal de Philondex. Un avis favorable de la Communauté de communes et une délibération de la commune concernée actent la connaissance de la poursuite des études sur leur territoire du projet. Le soutien prend part à la volonté des collectivités de s'inscrire dans le processus de transition énergétique initié au niveau national par le Grenelle de l'Environnement.

Les modalités de la concertation préalable volontaire organisée par GLHD en tant que maître d'ouvrage du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan, ont pour objet d'associer le public afin que le projet soit le mieux intégré dans le paysage et les usages du territoire.

PARTICIPATION DU PUBLIC AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La concertation préalable est conduite au titre de l'article L121-15-1 du Code de l'Environnement. Elle concerne un projet assujéti à une évaluation environnementale en application de l'article L. 122-1. Bien que soumis à évaluation environnementale, le projet ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'intention préalable.

En conséquence et dans le cadre de l'article L121-17, le maître d'ouvrage du projet, GLHD, prend l'initiative d'organiser une concertation préalable selon des modalités qu'il fixe librement et dans le respect des conditions fixées à l'article L. 121-16.

Pour associer le public à l'élaboration du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan, la durée de la concertation préalable volontaire est de 1 mois. Elle débute le 1^{er} juin et prend fin le 30 juin 2023.

Avis de concertation préalable volontaire du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac
Contact : ferme-agripv-tursan@ghd.fr



MODALITÉS DE LA PHASE DE CONCERTATION PRÉALABLE VOLONTAIRE

Le premier temps des modalités de la concertation est celui du porter à connaissance qui consiste à présenter et expliquer le projet, notamment par la distribution d'une lettre d'information à l'ensemble des habitants de Philondenx.

Un registre de concertation est mis à disposition en mairie de Philondenx ainsi qu'au siège social de la Communauté de communes Chalosse Tursan, permettant de contribuer de manière écrite. Les avis peuvent aussi être directement transmis au représentant de la maîtrise d'ouvrage, par courriel et/ou courrier en écrivant aux adresses suivantes :

Green Lighthouse Développement (GLHD)
Technopole Bordeaux Montesquieu - 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac
Contact : ferme-agripv-tursan@glhd.fr

Un dispositif de porte-à-porte est organisé le 1^{er} et le 2 juin, en présence de tiers garant de la concertation. Lors des rencontres, un questionnaire est diffusé pour interroger la connaissance et les usages du site (activité agricole, chasse, promenade, etc.). L'équipe de paysagistes mandatée pour le développement du projet ira à la rencontre des riverains du projet les 6 et 7 juin pour recueillir des idées sur la meilleure manière d'insérer le projet dans le paysage.

Deux ateliers thématiques sont proposés au public : le 12 juin, un atelier « Activité chasse » pour recueillir l'expertise d'usage des personnes pratiquant cette activité ; puis le 27 juin, un atelier « Intégration dans le paysage » pour imaginer collectivement les aménagements paysagers du projet. Une permanence de clôture de la phase active de concertation préalable volontaire est organisée le 30 juin au foyer municipal pour continuer de recueillir les avis et propositions.

Les modalités de la démarche d'information et de participation, objet de ce présent avis de concertation préalable volontaire, sont affichées en mairie de Philondenx depuis le 17 mai 2023, soit 15 jours avant le début officiel de la concertation fixé au 1^{er} juin 2023. L'avis a également été diffusé au siège social de la Communauté de communes de Chalosse Tursan.

À l'issue de la concertation, conformément aux dispositions de l'article R.121-21 du Code de l'Environnement, un bilan de celle-ci sera réalisé ainsi qu'un résumé de la façon dont elle s'est déroulée. Le bilan et le résumé seront rendus public. GLHD en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage, indiquera alors les mesures qu'il juge opportun de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation, notamment lors de la réunion publique de restitution prévue le 14 septembre 2023.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Le projet fera l'objet d'une enquête publique durant l'instruction des demandes d'autorisations administratives, dans les 9 à 12 prochains mois. Celle-ci sera mise en œuvre selon les dispositions des articles L. 123-1 à L. 123-16 et R. 123-1 à R. 123-46 du code de l'Environnement.

Avis de concertation préalable volontaire du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan
Green Lighthouse Développement • 1 allée Jean Rostand • 33650 Martillac
Contact : ferme-agripv-tursan@glhd.fr

ANNEXE 4 : Plaquette informative du projet de Ferme Agrivoltaïque du Tursan



En résumé

sur la commune de Philondenx

Le collectif «Avenir Tursan Agrivoltaïsme», composé de 7 agriculteurs, étudie la possibilité de mettre en place un projet d'agrivoltaïsme. Cette nouvelle technique consiste à **combiner production agricole alimentaire et production d'énergie renouvelable sur une même surface agricole.**

Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagne les exploitants dans la mise en oeuvre. Les bénéfices recherchés sont la diversification des cultures, un système de rotation plus résilient ou encore des nouveaux débouchés locaux.

L'objectif est de maîtriser une nouvelle chaîne de valeur pour **faire face aux contraintes agricoles locales** : l'impossibilité d'irriguer les parcelles, la récurrence d'aléas climatiques dévastateurs, l'interdiction progressive de produits phytosanitaires et l'importation d'amendements coûteux.

Le projet prévoit la mise en place de **cultures adaptées et raisonnées** sans irrigation, la mutualisation de certaines ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et un accompagnement à la transmission des parcelles à la nouvelle génération. GLHD s'engage à **maintenir le statut agricole des terrains**, à procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour lui donner une vocation locale.

Les chiffres clés

 1 collectif de 7 agriculteurs mobilisés

 1 commune concernée : Philondenx

 84 ha de zone d'étude

 527 ha agricoles qui bénéficient du projet

 15,94% de la SAU totale des exploitations concernées

 4 agriculteurs en fin d'activité, 4 jeunes agriculteurs soutenus dans leur installation

 5 bureaux d'études indépendants engagés

Edito

AVENIR TURSAN
AGRIVOLTAÏSME

« La monoculture de maïs, l'impossibilité d'irriguer les parcelles, l'augmentation des coûts de fonctionnement et l'importation d'amendements coûteux sont des défis constants.

Depuis 2020, nous avons décidé de nous regrouper pour **sortir des sentiers battus** et se lancer dans un **renouveau agricole : pas produire plus mais mieux !** C'est un engagement dans l'avenir de l'agriculture, pour les agriculteurs et leurs territoires. Aujourd'hui, on a presque le sentiment d'être les oubliés du monde avec notre situation géographique à l'extrémité du département et de l'intercommunalité.

Le plus positif dans le projet, ce sont les retombées au sein de la commune. Des bénéfices à imaginer ensemble. Grâce à cet **esprit collectif**, on rassemble des jeunes et des moins jeunes dans un même projet innovant. Ce projet permet de nous retrouver entre générations et d'être bien entourés pour une aventure aussi complexe que palpitante.

C'est un projet qui nous tient à cœur **pour l'avenir de nos exploitations !** »



L'AGRIVOLTAÏSME : un levier pour l'avenir agricole

En réalisant une co-production de deux activités sur le même sol, agricole et énergétique, l'agrivoltaïsme représente une solution de nouvelle génération permettant aux agriculteurs de concilier de multiples transitions : agricoles, écologique, économique, alimentaire... Sans déforestation ni artificialisation, cette innovation prend tout son sens au regard d'une profession en quête de changement durable de ses pratiques : s'adapter aux exigences environnementales, garantir la pérennité des exploitations et soutenir la transmission à la nouvelle génération.

6 ENGAGEMENTS MULTI-FONCTIONNELS

Pourquoi ?



SÉCURITÉ AGRICOLE : L'agrivoltisme offre une solution d'assurance pour les exploitations en prenant en compte les contraintes agricoles. Les recettes générées par la production d'énergie solaire constituent un filet de sécurité pour les agriculteurs, en compensant les risques associés aux nouvelles pratiques culturales mises en œuvre et voulues par les agriculteurs.



CULTURES ADAPTÉES ET RAISONNÉES : Le projet implique la mise en place de cultures adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et à la disponibilité des ressources, tout en adoptant des pratiques agricoles raisonnées. Cela permet d'optimiser les rendements et de réduire les besoins en eau, ce qui est particulièrement avantageux dans la zone.



MUTUALISATION DES RESSOURCES : Le projet encourage la mutualisation des ressources agricoles entre les exploitants. Cela permet de réduire les coûts de fonctionnement en partageant l'accès aux équipements, aux infrastructures et aux connaissances. Cette collaboration favorise une utilisation plus efficace des ressources et renforce la résilience des exploitations.



ROTATION DES CULTURES : Le projet promeut l'adoption d'un système de rotation des cultures. Cela contribue à préserver la fertilité des terres en évitant leur épuisement. La rotation des cultures aide également à contrôler les ravageurs, réduisant ainsi le recours aux traitements chimiques.



TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE : Le projet soutient l'installation de la nouvelle génération d'exploitants agricoles sur les parcelles des agriculteurs qui se préparent à prendre leur retraite. Cela permet de garantir une continuité dans l'activité agricole tout en favorisant le renouvellement des compétences et des pratiques. La transmission intergénérationnelle contribue à maintenir un tissu agricole dynamique et à assurer la pérennité des exploitations.



NOUVEAUX DÉBOUCHÉS AGRICOLES : Le projet vise à répondre aux attentes des consommateurs en offrant de nouveaux débouchés pour les produits agricoles. Il favorise ainsi le développement d'une nouvelle chaîne de valeur agricole, permettant aux agriculteurs de diversifier leurs sources de revenus et de s'adapter aux évolutions des demandes du marché. Cela renforce la viabilité économique des exploitations et stimule l'innovation dans le secteur agricole.

LA SOBRIÉTÉ : un grand principe fondateur

La ferme agrivoltaïque du Tursan sera développée dans les grands principes de l'agroécologie, notamment celui de réduire les impacts en utilisant moins d'intrants et en s'adaptant aux aléas climatiques, tout en s'affranchissant de l'irrigation. Il s'agit d'un nouveau modèle raisonné de production agricole, qualitatif et compétitif, permettant de créer un écosystème vertueux viable et durable, en phase avec les évolutions des attentes des consommateurs et du territoire.

Visitez le site internet www.tursan-agrivoltisme.fr



2021-2023 : LE TEMPS D'ÉTUDIER LES POTENTIALITÉS

Conduire un état de l'art préalable afin de garantir la faisabilité et la qualité du projet agricole

Pour se lancer dans cette **innovation**, les agriculteurs ont choisi de se faire accompagner par un spécialiste français des projets agrivoltaïques : Green Lighthouse Développement (GLHD). L'équipe conçoit des **projets d'abord agricoles pour soutenir les agriculteurs** face aux pressions exogènes qu'ils rencontrent. Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021.

De premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares pour prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés. Au fil des rencontres avec l'interprofession, les représentants associatifs locaux et les parties prenantes institutionnelles (services de l'État et collectivités), **les données recueillies confirment les potentialités de la solution agrivoltaïque.**



Le périmètre d'étude de projet de ferme agrivoltaïque du Tursan



UNE PRIORITÉ : Éviter les enjeux environnementaux

De l'étude faune-flore au diagnostic paysager en passant par les approfondissements de l'état agricole, ces démarches sont réalisées par des cabinets indépendants. L'identification des enjeux environnementaux, patrimoniaux, paysagers et agricoles visent à éviter les zones naturelles sensibles afin d'ajuster la zone d'implantation finale du projet.

RÉFLÉCHIR LOCAL !

Pour soigner l'insertion paysagère, créer des synergies, ouvrir de nouvelles voies.

Conscient des exigences sociétales en matière de projets d'énergies renouvelables, GLHD a comme prérogative de réfléchir ce projet agrivoltaïque à l'échelle d'un écosystème impliquant tous les citoyens et les partenaires locaux.



EN SAVOIR PLUS et participer ?

S'informer, débattre et coconstruire le projet agrivoltaïque du Tursan.

La **concertation préalable volontaire** est organisée tout au long du mois de **juin 2023** sur le périmètre de la commune de **Philondenx**. La démarche consiste à présenter le projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questionnements, commentaires et contributions, en particulier sur la question de son intégration paysagère.

Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation. **Des enseignements seront extraits pour être appliqués à l'ingénierie du projet** : une étape indispensable dans la conception d'un projet sur mesure avant le dépôt des autorisations administratives.

DU 1ER AU 30 JUIN : LES RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION



Outre la présente lettre, les modalités d'information comprennent la diffusion d'un avis de concertation 15 jours avant le début de la concertation, par voie d'affichage à la mairie de Philondenx. À partir du 1er juin, un registre de participation physique sera également accessible aux horaires d'ouverture de la mairie pour recueillir les observations du public pendant toute la durée de la concertation.

Les membres de l'association « Avenir Tursan Agrivoltaïsme » comptent sur votre participation aux rencontres ! Ils seront ravis de pouvoir répondre à vos questions en direct lors des ateliers.

Pour contribuer ou s'informer en continu :

- Déposer un commentaire dans le **formulaire du site projet**
- Contacter les porteurs de projet : **avenir.tursan.agripv@gmail.com**
- Échanger avec le maître d'ouvrage :
Par voie électronique : **ferme-agripv-tursan@glhd.fr**
Par voie postale : **GLHD – Technopole Bordeaux Montesquieu**
1 allée Jean Rostand
33650 Martillac



Visitez le site internet www.tursan-agrivoltaisme.fr

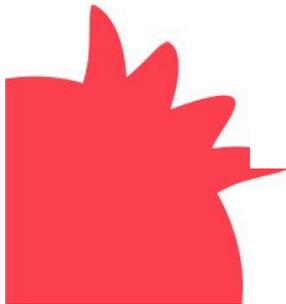
ANNEXE 5 : Compte-rendu du premier porte-à-porte « Information Générale »



FERME
AGRIVOLTAÏQUE
DU TURSAN



**Bilan du porte-à-porte
1er et 2 juin 2023**



01. Présentation du projet

Un projet au service de la résilience du monde agricole local



Le collectif «AvenirTursan Agrivoltaïsme», composé de 7 agriculteurs, étudie la possibilité de mettre en place un projet d'agrivoltaïsme sur le territoire de la commune de Philondenx. Cette nouvelle technique consiste à combiner production agricole alimentaire et production d'énergie renouvelable sur une même surface agricole.

Green Lighthouse Développement (GLHD), maître d'ouvrage, accompagne les exploitants dans la mise en œuvre. Les bénéfices recherchés sont la diversification des cultures, un système de rotation plus résilient, de nouveaux débouchés locaux et une transmission des terres facilitée.

L'objectif est de maîtriser une nouvelle chaîne de valeur pour faire face aux contraintes agricoles locales : l'impossibilité d'irriguer les parcelles, la récurrence d'aléas climatiques dévastateurs, l'interdiction progressive de produits phytosanitaires et

l'importation d'amendements coûteux.

Le projet prévoit la mise en place de cultures adaptées et raisonnées sans irrigation, la mutualisation de certaines ressources pour réduire les coûts de fonctionnement et un accompagnement à la transmission des parcelles au profit de la nouvelle génération.

GLHD s'engage à maintenir le statut agricole des terrains, à procéder à l'ensemble des études techniques pour éviter les enjeux environnementaux et à lancer une réflexion citoyenne pour donner au projet une vocation locale.

Ce porte-à-porte, mené le 1^{er} et le 2 juin 2023 a permis d'informer le territoire sur le projet, de répondre aux questions et d'enrichir le projet et la connaissance du territoire.

02. Modalités du porte-à-porte

Annonce du porte -à- porte



Ce porte-à-porte a fait l'objet d'une large annonce sur le territoire avec un renfort de communication une quinzaine de jours en amont des visites terrain :

- Annonce lors de la **présentation du projet en conseil municipal** le 20/04/2023
- Annonce du porte-à-porte dans les modalités de la concertation de **l'avis affiché** en mairie de Philondenx et à la Communauté de Commune du Tursan
- Annonce dans la **plaquette de présentation** du projet (distribuée dans chaque boîte aux lettres de la commune 10 jours avant le début de la concertation)
- Annonce **via le site internet** dédié à la concertation (rubrique *participation citoyenne*.)

Organisation de la tournée



Le porte-à-porte a ciblé l'intégralité des habitations de Philondenx. Une attention toute particulière a été portée aux habitations à proximité du site et en potentielle visibilité du projet (une seconde visite a été effectuée sur cette zone le second jour).

Organisation de la tournée

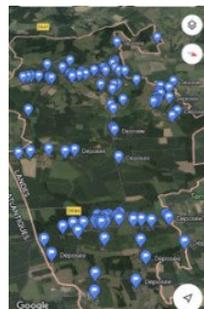
La tournée s'est déroulée sur 2 jours, le 1^{er} et le 2 juin 2023.

Jour 1 :

- Route des Pyrénées
- Route de la Chalosse
- Route de Malaussanne
- Placette du village

Jour 2 :

- Route du Tursan
- Chemin de la Majouraou
- Chemin de Pic du Haou
- Chemin de Lafitaou
- Route de Pimbo



Cartographie des habitations ciblées

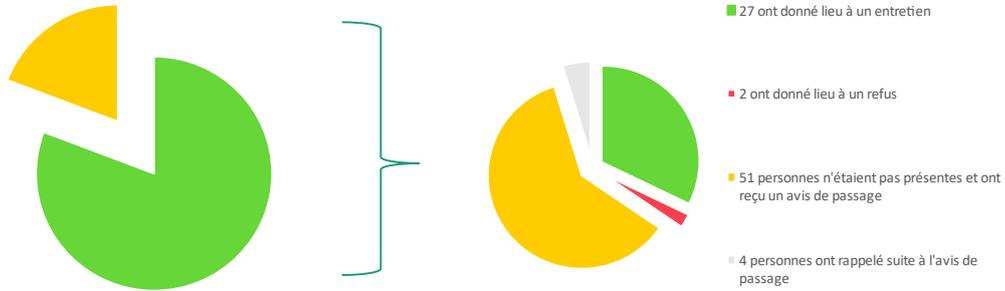


104 habitations ciblées
84 habitations visitées
27 échanges avec les habitants

Un porte-à-porte qui a permis de couvrir 80% de la commune



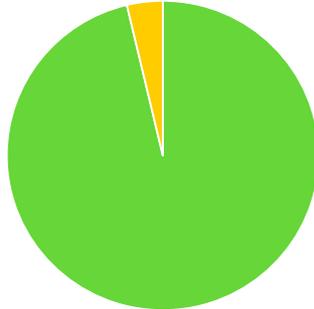
84 habitations visitées dans le cadre du porte-à-porte (sur les 104 que compte la commune)



Une tournée qui a permis de couvrir sur deux jours plus de 80% des habitations de la commune et de rencontrer plus d'un quart des habitants du village sur une durée moyenne d'un quart d'heure par visite.

04. Principaux enseignements

Connaissance de l'agrivoltaïsme



Sur les 27 personnes avec qui nous avons pu échanger :

- 26 connaissaient l'agrivoltaïsme ou en avaient déjà entendu parler
- 1 personne n'en avait jamais entendu parler

Le porte-à-porte a démontré que les habitants de Philondenx étaient déjà familiers avec l'agrivoltaïsme et connaissaient ses spécificités. Cependant, au cours des entretiens, il est apparu que plusieurs personnes faisaient l'amalgame entre l'agrivoltaïsme et le photovoltaïsme.

Connaissance du projet et source de l'information projet



Parmi les 27 personnes rencontrées.



- 25 personnes avaient connaissance du projet de ferme agrivoltaïque de Tursan
- 2 personnes ont découvert le projet lors de l'entretien



14 ont eu connaissance du projet grâce au **bouche-à-oreille** (conseil municipal, agriculteurs eux-mêmes...)



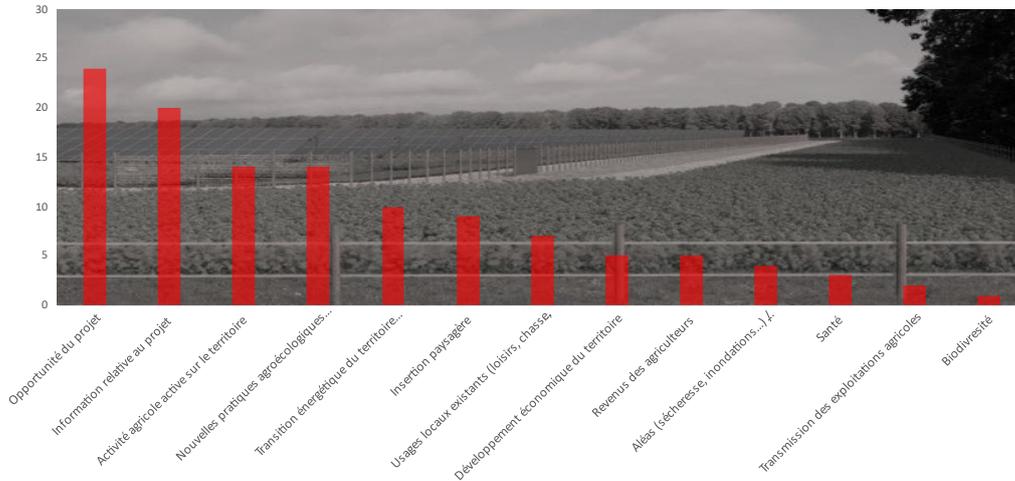
4 ont eu connaissance du projet via l'information du **conseil municipal**



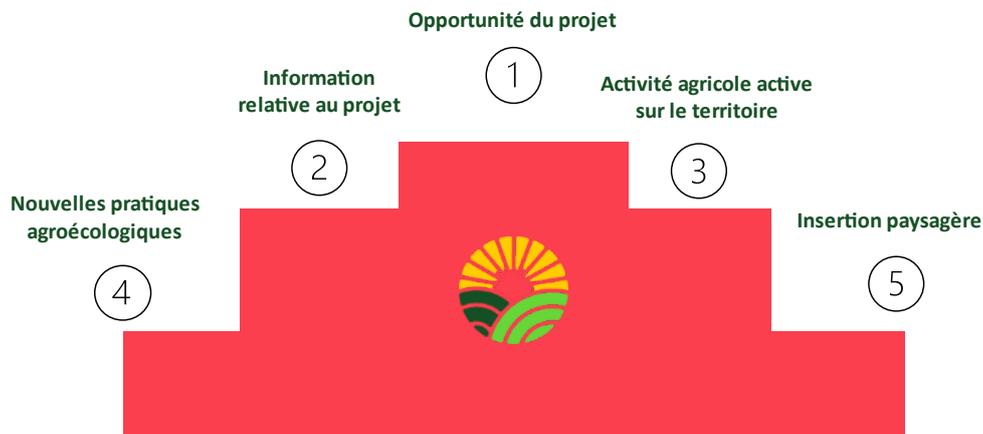
26 personnes ont eu connaissance du projet via la **plaquette informative**

Les habitants ont eu principalement accès à l'information concernant le projet via la plaquette d'information qui a été boîtée sur la commune et via le bouche-à-oreille (échos du conseil municipal ou cercle de connaissance des agriculteurs...)

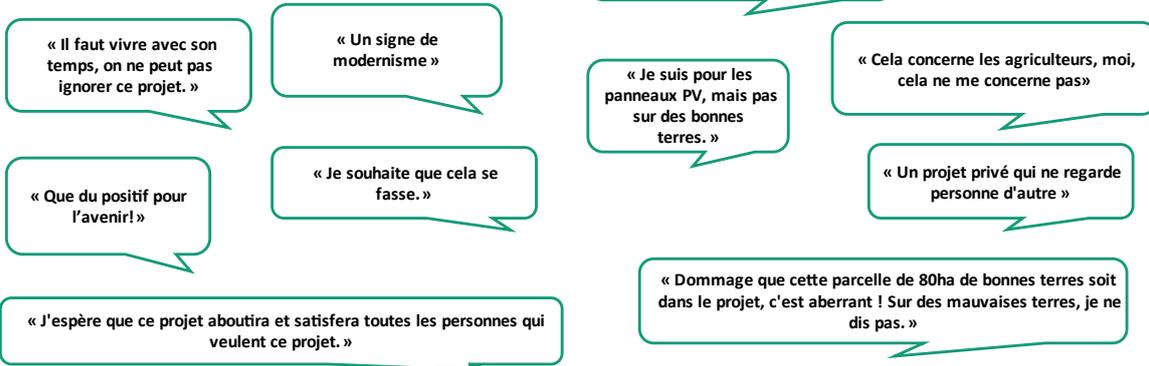
Les thématiques évoquées lors des entretiens



Les principales thématiques évoquées lors des entretiens



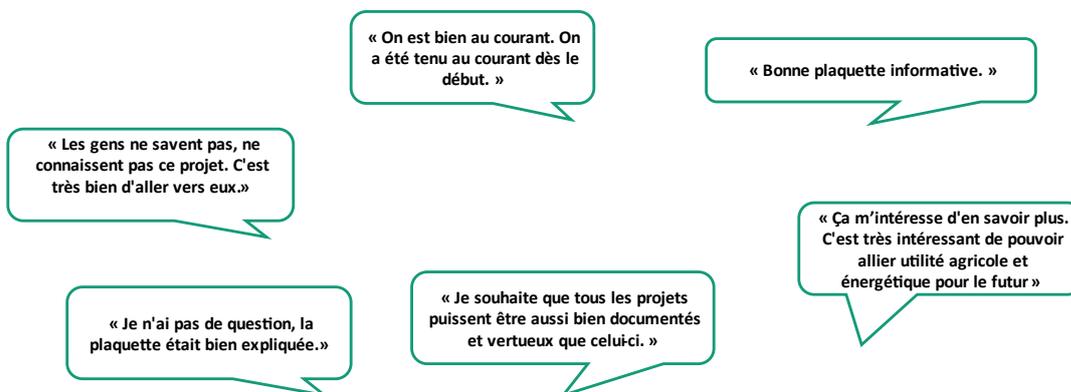
Opportunité du projet



La question de l'opportunité du projet et notamment son impact favorable sur la transition énergétique du territoire n'a que peu été remis en question. Le projet a souvent été caractérisé comme un projet vertueux, en phase avec l'avenir énergétique du territoire.

Plusieurs interlocuteurs ont mis en exergue un projet privé, qui ne dépend pas de la commune et qui n'est pas de leur ressort. Plusieurs personnes rencontrées semblent s'interroger, non pas sur l'opportunité du projet mais sur la localisation du site du projet, sur des terres qui semblent très fertiles et enviées dans la commune.

Information relative au projet



Le dispositif d'information et de concertation a bien été accueilli sur le territoire.

Les personnes rencontrées semblent bien informées sur le projet, sur l'agrivoltaïsme et sur les caractéristiques de la future ferme, même si plusieurs personnes rencontrées semblaient encore assimiler photovoltaïque simple et agrivoltaïsme.

Activité agricole active sur le territoire



« J'aurais été contre si cela avait été du photovoltaïque classique. Là, ça ne bouffe pas la terre, c'est bien »

« On insiste sur l'économie d'eau alors que ce sont des terres qui ne s'irriguent pas, ce sont les seules qui ne nécessitent pas d'eau. Ce sont les meilleures terres de Philondenx, de la terre noire, c'est aberrant.»

« Il va bien falloir adapter les cultures au climat, une espèce animale ou végétale, elle doit s'adapter. Diversifier, ça ne me dérange pas du tout. »

« Avec le changement climatique, si ce n'est pas maintenant qu'on change les cultures, de toute façon, ça sera plus tard. »

« Le maïs, c'est une culture qui marche bien. Où est-ce que l'on fera du maïs du coup ? »

« Pour bien faire, il faudrait que 3 ou 4 propriétaires puissent faire la même culture. »

Environ 20% des personnes rencontrées s'interrogent sur la pertinence d'utiliser des terres qu'ils disent fertiles pour le projet. Or, ces personnes ne semblent pas avoir conscience que ces terres s'appauvrissent et que les cultures actuelles n'y seront pas pérennes.

Nouvelles pratiques agroécologiques



« Si c'est pour l'amélioration de leur cultures (sic les agriculteurs)! On est à l'heure du développement durable et du manque d'eau. »

« Avec des panneaux de 5m de haut, je vois mal faire de la vigne, de la grenade, surtout si les panneaux sont fixes. »

« C'est bien cette idée de grenade, ça nous a scié sur le moment, mais c'est porteur. »

« Si ça permet une amélioration pour l'environnement, allons-y »

« La prairie, c'est du pipeau ! Ça m'étonnerait qu'ils aillent mettre des prairies là, de chaque côté de la route. »

« C'est un projet qui ne gêne absolument pas, on peut avoir des cultures, qui ne consomment presque pas d'eau.»

La question de l'adaptation des nouvelles cultures au territoire est un des questionnements majeurs du territoire. Les personnes rencontrées souhaitent comprendre quelles sont les cultures envisagées et comment ces cultures vont s'adapter au territoire. Ils souhaitent aussi comprendre qui va contrôler et s'assurer de la bonne production de valeur et de la pérennité du projet agricole.

Transition énergétique du territoire



« C'est très intéressant de pouvoir allier utilité du projet agricole et énergétique pour le futur »

« Il faut vivre avec son temps, on ne peut pas ignorer ce projet. »

« Pour moi, l'agrivoltaïsme est une ouverture au photovoltaïsme, on va perdre des terres ».

« On a la fois besoin des agriculteurs et d'énergie. Ce genre de projet, qui concilie les deux est très intéressant. »

« Ca nous intéresse, c'est bien. J'aurais été contre si cela avait été du photovoltaïque classique. Là, ça ne bouffe pas la terre, c'est bien. On aurait été gêné s'il n'y avait eu que des panneaux »

« Nous on a du photovoltaïque sur la toiture. Si on en mettait partout, on produirait autant d'électricité. »

L'opportunité d'accélération de production d'énergies renouvelables n'a jamais été remise en question par le territoire. A plusieurs reprises, des confusions ont été faites entre photovoltaïque et agrivoltaïsme. A noter que plusieurs habitations rencontrées sont équipées ou prévoient de s'équiper en photovoltaïque toiture.

Insertion paysagère



« Ce que j'attends avec impatience, c'est l'insertion paysagère, la photo de comment ça va se présenter. Ca je pense que ça va parler aux gens »

« Je ne pense pas que cela se voit beaucoup d'ici »

« Le volet paysager me gêne. Je prends cette route 4 fois par jour et quand je visualise ce paysage, je me dis que c'est une verrue dans le paysage. »

« Il faudrait que les panneaux ne soient pas trop hauts »

« L'insertion paysagère, si elle n'est pas intégrée au cahier des charges, elle n'est pas obligatoire. »

« Les gens ont peur car ils pensent que ça va se faire n'importe comment, ils ont peur de ne pas être informés, que cela nuise au paysage »

« Le projet est sur des pentes et on va voir les panneaux à des kms et des kms »

« On s'est déjà bien fait avoir avec le projet d'il y a 10 ans. Il y a que des moutons et on devait avoir des haies qui n'ont jamais été faites. »

La question de l'insertion paysagère du projet a été plusieurs fois abordée par les personnes rencontrées. Des questionnements ont émergé sur la taille des panneaux et leur insertion (inquiétudes induites par la construction d'un hangar dont la toiture est équipée de panneaux). En première intention, les habitants semblent souhaiter que le site soit caché. Des réflexions semblent émerger après discussion et la perspective d'un atelier autour de l'insertion paysagère très bien la suite.

Usages locaux existants (chasse, loisirs...)

« La chasse, elle n'a rien à voir avec tout ça. Il n'est pas nécessaire d'avoir des passages de fait, si la clôture est faite par ilots. Les passages y sont naturellement. »

« On fait beaucoup de promenades à cheval, notamment sur les terres des agriculteurs »

« Les chasseurs seront contents, si il n'y a pas de clôtures. »

L'activité de loisir principale autour du site, semble être la chasse. Pour les chasseurs du territoire, il ne semble pas y avoir d'opposition entre l'activité du site et la chasse, dans la mesure où le site n'est pas clôturé dans son intégralité mais par ilot (large information faite sur ce sujet au cours des entretiens)

Développement économique du territoire



« Nos maisons vont être dévaluées, sur toute la commune et il ne restera que des maisons vides.»

« Il faudrait informer les gens sur les loyers car il y a beaucoup de fantasmes »

« on va sauver 6 agriculteurs au détriment de tout un village.»

La question du développement économique du territoire a été peu abordée par les habitants. Pour eux, il s'agit d'un projet privé qui va bénéficier uniquement aux agriculteurs du territoire. Quelques questionnements ont vu le jour sur une possible dévaluation des habitations à proximité du site.

Revenus des agriculteurs

« Les agriculteurs, ils veulent tous beaucoup d'argent et ne rien faire sur ces terres »

« C'est un projet avant tout motivé par l'argent.»

« Les sommes qui vont être attribuées aux agriculteurs, c'est 3000 à 5000 euros. »

De très nombreux fantasmes existent sur l'aspect financier du projet et les sommes qui seront touchées par les agriculteurs qui louent leurs terrains.

Transmission des exploitations agricoles



« Cela va bien aider les agriculteurs. »

« Pour les panneaux, pour produire de l'électricité, on aurait pu choisir d'autres terres que des terres noires, car les jeunes qui restent sur la commune, ils auraient pu profiter de ces terres. »

« La plupart des agriculteurs arrivent à la retraite, qu'est-ce qu'on va faire des terrains ensuite ? »

« C'est rassurant que GLHD ne rachète pas les terres mais qu'elles reviennent dans la succession des agriculteurs.»

Le sujet de la transmission des terres faisait l'objet d'une croyance forte sur l'acquisition des terres. Une grande pédagogie a été nécessaire pour que les terres n'étaient pas achetées par GLHD mais qu'elles faisaient d'un bail temporaire et que le projet était réversible.

Aléas, changement climatique et biodiversité

C'est un projet qui ne gêne absolument pas, on peut avoir des cultures, qui ne consomment presque pas d'eau.

« Les agriculteurs, ils ont pollué pendant des années et ils se préoccupent de l'environnement maintenant ? Ils sont sur l'écologie parce que c'est obligatoire pour avoir les panneaux. »

« On est à l'heure du développement durable et du manque d'eau. Vous pouvez le faire ce projet, cela ne gêne pas du tout »

Une très grande majorité des personnes a conscience que le projet est un levier pour l'adaptation du territoire au changement climatique. Pour de rares personnes, ces arguments sont uniquement un alibi pour les soulever au projet et les agriculteurs.

Santé et impacts



« Pour le battage de pieux, vous dites un mois mais il vaut mieux compter deux mois, de plantage et de bruit. »

« Il va y avoir du bruit, du fait des panneaux, avec les roulements de ferraille. »

« Est-ce que le projet va produire des ondes ? »

La question des impacts sur la santé du projet n'a été abordée qu'avec un interlocuteur. Un autre interlocuteur a soulevé la question des nuisances durant la période de travaux.

ANNEXE 6 : Compte-rendu du porte-à-porte « Insertion Paysagère »



Projet agrivoltaïque – Philondenx (40)



• BILAN QUANTITATIF DES ÉCHANGES

N°	Avis sur le projet			Avis sur la visibilité				Souhait d'aménagement			
	Neutre	Favorable	Défavorable	Pas d'avis	Pas gêné	Plutôt gêné	Géné	Pas de construction	Souhaite masquer le projet	Souhaite voir le projet	Indifférent
1	1			1							1
2	1			1							1
3		1				1			1		
4			1				1	1			
5		1			1				1		
6			1				1	1			
7	1				1						1
8	1				1						1
9		1			1						1
10	1					1					1
11			1				1		1		
12		1			1				1		
13			1					1			
14			1				1	1			
15		1			1					1	
16			1				1		1		
17			1				1		1		
18			1				1		1		
19	1					1			1		
TOTAL	6	5	8	2	6	3	7	4	8	1	6

Porte-à-porte Philondenx



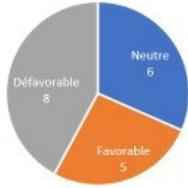
• SUR 19 ÉCHANGES ...

Avis sur le projet
→ 6 positions neutres
→ 5 positions favorables
→ 8 positions défavorables

Avis sur la visibilité
→ 7 pas d'avis
→ 6 pas gênés
→ 3 plutôt gênés
→ 7 gênés

Souhaits d'aménagements
→ 4 souhaitent que le projet ne soit pas construit
→ 8 souhaitent masquer le projet
→ 1 souhaite voir le projet
→ 6 sont indifférents

Avis sur le projet



Avis sur la visibilité



Souhaits d'aménagement



■ Neutre ■ Favorable ■ Défavorable

■ Pas d'avis ■ Pas gêné ■ Plutôt gêné ■ Gêné

■ Pas de construction ■ Souhaite masquer le projet ■ Souhaite voir le projet ■ Indifférent

Porte-à-porte



• QUELQUES CITATIONS...

« Dans les environs, il y a des tunnels qui rejoignent le château de Cabidos. »

« Je préférerais que le projet soit masqué par une haie. »

« Les arbres, c'est plus joli. »

« Je suis conscient des enjeux climatiques. »

« Les projets solaires, oui, mais pas chez moi. »

« Il faut vivre avec l'évolution de son temps. »

« Ce sont de bonnes terres, je ne comprends pas l'intérêt du projet ici. »

« La visibilité du projet ne me dérange pas. »

« Je suis favorable aux projets d'énergies renouvelables. »

« Les panneaux dénaturent le paysage. »

Porte-à-porte Philandax



• LES GRANDES LIGNES

Avis sur le projet

- Une minorité des interrogés est défavorable au projet (8 personnes sur 19)
- Globalement, les personnes favorables au projet ont conscience des enjeux climatiques actuels et de la nécessité du développement des énergies renouvelables
- Les personnes favorables au projet sont souvent originaires d'une autre région
- Les personnes défavorables au projet le sont essentiellement par manque de compréhension du projet (l'argument de bonnes terres agricoles revient très souvent, ainsi que la question de la succession)
- Plusieurs personnes ne se projettent pas dans ce paysage futur (âge avancé, pas de visibilité directe sur le site d'étude)

Avis sur la visibilité

- Une petite majorité des interrogés (10 sur 19) serait visuellement gênée ou plutôt gênée par la réalisation du projet
- L'autre partie (8 sur 10) ne serait pas gênée ou n'a pas d'avis sur la question
- Le niveau de gêne visuelle semble être en corrélation avec l'acceptation et la compréhension du projet agrivoltaïque

Souhaits d'aménagement

- 4 personnes ne se sont pas prononcées sur les souhaits d'aménagements, car ne souhaitent pas que le projet se construise
- Sur les avis restants (15), la majorité (8) souhaite qu'un aménagement paysager soit réalisé pour masquer le projet (haies, bosquets ...)
- 6 personnes sont indifférentes à la visibilité du projet
- 1 personne souhaite voir le projet
- 2 personnes sont favorables à des aménagements paysagers spécifiques sur leur parcelle privée
- Le souhait d'aménagement spécifique n'a pas été exprimé.

Porte-à-porte Philondens



• L'ANALYSE

La majorité des interrogés est favorable ou neutre par rapport à la mise en œuvre du projet. Malgré cette position, ils préféreraient qu'une intégration paysagère soit effectuée de manière à atténuer l'image de l'ouvrage dans la campagne environnante.

Finalement, les avis des personnes défavorables au projet ne dépendent pas toujours de l'aspect paysager. Bien souvent, cette position découle d'une incompréhension du projet, ce qui entraîne dans son image. Plusieurs questions ont été soulevées quant à la pertinence d'implanter l'ouvrage sur « terres ».

Porte-à-porte Philondens



ANNEXE 7 : Compte-rendu de l'atelier « Activité Chasse »

GLHD PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN SUR LA COMMUNE DE PHILONDEX (LANDES)

ATELIER ACTIVITE CHASSE 12 juin 2023 COMPTE-RENDU



Cet atelier « Activité chasse » a été proposé par GLHD et mené par Bluegreen en tant que garant neutre dans le cadre de la concertation préalable volontaire du projet agrivoltaïque de Philondenx. Le projet a d'abord été présenté en détail avec les différents acteurs, le périmètre d'étude, la temporalité et enfin le dispositif de concertation avec un rappel des réunions et ateliers. L'écoute a été active pendant la première partie de la réunion avec plusieurs prises de paroles et des échanges entre les participants et les agriculteurs à l'initiative du projet. La seconde partie de la réunion a été l'occasion de travailler en petits groupes sur des cartes pour

que le maître d'ouvrage comprenne les usages sur ce site et pour que les chasseurs puissent transmettre des propositions d'aménagement liées à leur pratique cynégétique.

Participants

46 personnes étaient présentes lors de cet atelier « Activité chasse » qui s'est tenu le 12 juin 2023 à 19h au foyer municipal de Philondenx à l'initiative des agriculteurs du projet et de GLHD dont 3 agriculteurs présentateurs et 3 animateurs.

Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie Schmitt remercie l'assistance et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle est en charge de s'assurer de la bonne information et participation du territoire dans le projet.

Julie Schmitt précise que l'initiative de cet atelier revient à GLHD et au collectif d'agriculteurs et que ce moment d'échange n'est en rien une réunion publique organisée par la commune, qui est indépendante du projet. Elle rappelle le dispositif d'information déployé pour cette réunion-atelier : annonce sur l'avis de concertation à la mairie sur le tableau d'affichage du centre-bourg et de la communauté de commune, annonce sur la lettre d'information boîtée dans toutes les boîtes à lettres de la commune, rappel de la tenue de l'atelier lors des portes-à-portes information et paysage des 1^{er}, 2, 6 et 7 juin.

Elle ajoute que cette démarche de concertation intervient en amont de la phase dite opérationnelle du projet, avant que le projet ne soit entièrement dessiné, afin que ce dernier puisse encore être enrichi, en prenant en compte l'expertise des acteurs directement en lien avec le territoire et ses spécificités.

Elle présente ensuite le déroulé de la soirée et les différents intervenants avant de donner la parole aux agriculteurs à l'initiative du projet.

Etienne DESSEREZ, agriculteur membre du collectif porteur du projet, prend la parole et rappelle la genèse du projet. Il s'agit de sécuriser les exploitations dans un contexte de changement climatique de plus en plus complexe (aléas climatiques, variations importantes des coûts de production...) qui nécessite de transformer les pratiques agricoles avec la mise en place de nouvelles cultures couplées à un revenu fixe. Ces évolutions permettront de sécuriser et pérenniser l'activité des agriculteurs et notamment la transmission des terres.

Temps 2 : Présentation de GLHD et du projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Présentation de GLHD et de l'agrivoltaïsme

Fanny COLOMBO-DECORY, Cheffe de projet chez GLHD présente ensuite GLHD, maître d'ouvrage du projet. Pionnier en France de l'agrivoltaïsme, GLHD a été créé en 2018 par David PORTALES et Jean-Marc FABIUS. Implantée en Nouvelle-Aquitaine près de Bordeaux, GLHD est spécialisée dans l'accompagnement de projets agrivoltaïques, qui concilient production agricole et énergétique. Le groupe est actuellement détenu par les deux cofondateurs, EDF Renouvelables et Cero Generation (GIG Macquarie), actionnaires majoritaires.

GLHD compte actuellement 32 projets en cours répartis sur 14 départements. Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques, patrimoniales...

Ces projets agrivoltaïques permettent de concilier les cultures tout en produisant de l'électricité solaire. Ils consistent en l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles. Ces fermes agrivoltaïques participent activement au développement de la biodiversité locale et à la préservation des ressources en eau. L'agrivoltaïsme permet en effet de réaliser entre 15 et 30% d'économie en eau par an, sans compter la protection qu'offrent les panneaux solaires face aux intempéries (grêle, orages...) et à la sécheresse.

GLHD est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur dans le développement de ces projets : le financement des études, la préparation des documents réglementaires tels que les permis de construire et autres demandes d'autorisation, l'exploitation et le suivi des installations, la vente de la production d'énergie, le démantèlement et le recyclage...

Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Le projet a été lancé en 2020, à l'initiative du collectif d'agriculteurs qui a ensuite choisi de se faire accompagner par GLHD.

Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021. Ces premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares afin de prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés.

Au fil des rencontres avec l'interprofession, les représentants associatifs locaux et les parties prenantes institutionnelles (services de l'État et collectivités territoriales), les données recueillies confirment les potentialités de la solution agrivoltaïque pour ce territoire.

Fanny COLOMBO-DECORY, précise que le périmètre d'étude va fortement se réduire in fine, le projet n'occupera pas les 84 hectares et ne sera pas entièrement clôturé. Des ilots permettront de conserver les chemins et les haies. Il s'agira de prendre en compte les contraintes techniques et réglementaires pour préciser la surface exacte du projet.

Fanny COLOMBO-DECORY aborde ensuite la question de l'évolution des contraintes agricoles et de l'adaptation au changement climatique. Elle précise qu'actuellement les terres ne sont pas irriguées et servent à la culture du maïs. Elle propose ensuite à Marc SAINT GERMAIN (agriculteur membre du collectif) de présenter les enjeux locaux.

Marc SAINT GERMAIN explique alors qu'il est de plus en plus complexe de cultiver ces terres à cause de la variation irrégulière des coûts de production (intrants...) et des aléas climatiques,

notamment de la sécheresse, d'autant plus que ces terres ne peuvent pas être irriguées du fait de contraintes techniques trop importantes. Pour sa part, en tant qu'éleveur de canards il a déjà subi plusieurs fois la grippe aviaire décimant son cheptel. D'où ce souhait des agriculteurs de se projeter sur de nouvelles activités et de concilier production agricole et énergétique.

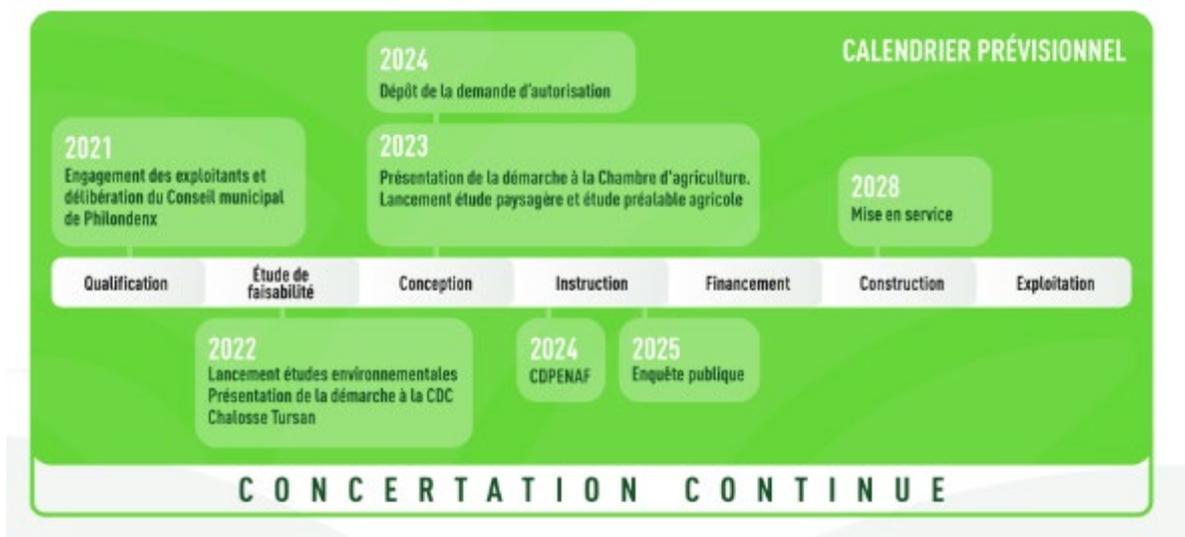
Cette double activité permettra aux agriculteurs, du fait des revenus réguliers dégagés par la production énergétique, d'innover en termes de cultures et de lancer de nouvelles filières locales.

Fanny COLOMBO-DECORY précise que le choix des cultures envisagées n'est pas définitif et reste à l'étude : une part de cultures pérennes avec la grenade et la vigne et poursuite de cultures annuelles sont autant de possibilités à l'étude. Ces cultures doivent permettre le maintien d'une activité agricole pérenne sur le territoire. Début 2024, GLHD sera en mesure d'en dire plus concernant les cultures retenues puisque l'Etude Préalable Agricole sera terminée.

Elle explique que le maintien d'une biodiversité riche apparaît également comme un facteur de motivation pour les agriculteurs. Elle rappelle aussi l'enjeu de la transmission des exploitations, précisant que les indemnités de bail que les agriculteurs percevront durant la phase d'exploitation du projet (40 ans) sont un argument de poids auprès des banques pour les investissements agricoles et la pérennité des exploitations.

Elle présente ensuite les acteurs du projet, à savoir les bureaux d'études ETEN (étude d'impact et étude zones humides), NCA (les paysagistes), PC-Consult (Etude Préalable Agricole) et Bluegreen (Concertation).

Fanny COLOMBO-DECORY présente ensuite le calendrier du projet, dont le temps long garantit la bonne articulation entre le technique et la concertation.



Elle détaille également la méthodologie de travail de GLHD, basée sur la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental au maximum.

GLHD a d'ores et déjà identifié plusieurs contraintes autour du site, qui seront prises en compte dans la poursuite du projet (faune et flore, présence d'une route départementale proche du site) et qui viendront réduire le périmètre d'étude. Le projet doit aussi être l'opportunité d'aménager le territoire via notamment la construction de chemins pédagogiques sur la biodiversité locale.

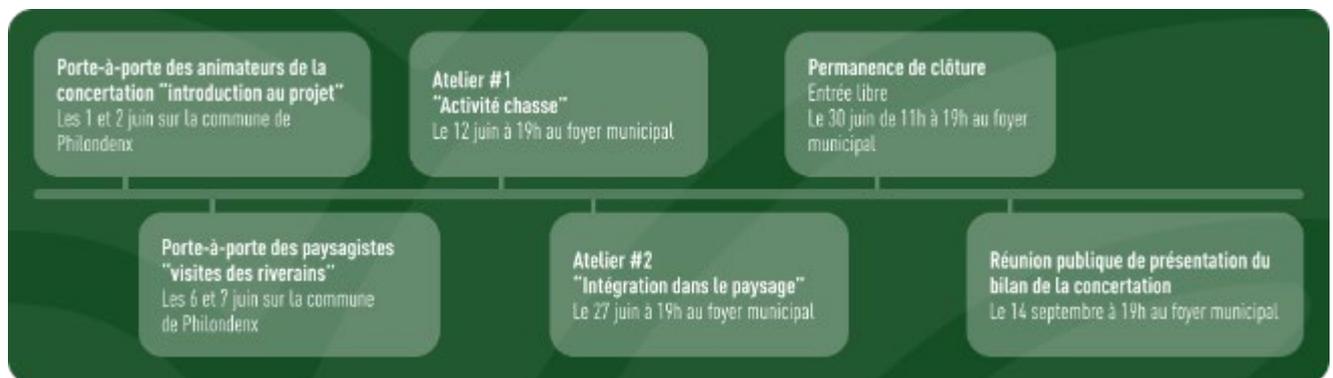
Concernant la technologie utilisée, Fanny COLOMBO-DECORY montre ensuite les différentes technologies envisagées pour ce projet (trackeurs solaires, fixe...). Le choix des structures et des écartements se fera en fonction des futures cultures retenues, sachant que le bas du panneau est souvent situé à 1m, le haut à 5m.

Le dispositif de concertation

Nicolas KHORSI DARROUSSAT, responsable concertation chez GLHD, présente les engagements de GLHD pour cette concertation préalable volontaire. GLHD initie sincèrement et de manière volontaire cette démarche de co-construction avec le territoire, avec un niveau d'exigence important. GLHD considère en effet que la concertation et la rencontre de tous les acteurs est un gage de qualité et d'enrichissement pour le projet.

Nicolas précise également le rôle de Julie SCHMITT ainsi que ses responsabilités en tant que tiers garant neutre de la concertation. En effet, GLHD a mandaté le cabinet Bluegreen pour garantir l'impartialité dans le recueil des échanges lors des rencontres. Cette décision est issue d'un accord commun avec les membres du Conseil municipal de Philondex.

Julie SCHMITT détaille ensuite les modalités de concertation. Elle précise que cette concertation est volontaire mais réalisée avec un niveau d'exigence comparable à celui d'une concertation réglementaire. La concertation préalable volontaire est organisée tout au long du mois de juin 2023 sur le périmètre de la commune de Philondex. La démarche consiste à présenter le projet aux habitants et aux usagers du territoire afin de recueillir leurs questionnements, commentaires et contributions, en particulier sur la question de son intégration paysagère. Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation.



Zoom sur le porte-à-porte du 1er et 2 juin (information sur le projet)

GLHD et Bluegreen ont visité le 1^{er} et le 2 juin, les habitations du territoire. Sur les 104 habitations de la commune, 84 habitations ont été visitées et ces visites ont donné lieu à 27 entretiens. 51 avis de passage ont été déposés et 4 personnes ont repris contact avec GLHD et Bluegreen.

Lors de ce porte-à-porte, il a été noté que l'information sur le projet a bien été reçue par le territoire (tous sauf 2 personnes ont reçu la plaquette informative dont une habitation excentrée, accessible par une autre commune, et dont une personne qui n'avait pas ouvert sa boîte aux lettres depuis plusieurs jours). Les habitants semblent au courant de la démarche et du projet à l'étude, même si plusieurs personnes rencontrées semblent confondre photovoltaïque et

agrivoltaïsme. Plusieurs interlocuteurs ont mis en exergue un projet privé, qui ne dépend pas de la commune et qui n'est pas de leur ressort.

La question de l'opportunité du projet et notamment son impact favorable sur la transition énergétique du territoire n'a que peu été remis en question. Le projet a souvent été caractérisé comme un projet vertueux, en phase avec l'avenir énergétique du territoire. Plusieurs personnes rencontrées semblent s'interroger cependant sur la localisation du site du projet, sur des terres qu'ils caractérisent de fertiles.

Les personnes rencontrées souhaitent comprendre quelles sont les cultures envisagées et comment elles vont s'adapter au territoire. Ils souhaitent aussi comprendre qui va contrôler et s'assurer de la bonne production de valeur et de la pérennité du projet agricole dans le cadre du projet.

La question de l'insertion paysagère du projet a été plusieurs fois abordée par les personnes rencontrées. Des questionnements ont émergé sur la taille des panneaux et leur insertion dans le paysage, ainsi que sur le risque de dévaluation immobilière associée.

Zoom sur le porte-à-porte du 6 et 7 juin (avec les paysagistes)

Le 6 et 7 juin 2023, GLHD et le bureau d'étude NCA en charge de l'insertion paysagère se sont rendus sur le territoire pour informer autour de l'intégration paysagère du projet. Ils ont ciblé les habitations les plus en proximité du projet, afin de les informer et de recueillir leurs premières propositions d'insertion paysagère. 48 maisons ont été visitées, 21 personnes ont été rencontrées et 25 avis de passage ont été déposés.

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir plus quant à la dimension agricole du projet (futures cultures...). Sur le plan visuel, les riverains souhaiteraient qu'une intégration paysagère soit faite, avec la plantation de haies par exemple. L'idée d'une plantation de haies visant à réduire l'effet visuel du projet semble être appréciée.

Pour les quelques habitations ayant une vue directe sur le site d'étude, la question de la faisabilité d'un aménagement paysager de leur parcelle a été vérifiée et semble envisageable.

Rencontre avec les élèves de Philondenx

Sur proposition du conseil municipal, une rencontre avec 22 élèves de l'école primaire de Philondenx a également eu lieu afin de recueillir leur vision de ce projet à 40 ans :

- présentation des Energies Renouvelables et de la notion d'agrivoltaïsme
- explication du projet agricole par un des agriculteurs du collectif
- présentation du projet agrivoltaïque par GLHD
- beaucoup de questions parfois techniques, élèves très intéressés
- sur le plan visuel, les enfants ont été très intéressés lors de la projection de photomontages de projets et notamment avec la présence des animaux et par l'ajout de végétation autour du projet
- Certains d'entre eux aimeraient pouvoir « visiter » ce projet une fois qu'il sera réalisé. Il a été demandé aux enfants d'ici la fin de l'été de réfléchir à des productions qui seront affichées à la réunion publique du 14/09.

Ce moment d'échanges a été, pour les élèves l'opportunité d'affirmer leur attachement particulier à la biodiversité. Sur le plan visuel, les enfants ont été très intéressés lors de la projection de photomontages d'autres projets agrivoltaïques. La présence d'animaux et de végétation autour du projet semble les attirer.

Ils ont posé de très nombreuses questions, parfois techniques, autour du projet et ont émis l'envie de visiter un site similaire.

Temps de questions / réponses

Quels sont les gains pour la commune ?

Les bénéfices économiques à destination du territoire du projet correspondent à des retombées fiscales, notamment :

- La taxe d'aménagement versée par la société de projet aux communes et au département d'implantation du projet à l'obtention des autorisations,
- L'Imposition forfaitaire sur les réseaux des entreprises (IFER) est un impôt collecté par le Trésor public représentant environ 3000€/MW par an. La loi de Finance a récemment acté la répartition suivante : 30 % pour le Département, 50% pour la Communauté de communes et 20% pour la commune d'accueil, sous réserve des taux en vigueur et validation des modalités de calcul.

Au-delà des retombées financières, le projet permettra également :

- D'installer durablement 4 jeunes exploitants,
- De pérenniser une agriculture locale,
- De favoriser les activités d'agro-écotourisme.

Observation d'une participante sur l'opportunité du projet et le collectif d'agriculteurs à l'initiative du projet.

« Seul 3 agriculteurs sont des habitants de la commune, nous ne connaissons pas les autres membres du collectif. En 2028, date de mise en place du projet, il n'y aura plus aucun agriculteur originaire de la commune dans le projet. Le projet est bien expliqué, mais il concerne une partie très importante de la commune, pas uniquement les agriculteurs ».

Sur les 7 agriculteurs 4 habitent sur la commune, 1 est natif de Philondenx et les 2 autres exploitent des terres à Philondenx depuis 27 ans. De plus, 4 jeunes doivent reprendre les exploitations dont 3 enfants d'agriculteurs.

Le site du projet représente quand même 10% de la commune ?

Le chiffre de 84ha correspond au périmètre d'étude. De premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares pour prendre en compte les enjeux locaux. Le projet ne concernera pas la totalité de cette superficie *in fine*. Des contraintes environnementales et réglementaires vont venir réduire la surface du projet.

Le site sera-t-il entièrement clôturé ?

Le projet ne sera pas intégralement clôturé. Certes, il y aura des clôtures, c'est une obligation réglementaire, mais uniquement par îlots, avec conservation des passages. Plus d'informations seront partagées au fur et à mesure de l'avancement de l'étude de faisabilité.

Remarque d'un participant sur la chasse

« Nous pourrions moins chasser et les sangliers vont revenir et s'attaquer aux parcelles d'à côté. Le grillage ne laissera pas passer le gros gibier. Ces îlots deviennent vite des réservoirs de biodiversité. »

Si un chien de chasse passe à l'intérieur du site agrivoltaïque, comment je fais pour aller le chercher ?

Le site est suivi et surveillé, nous interviendrons pour vous aider. Si la clôture est détériorée nous avons l'obligation de la réparer afin d'être en conformité avec nos contrats d'assurance.

En 2050, comment ferons-nous pour alimenter la population si toutes les terres connaissent des projets comparables à celui-ci ?

Sur ces terres, les cultures actuelles ne contribuent pas à l'alimentation humaine. En effet, le maraichage n'est pas possible du fait de l'absence d'irrigation. De plus, pour rappel, si l'on devait remplir les objectifs nationaux de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de production solaire photovoltaïque fixés à 40GW d'ici 2028 uniquement en agrivoltaïsme, cela représenterait 0,13% de la SAU française. Ce n'est donc pas un frein à la souveraineté alimentaire.

Où l'électricité produite sera-t-elle envoyée ?

En France le réseau est unique donc de fait la production électrique locale est consommée localement. Le poste source de raccordement est situé à Miramont-Sensacq et le raccordement du projet agrivoltaïque au poste source sera souterrain. Les tracés des raccordements suivent en général les routes, il ne s'agit pas de ligne aérienne. Le raccordement (FMI) fera l'objet d'une autre concertation à l'initiative de RTE.

Le bétail court-il un risque ?

Différentes études prouvent que non et montrent qu'il n'y a pas de relation entre proximité de lignes à haute tension ou équipement électriques et mort de bétails.

Temps 3 : Intervention de la Fédération de chasse des Landes

Monsieur NAPIAS, représentant la fédération des chasseurs, revient sur les dégâts des grands gibiers. Les chasseurs ont une mission de service public et sont tenus de réguler les populations pour ne pas impacter l'activité agricole. Actuellement les chasseurs font des battues sur ces terres qui deviendront des zones de refuges car inaccessibles. La manière dont le site sera clôturé ne changera rien.

Monsieur BENQUET, autre représentant de la fédération présent précise que la fédération des chasseurs est présente dès le début du projet afin d'accompagner les chasseurs locaux. A la suite d'un conseil d'administration survenu la semaine dernière, la fédération des chasseurs locale a confirmé sa volonté de ne plus accepter de projet agrivoltaïque qui ne respecte pas la loi.

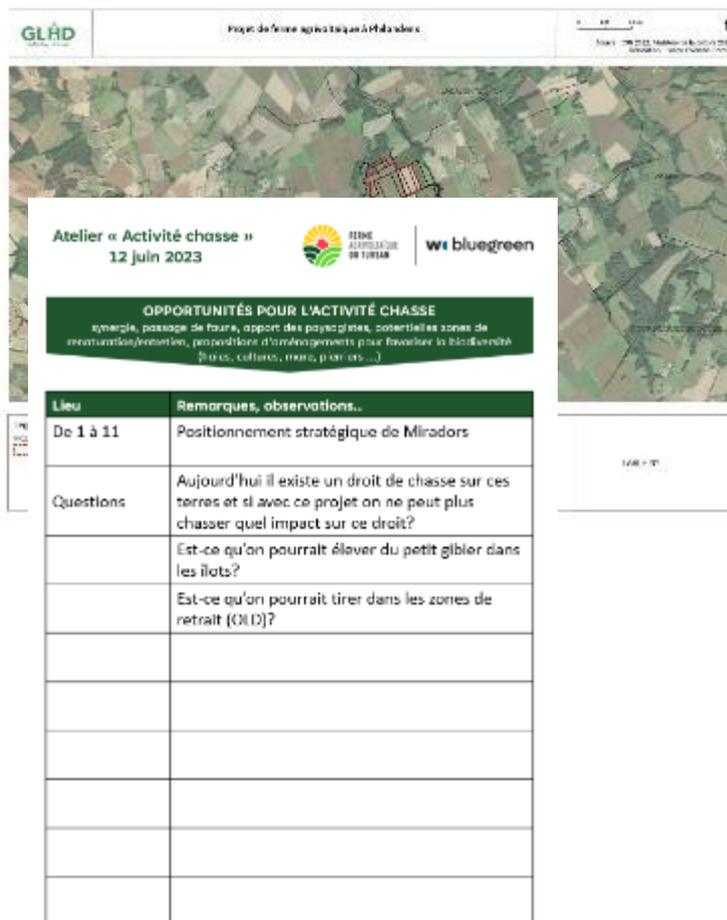
A la suite de cette intervention, Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise que l'intégralité des projets portés par GLHD sont conformes à la réglementation, preuve en est avec les premiers permis de construire accordés à GLHD.

Temps 4 : Temps de participation (travail sur table en petits groupes)

Julie SCHMITT amorce les ateliers et rappelle les consignes de l'atelier. Il s'agit de travailler, sur carte, afin d'identifier **les usages actuels et les points d'attention sur le territoire, ainsi que les opportunités pour l'activité chasse vis-à-vis de l'installation du projet**. Elle précise que certains membres du conseil municipal présents, souhaitant conserver leur devoir de réserve sur ce projet privé, ne participeront pas à l'atelier.

Considérant la mobilisation à l'atelier, 3 tables ont été installées pour l'organisation des temps de participations. Deux tables ont été finalement utilisées car 1/3 des participants ont indiqué ne pas pratiquer l'activité chasse sur la commune. En effet, une quinzaine de personnes ont assisté à l'atelier pour prendre de l'information sur le projet. Parmi ces personnes, une dizaine d'habitants ont attendu le temps de restitution pour tout de même bénéficier du travail réalisé par les chasseurs locaux.

Chaque table dispose d'une carte du territoire communale au format A0. La zone d'étude du projet y est renseignée. Pour chaque sujet de participation une couleur est associée à une gommette. Un tableau permet d'inscrire une contribution et la gommette, une fois numérotée permet de localiser la contribution sur la **carte**.



Lieu	Remarques, observations...
De 1 à 11	Positionnement stratégique de Miradors
Questions	Aujourd'hui il existe un droit de chasse sur ces terres et si avec ce projet on ne peut plus chasser quel impact sur ce droit?
	Est-ce qu'on pourrait élever du petit gibier dans les îlots?
	Est-ce qu'on pourrait tirer dans les zones de retrait (OUI)?

Atelier « Activité chasse » 12 juin 2023



USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE

Atelier « Activité chasse » 12 juin 2023



POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(Zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore, espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations...
1 - Sur pentes de Perrot	Zone de refuge de sangliers
2 - Plantation d'eucalyptus	En bordure de projet au Nord-Ouest
3 - Zone grillagée	Elevage de canards
4, 5, 6, 7 - passages de faune	Passages de faune (flèches bleues)

Temps 5 : Mise en commun des contributions

Les deux ateliers ont permis d'identifier les usages actuels et les points d'attention sur le territoire, ainsi que les opportunités pour la chasse vis-à-vis de l'installation du projet.

1 – Usages actuels du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs palombières identifiées, dont une agrée (présence de palombes et de pigeons ramiers aux alentours) • Une zone de stationnement identifiée en proximité du site d'étude (4/5 voitures à garer) • Un corridor de chasse aux sangliers nécessitant des postes aménagés et reculés (à construire pour permettre la sécurité) • Plusieurs chemins utilisés pour la chasse (Chemin des Graves et Chemin de l'Ardoun, des chemins communaux dont l'accès est précieux pour la chasse)
2 – Points d'attention sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Zone humide tout le long du ruisseau (zone inondable) : poissons, anguilles, ragondins, canards, écrevisses... • Entre la D944 et le village, secteur de passage d'animaux (chevreuils, lièvres, renards, sangliers, bécasses, bécassines). Ces animaux s'abreuvent et se nourrissent en proximité du ruisseau. • Plantation d'eucalyptus en bordure de projet • Un élevage de canards (site grillagé) en proximité du site d'étude
3 – Opportunités pour l'activité chasse avec l'installation du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité de mise en place de miradors tout autour du site pour faciliter et sécuriser l'activité chasse. • Haies inutiles pour la chasse selon les chasseurs. Palombes n'iront pas. A prévoir mais uniquement en fonction des demandes d'insertion paysagère • Pas de cheminement pédagogique, mange de la place • Demande d'une compensation financière à destination de la Fédération de chasse, des chasseurs et de l'AICA

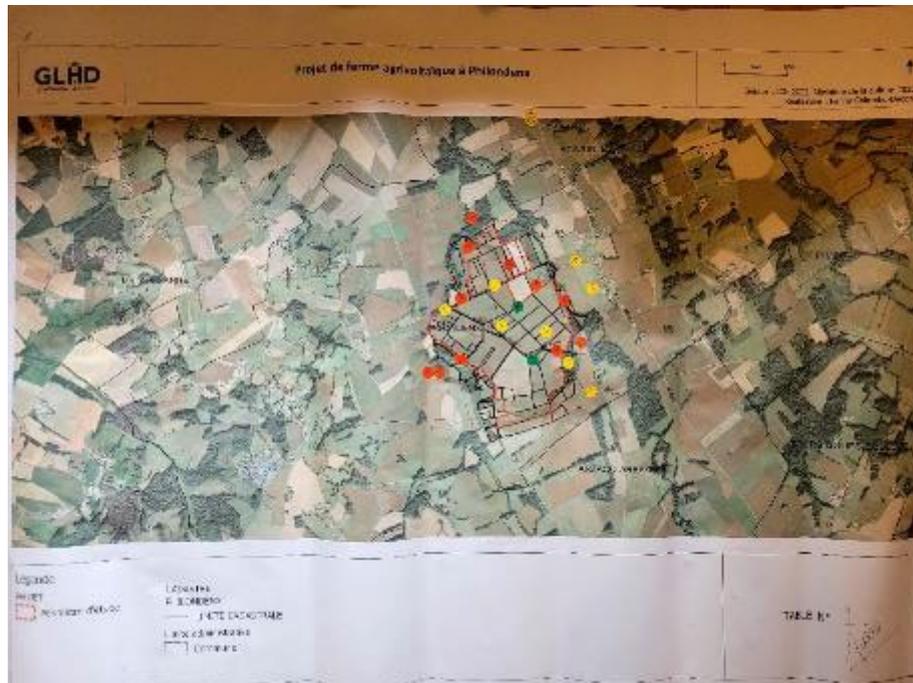
Suite à cet atelier, les contributions sont restituées à l'ensemble de l'assemblée. Un rapporteur par table a présenté les idées recueillies par table en s'appuyant sur le travail sur carte.

Temps 6 : Ouverture et clôture sur l'information

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur donne rendez-vous le 27 juin 2023 à 19h pour l'atelier autour de l'intégration du projet dans le paysage.

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT précise, à la demande de la première adjointe, que la mairie sera exceptionnellement fermée la semaine du 19 au 23 juin. Les autres moyens d'expression restent disponibles.

Atelier de travail – TABLE 1



**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE
(palombières, stationnements pour véhicules, corridors de chasse, chemins et sentiers
pratiqués, points de regroupement ...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Palombière agréée (Mme PATOU)	Un tunnel à palombes Palombière déclarée et agréée Situation idéale : bordure de ruisseau Présence de Palombes et de pigeons ramiers Eléments administratifs à venir de Mme Castagnos
2 - Palombière (Doyer Savare)	Idem
3 - Palombière Heugere	Déclassée Personne n'y chasse
4 - Stationnement	Zone de stationnement principale près du bois 4/5 voitures
5 - Stationnement	Stationnement de proximité de la palombière Doyer Savare
6, 7, 8 (Largeur) Corridor de chasse	Corridor de chasse aux sangliers Nécessite des postes aménagés sur tout le pourtour comme gage de sécurité
9 - Chemin des Graves	Axe pratiqué A conserver absolument (chemin communal)
10 - Chemin de l'Ardoun	Axe très pratiqué à la fois par les chasseurs et les agriculteurs A conserver absolument (chemin communal)
Question	• Est-ce qu'il y a des obligations de recul pour les palombières ?

Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



bluegreen

POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore, espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations..
1 – Zone humide (tout le long du ruisseau)	Zone humide Présence de poissons: roudins, carpes, écrevisses (à vérifier), anguilles...
2 – Zone entre la D944 et le village	Passage d'animaux fréquents : chevreuils, lièvres, renards, sangliers, bécasses, Lécassins En hiver, pas rare d'y croiser une quinzaine de gibiers par jour Animaux qui se nourrissent et s'abreuvent entre les deux ruisseaux, le Tute et l'Ardech.
3 – Habitation de Madame Patau	Hôte à poser pour visibilité Ne souhaite pas voir le projet Sauf avis en accord plus sur le type de haies qui pourrait être intégrées.
4 – Troupeau de Monsieur Larraque	Troupeau et habitation en proximité de site. Craintes sur la ligne RTE
5 – Elevage de la famille Lagardère	Producteur de yaourt Idem crainte sur le troupeau
6, 7, 8	Passage de faune
Questions	<ul style="list-style-type: none"> • Si des accidents de chasse, qui est responsable ? Le Président du comité de chasse ? Quelle assurance ? • Quel recul sur le fonctionnement des projets GLAD • Quel est le gain financier pour les agriculteurs du projet • Est-ce que le projet aura des retombées financières pour la fédération de chasse ? Pour l'AVCA ?



Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



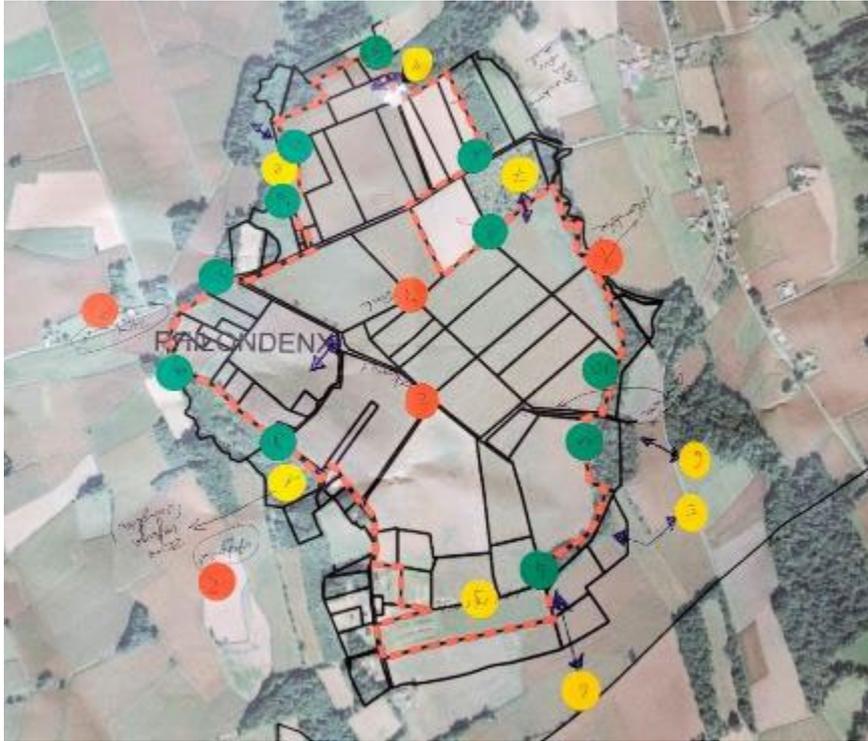
OPPORTUNITÉS POUR L'ACTIVITÉ CHASSE

synergie, passage de faune, apport des paysagistes, potentielles zones de
 renaturation/entretien, propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité
 (haies, cultures, mare, pierriers ...)

Lieu	Remarques, observations..
Remarque générale	Haies inutiles pour l'activité chasse, les palombes n'iront pas, elles se logent davantage dans les grands chênes Avis partagé.
Remarque générale	Aucune espèce de haie qui ne peut attirer la biodiversité. Privilégier les haies pour intégration paysagère, pour cacher, pas dans des objectifs de biodiversité.
Remarque générale	Pas de chemin pédagogique et de vue pédagogique sur le site

Atelier de travail - TABLE 2





**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



wi bluegreen

USAGES ACTUELS DU TERRITOIRE

(palombières, stationnements pour véhicules, corridors de chasse, chemins et sentiers pratiqués, points de regroupement ...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Palombière	A localiser, le long du Louts
2 - zones de stationnements	Total d'une dizaine de véhicules
3 - Mirador	Au bout de la haie, Mirador (structure en hauteur) qui peut être déplacée.
Question	Pour la chasse du petit gibier, s'il y a un tir qui part de cours d'eau en direction des panneaux et que des plombs retombent sur les panneaux, est-ce que ça abîme les panneaux? Qui est responsable?

**Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023**



wi bluegreen

POINTS D'ATTENTION SUR LE TERRITOIRE

(zones humides, particularités environnementales, passages de faune, flore, espaces de vie animale...)

Lieu	Remarques, observations..
1 - Sur pentes de Perrot	Zone de refuge de sangliers
2 - Plantation d'eucalyptus	En bordure de projet au Nord-Ouest
3 - Zone grillagée	Elevage de canards
4, 5, 6, 7 - passages de faune	Passages de faune (flèches bleues)

Atelier « Activité chasse »
12 juin 2023



w bluegreen

OPPORTUNITÉS POUR L'ACTIVITÉ CHASSE

synergie, passage de faune, apport des paysagistes, potentielles zones de renaturation/entretien, propositions d'aménagements pour favoriser la biodiversité (haies, cultures, mare, pierriers ...)

Lieu	Remarques, observations..
De 1 à 11	Positionnement stratégique de Miradors
Questions	<ul style="list-style-type: none"> • Aujourd'hui il existe un droit de chasse sur ces terres et si avec ce projet on ne peut plus chasser quel impact sur ce droit? • Est-ce qu'on pourrait élever du petit gibier dans les îlots? • Est-ce qu'on pourrait tirer dans les zones de retrait (OLD)?

ANNEXE 8 : Compte-rendu de l'atelier « Insertion Paysagère »

GLHD
PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN
SUR LA COMMUNE DE PHILONDEXX (LANDES)

Atelier Intégration Paysagère
27 juin 2023
COMPTE-RENDU

Participants

30 personnes étaient présentes lors de cet atelier « Intégration paysagère » qui s'est tenu le 27 juin 2023 à 19h au foyer municipal de Philondexx à l'initiative des agriculteurs du projet et de GLHD.

La réunion a été annoncée via la plaquette d'information, l'avis de concertation et le site internet du projet. Elle a aussi été présentée lors des différents porte-à-porte.

A la demande de la Mairie de Philondexx, cette réunion a également fait l'objet d'un affichage ad hoc, les deux semaines précédant la concertation.

Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie SCHMITT remercie l'assistance et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle est en charge de s'assurer de la bonne information et participation du territoire dans le projet.

L'initiative de cet atelier revient au maître d'ouvrage GLHD et au collectif d'agriculteurs et ce moment d'échanges n'est en rien une réunion publique organisée par la commune, qui est indépendante de ce projet dans la mesure où l'octroi du permis de construire relève de la compétence du préfet. Elle précise également qu'un déport de responsabilité a été accordé à la première adjointe de la commune sur la poursuite des études liées au projet.

Elle ajoute que cette démarche de concertation intervient en amont de la phase dite opérationnelle du projet, avant que le projet ne soit entièrement dessiné, afin que ce dernier puisse encore être enrichi.

Elle présente ensuite le déroulé de la soirée et les différents intervenants parmi lesquels figurent Tiffany PINTAT et Matthias CHARRAUD, tous deux représentants de la société NCA qui accompagne le projet sur la partie paysage.

Temps 2 : Présentation de GLHD et du projet

Présentation de GLHD et de l'agrivoltaïsme

Fanny COLOMBO-DECORY présente ensuite GLHD, maître d'ouvrage du projet. Implantée en Nouvelle-Aquitaine près de Bordeaux, GLHD est spécialisée dans l'accompagnement de projets agrivoltaïques, qui concilient production agricole et énergétique.

Ces projets agrivoltaïques, qui font cohabiter activité agricole et énergétique, permettent de concilier la pratique de l'agriculture avec la production d'énergie solaire. Ces fermes agrivoltaïques participent activement au développement de la biodiversité locale et à la préservation des ressources en eau. Ces pratiques innovantes sont également les garantes de l'indépendance énergétique et alimentaire du territoire mais aussi du pays à court et moyen terme. L'agrivoltaïsme est une innovation récente qui permet en effet de réaliser entre 15 et 30% d'économie en eau par an, sans compter la protection qu'offrent les panneaux solaires face aux intempéries (grêle, orages...) et à la sécheresse.

Chaque projet accompagné par GLHD est conçu sur mesure pour répondre aux contraintes spécifiquement rencontrées par les agriculteurs et systématiquement analysées dans le cadre d'études environnementales, agricoles, techniques, patrimoniales...

Plusieurs solutions techniques existent pour l'agrivoltaïsme. Le choix entre trackers solaires et panneaux fixes mais aussi l'écartement entre les différents éléments favorisent dans tous les cas la production agricole et le développement de la biodiversité.

Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan

Le projet a été lancé en 2020, à l'initiative du collectif d'agriculteurs qui a ensuite choisi de se faire accompagner par GLHD.

Le projet est entré dans sa phase d'étude de faisabilité en 2021. Ces premières études exploratoires ont été lancées sur une zone d'étude initiale de 84 hectares afin de prendre en compte les enjeux locaux, conduire le projet agricole d'après les contraintes locales et animer une concertation sincère auprès de tous les publics concernés. Le projet de ferme agrivoltaïque du Tursan s'inscrit indéniablement sur le temps long (5 à 8 ans).

Afin de répondre à une intervention relative à la communication du projet aux autorités compétentes, Fanny COLOMBO-DECORY précise que l'ensemble des acteurs concernés comme l'interprofession agricole, les représentants associatifs locaux (Fédération de chasse des Landes) et les parties prenantes institutionnelles (les services de l'État et les collectivités territoriales) ont été contactés et font l'objet d'un dialogue régulier avec GLHD.

Le site actuellement à l'étude est de 84 hectares. Ce périmètre d'étude est amené à fortement se réduire, *in fine* le projet n'occupera pas les 84 hectares aujourd'hui à l'étude et ne sera pas entièrement clôturé. Des îlots permettront de conserver les chemins et les haies. Il s'agira de prendre en compte les contraintes techniques, règlementaires et naturelles pour préciser la surface exacte du projet. En ce sens, les premières études sur la biodiversité locale ont d'ores et déjà mis en évidence la présence d'espèces sensibles réduisant le périmètre du projet. Le bureau d'études NCA est chargé de rendre compte de ces caractéristiques environnementales. En responsabilité, ces nouveaux paramètres seront pris en compte par GLHD avec pour objectif de préserver la qualité environnementale du projet.

Fanny COLOMBO-DECORY aborde ensuite la question de l'évolution des contraintes agricoles et de l'adaptation au changement climatique. Elle précise qu'actuellement les terres ne sont pas

irriguées et servent à la culture du maïs. Il est de plus en plus complexe de cultiver ces terres à cause de la variation irrégulière des coûts de production (intrants...) et des aléas climatiques, notamment de la sécheresse, d'autant plus que ces terres ne peuvent pas être irriguées du fait de contraintes techniques trop importantes. L'agrivoltaïsme permettrait aux agriculteurs de se projeter sur de nouvelles activités et de concilier production agricole et énergétique. Cette double activité permettra aux agriculteurs, du fait des revenus réguliers dégagés par la production énergétique, d'innover en termes de cultures et de lancer de nouvelles filières locales pour *in fine* s'adapter et pérenniser leurs exploitations dans la perspective de les transmettre aux générations futures.

Le choix des cultures envisagées n'est pas définitif et reste à l'étude : une part de cultures pérennes avec la grenade et la vigne et une part de cultures annuelles classiques sont autant de possibilités encore étudiées à ce jour. Ces cultures doivent permettre le maintien d'une activité agricole pérenne sur le territoire. Début 2024, GLHD sera en mesure d'en dire plus concernant les cultures retenues lorsque l'étude préalable agricole sera terminée.

Fanny COLOMBO-DECORY revient sur l'opportunité du projet et précise en ce sens que le maintien d'activités agricoles et d'une biodiversité riche sur le territoire sont autant d'atouts pour le développement durable de la commune de Philondenx. La commune va également toucher une partie (20%) de l'IFER, la taxe sur les entreprises de réseaux. De plus, au bout de 20 ans, cette taxe est doublée, sans compter sur la présence d'une taxe d'aménagement dont le versement est unique et sur les potentielles retombées des aménités autour du futur site agrivoltaïque.

Fanny COLOMBO-DECORY reprend et présente le calendrier du projet, dont le temps long garantit la bonne articulation entre la technique et la concertation.



Elle détaille également la méthodologie de travail de GLHD, basée sur la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) dont l'objectif est de limiter l'impact environnemental au maximum.

GLHD a d'ores et déjà identifié plusieurs contraintes autour du site, qui seront prises en compte dans la poursuite du projet (faune et flore, présence d'une route départementale proche du site)

et qui viendront préciser le périmètre d'étude. Le projet doit aussi être l'opportunité d'aménager le territoire via notamment la construction de chemins pédagogiques sur la biodiversité locale.

Le dispositif de concertation

Nicolas KHORSI-DARROUSSAT, responsable concertation chez GLHD, précise que cette démarche de concertation volontaire et la rencontre de tous les acteurs sont un gage de qualité et d'enrichissement dont un projet aussi ambitieux a indéniablement besoin.

Julie SCHMITT détaille ensuite les modalités de concertation. Elle précise que cette concertation est volontaire mais réalisée avec un niveau d'exigence comparable à celui de la concertation réglementaire qui elle aura lieu en 2025. La concertation préalable volontaire est organisée tout au long du mois de juin 2023 sur le périmètre de la commune de Philondenx. Toutes les contributions enregistrées feront l'objet d'un bilan rédigé par le cabinet Bluegreen Conseil, un tiers indépendant garantissant l'impartialité et la neutralité de cette concertation.



Julie SCHMITT détaille ensuite les temps de concertation qui se sont déroulés. GLHD et Bluegreen ont visité le 1^{er} et le 2 juin, les habitations du territoire au cours d'un premier porte-à-porte dont l'objectif était avant tout pédagogique. Elle ajoute qu'un second porte-à-porte cette fois-ci plus technique avec les paysagistes et une réunion thématique avec les chasseurs ont également eu lieu mi-juin. Fanny COLOMBO-DECORY ajoute qu'une permanence en présence de Nicolas KHORSI-DARROUSSAT aura lieu vendredi 30 juin de 11h00 à 19h00 en ce même lieu afin d'échanger de manière plus individualisée avec les personnes qui le souhaitent.

Zoom sur l'étude paysagère et sur l'étude d'impact

Matthias CHARRAUD présente NCA Environnement qui a pour mission de recenser les sensibilités et les impacts sur le paysage et le patrimoine du projet de ferme agrivoltaïque. Cette mission passe par une évaluation précise du patrimoine (SPR, PNR, UNESCO, sites classés/inscrits, monuments historiques...) directement concerné par le projet, soit le patrimoine présent dans un périmètre de 5 kilomètres autour du site d'étude. A ce niveau de l'étude paysagère, aucun élément patrimonial pouvant constituer un frein au projet n'a été repéré, compte tenu de leur éloignement et du relief. Pour ce qui est de l'élément patrimonial le plus proche du site d'étude, à savoir les tertres funéraires de Lacajun situés à 2,5 kilomètres du périmètre d'étude, elles ne présentent pas de sensibilité patrimoniale étant donné une couverture boisée soutenue attenante.

La composition paysagère proche du site de l'étude est marquée par la présence de deux cours d'eau (l'Arblech et le Louts), qui présentent les principales couvertures boisées via leur végétation de ripisylve. La plaine semi-ouverte située entre ces cours d'eau comporte également un certain nombre de hameaux et d'axes routiers qu'il convient de prendre en considération.

Le bureau d'études NCA Environnement a d'ores et déjà constaté que passé un périmètre de 700 mètres autour du site de l'étude, l'impact sur le paysage devient plus limité du fait des accentuations topographiques en aval des deux cours d'eau précédemment cités.

Zoom sur le porte-à-porte du 6 et 7 juin (avec les paysagistes)

Tiffany PINTAT revient sur le porte-à-porte des 6 et 7 juin 2023. A cette occasion, GLHD et NCA Environnement se sont rendus sur le territoire pour communiquer autour de l'intégration paysagère du projet et présenter les solutions existantes en la matière. Ils ont ciblé les habitations les plus proches du projet (situées dans l'aire d'étude immédiate, soit 700 m de rayon autour du site d'étude) afin de les informer et de recueillir leurs premières propositions d'insertion paysagère. Cette démarche a permis de réaliser 19 échanges.

Les habitants semblent curieux et souhaitent réellement en savoir plus quant à la dimension agricole du projet (futurs cultures, accès des machines agricoles...). Sur le plan visuel, les riverains souhaiteraient qu'une intégration paysagère soit faite, avec la plantation de haies ou de bosquets par exemple. L'idée d'une plantation de haies visant à réduire l'effet visuel du projet semble être demandée. Certains habitants s'interrogent sur la présence de haies qu'il faudra entretenir et qui pourrait diminuer la production des panneaux solaires du fait de l'ombre qu'elles provoquent.

Pour les quelques habitations ayant une vue directe sur le site d'étude, la question de la faisabilité d'un aménagement paysager sur leur parcelle a été vérifiée et semble envisageable. Tiffany PINTAT précise en ce sens qu'il existe une pluralité de solutions possibles et que les haies ne sont qu'un exemple parmi de nombreux autres. Il est également possible de concevoir des massifs, des bosquets. Il peut être également envisagé la plantation de sujets arborés remarquables. L'objectif n'est pas forcément de masquer le projet situé à l'arrière-plan, mais aussi de dynamiser le premier plan afin de détourner l'attention des structures solaires.

Il est à noter qu'une partie des habitants rencontrés lors de ces échanges ne se sentaient pas directement concernés du fait de leur âge ou de leur éloignement et qu'une autre partie s'est montrée plus sceptique vis-à-vis du projet en lui-même. Les inquiétudes sont le plus souvent dues à des difficultés à se projeter dans un paysage différent de celui connu de longue date.

Matthias CHARRAUD revient également sur les échanges survenus quant à l'apparence même des panneaux solaires qui ont provoqué des avis souvent partagés.

Fanny COLOMBO-DECORY continue en précisant que cette étude paysagère aidera les porteurs du projet à présenter à l'administration un dossier exhaustif. Pour réagir à certains questionnements sur le respect des engagements paysagers que prend GLHD, Fanny COLOMBO-DECORY précise que ce dossier du permis de construire et les préconisations paysagères qui y sont intégrées engagent le porteur de projet.

Matthias CHARRAUD présente ensuite les premières préconisations paysagères. La mise en place de haies et de bosquets permettrait de masquer en partie le site, en venant s'intégrer dans le paysage observable, en prolongeant la strate arborée de la ripisylve du Louts et de l'Arblech.

Il illustre ensuite les différentes formes de haies, leur composition (arborée, arbustive, mixte...) et précise que le choix des essences sera adapté en fonction de la flore locale, fait à la lumière des besoins de la biodiversité ainsi que des impératifs climatiques.

Zoom sur l'atelier chasse

Julie SCHMITT fait le point concernant l'atelier chasse survenu le 12 juin 2023. Ce moment d'échanges en présence des chasseurs locaux et de la Fédération de Chasse des Landes a mis en évidence de nombreux points d'attention comme la présence de chemins communaux à conserver, de palombières, de miradors et la nécessité de prévoir deux zones de stationnement. En termes de synergie avec le projet, les chasseurs ont demandé à ce que d'autres miradors puissent être construits afin d'assurer la sécurité du site lors de la chasse.

Ces moments d'échanges ont également permis de mettre en évidence une volonté de masquer le projet qui sera approfondi par la suite mais également un manque d'intérêt pour la réalisation de chemins pédagogiques en bordure du site.

Temps 3 : Temps de participation (travail sur table en petits groupes)

Julie SCHMITT amorce les ateliers et rappelle les consignes de l'atelier. Il s'agit de travailler sur carte, afin d'identifier les points d'attention sur le territoire en matière d'insertion paysagère, ainsi que les opportunités pour les Philondenxois vis-à-vis de l'installation du projet. Un temps de travail de 45mn est prévu pour ce temps d'atelier, avant restitution en salle par les participants.

Elle précise que certains membres du conseil municipal présents, souhaitant conserver leur devoir de réserve sur ce projet privé, ne participeront pas à l'atelier.

Temps 4 : Mises en commun des contributions

Suite à cet atelier, les contributions sont restituées à l'ensemble de l'assemblée par Julie SCHMITT et Fanny COLOMBO-DECORY.

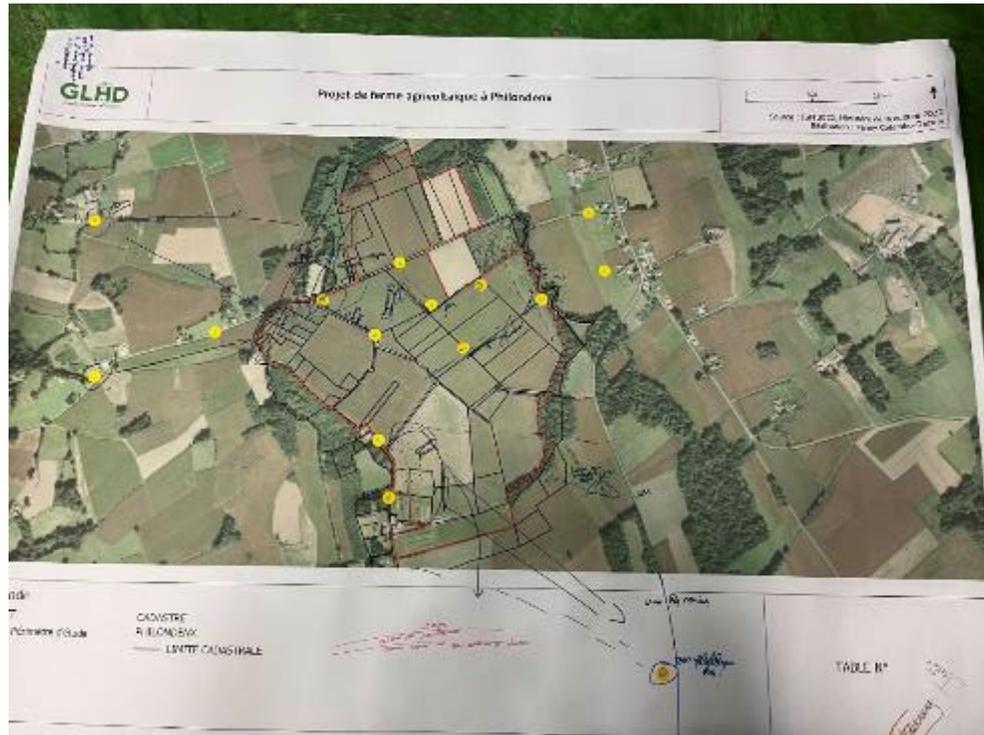
<p>1 – Définir les zones de masque et de transparence</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le traitement des haies est à faire essentiellement autour du projet et en minorité en proximité des habitations. Certains habitants souhaitent garder une visibilité ouverte sur le paysage et le projet, d'autres veulent davantage la filtrer • Quelques zones de transparence sont à prévoir à des endroits stratégiques, tel que le belvédère situé au Château • Certaines zones de recul des panneaux sont à prévoir en proximité des maisons le plus proches • Demande d'un masque continue le long de la route départementale pour masquer le projet pour les automobilistes
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs points de vigilance ont été identifiés sur l'aire d'étude du projet : talus, souches, zones de débordement des ruisseaux, borne incendie • Nécessité de prendre en compte l'avis des riverains pour la plantation des haies, les personnes présentes sont frileuses à se positionner alors qu'il ne s'agit pas de la proximité de leur terrain.
<p>2 – Proposer des aménagements paysagers végétaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proposition d'une « clôture végétale » à l'échelle de chaque îlot plus qu'à l'échelle de l'aire du projet a été évoquée • Des habitants ont proposé de planter des haies aux fruits comestibles et espèces mellifères pour les oiseaux et favoriser la biodiversité • Sur les hauteurs, masque inutile car ne couvrirait pas le projet dans tous les cas • Certains endroits ont été identifiés comme étant difficiles à masquer du fait d'une topographie contraignante. Cet aspect doit être pris en compte également dans le choix des essences au même titre que la rapidité de la croissance • Une réflexion a été menée pour trouver des alternatives à la plantation de haies.
<p>3 – Proposer des aménagements complémentaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suite à l'identification d'un chemin de randonnée local, l'idée de faire une boucle ou bien un parcours santé et/ou pédagogique a été évoqué. L'idée serait de circuler entre les îlots ou bien le long de l'Arblech où les habitants se promènent déjà. Création, avec connexions/raccordements, d'un itinéraire (boucle) de randonnée pédestre, vélos et chevaux. • Deux grandes tendances divergent. Certains habitants souhaitent que ce projet puisse être l'occasion d'apporter une plus-value pour la commune et les habitants. D'autres pensent que le projet ne doit pas s'accompagner d'aménagements connexes. • Certains participants ont évoqué l'intérêt de disposer d'aménagements comme des tables de pique-nique, des aires de jeux pour enfants, d'une cabane sur un point de vue ou des toilettes sèches avec point d'eau. • Mise en place de ruches, plus ou moins accessibles (en tout cas visibles) et sensibilisation autour des insectes pollinisateurs

Temps 5 : Ouverture et clôture sur l'information

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des participants pour leurs contributions et leur donne rendez-vous le vendredi 30 juin 2023 de 11h00 à 19h00 pour la permanence. Elle ajoute que le 14 septembre, une réunion présentant le bilan de la première phase de concertation est prévue au même endroit.





ANNEXE 9 : Compte-rendu de la permanence de clôture de la concertation



GLHD PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN SUR LA COMMUNE DE PHILONDENX (LANDES)

Permanence de clôture de la concertation préalable volontaire
30 juin 2023
COMPTE-RENDU



Participants

2 personnes de GLHD étaient présentes lors de cette permanence de clôture « Intégration paysagère » qui s'est tenu le 30 juin 2023 de 11h à 19h au foyer municipal de Philondenx à l'initiative des agriculteurs du projet et de GLHD.

Deux personnes sont passées échanger sur le projet dont une personne riveraine du projet et un agriculteur du projet.

Bonne ambiance, contributions et remarques constructives.

Contributions relevées :

- La personne rappelle qu'elle soutient ce projet, en particulier via ses objectifs agricole et écologique.
- Question tranquillité : impact visuel et impact sur flux de voitures sur la voie communale > les gens roulent très vite et il y a des enfants : demande de mettre en place signalétique routière.
- Au nom de plusieurs habitants, elle aborde les sujets suivants :



Pour une question de tranquillité, est-ce que notre chemin/route va être réaménagé ? Passé en double sens ? Est-ce que le chemin de l'Arblech va être élargie ?

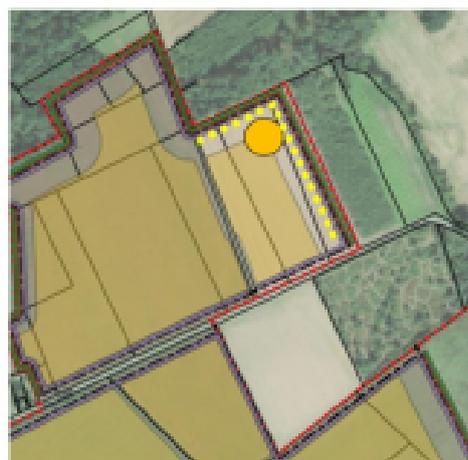
La participante s'inquiète d'un réaménagement et/ou d'un passage à double sens de leur route, ce qui engendrerait une augmentation du flux de véhicule devant leur maison. Elle indique que : actuellement 10 voitures par jour, des voitures qui passent vite donc peur que le flux augmentent avec un volume plus conséquent.

Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Ni les travaux de la ferme agrivoltaïque, ni l'exploitation du projet n'auront un impact sur les routes existantes aux abords du site. Pendant les travaux des engins risquent d'emprunter cette route mais notre projet ne prévoit pas la modification des routes alentours.

Fanny COLOMBO-DECORY précise que "les fossés seront maintenus, et que le projet doit respecter des retraits minimums avec les faussés et les routes."

- Elle apporte également des compléments quant aux nouveaux aménagements proposés lors de l'atelier paysage :
Si aire de jeux ou pique-nique, pour garder la tranquillité des riverains, placer ces points d'attractivité le long de la RD. Le long des nouveaux chemins créés, ajouter des trames verdoyantes pour faire réapparaître les bosquets anciens et créer de l'ombre pour les balades estivales. Profiter des accès pompiers pour faire des chemins de rando, praticable pour les loisirs (cheval, rando, VTT et rando). Placer la ou les cabanes d'observation à proximité de zones de faune et flore pour observer le projet ainsi que la nature environnante. Placer une nouvelle marre proche d'une zone conservée et préserver pour la faune et la flore, idéalement à proximité de la cabane d'observation.

Où voir pour placer cette aire de jeux-pique-nique au Nord sur la parcelle au Nord-Est du projet ?



- A Voir aire de pique-nique ? Jolis chemins et arbres
- Chemin déplacé



- Pour elle il faut « verdoyer toutes les pistes incendie »
- « Les mares c'est bien pour la diversité ! »
- Demande de faire une balade du projet à la rentrée, lorsque les enseignements de la concertation auront été présentés (le 14 septembre) : Elle insiste sur l'organisation de cette rencontre qui permettrait de se rendre compte plus facilement de l'implantation réelle du projet.
Réponse de la maîtrise d'ouvrage : Nous avons prévu d'organiser une telle rencontre. Une fois le bilan de la concertation consolidé, on va pouvoir organiser cette balade du projet. Nous avons développé une application de réalité augmentée qui permet de visualiser l'intégration paysagère du projet dans son environnement. Nous pourrions l'utiliser.
- Point de vue sur pilotis près de la palombière pour observer la faune : attention voir avec les chasseurs

Cette personne pense qu'elle va avoir des covisibilités depuis chez elle donc un aménagement paysager sur sa parcelle et sur la lisière de la parcelle de l'agriculteur est prévue avant la mise en service du projet et un travail de sélection de variétés (comestibles, arbustives...) sera fait avec les paysagistes. Elle rappelle qu'elle est favorable au projet : "Je préfère ça qu'une centrale nucléaire", "C'est un beau projet écologique", "On a besoin de projet comme celui-ci, autant qu'il soit bien fait en prenant en compte nos attentes".





- Un des agriculteurs du projet lui a dit que si cela faisait trop de problème il arrêterait le projet : elle voudrait le motiver !!
- Une « Journée citoyenne » est prévue le 09/07 (l'année dernière ils ont repeint les arènes) : elle espère que les habitants seront au rdv malgré les divergences concernant le projet agrivoltaïque.
- Cette habitante a proposé de nombreuses idées d'aménagement : esplanade, pergola, guinguette, marché de producteurs. Rassembler du monde. L'aménagement commun doit être des espaces dédiés à des regroupements, pour des activités communales ou une zone de vente directe, food trucks, par exemple, avec la possibilité de mettre une tonnelle pour les fetes du village et avoir de l'ombre. "On pourrait imaginer ponctuellement un marché de producteur dans la zone arboré existante au niveau de "la poubelle du pont de l'Arblech" "
- Elle propose également de communiquer sur les enjeux et les objectifs du projet via un affichage pédagogique aux abords du projet en précisant les thématiques : "Choix des cultures", " Compatibilité des cultures avec les panneaux PV" et " Histoire du projet"
- Elle a été étonnée de la réaction d'un des agriculteurs du projet qui ne voulait pas qu'il y ait des aménagements autres que des haies.
- Utiliser les pistes incendie pour marcher, planter fleurs et fruitiers. Créer des zones de ruches du Miel sur Philondenx : " ça serait super comme idée de produire du miel local !"
- Le long des fossés faire des chemins ?
- Demande de la personne, sur la route, ajouter des panneaux avant et après les passages de faunes pour que les gens ralentissent et ne prennent pas de risque.

Interventions d'un des agriculteurs du projet et riverain du projet :

- Si un parcours santé est imaginé penser à l'éloigner des zones de chasse pour concilier les usages et trouver un équilibre entre les usagers
- Ne pas faire des chemins larges pour éviter une « occupation sauvage »
- Faire le choix d'essences adaptées au territoire et à l'environnement existant
- Proposer des visites exceptionnelles de la ferme agrivoltaïque en partenariat avec la mairie



- Créer le « chemin des grenadiers » : faire une jonction du chemin de randonnée existant qui fait une boucle par Péchevin et traverse la route de Samadet- Larzac
- Il a également proposé de mettre à disposition son bois à l'intersection de la RD Route du Tursan et du Chemin de l'Arblech pour l'aménager en placette. "Position idéale pour voir les futures cultures, les panneaux et une zone agréable d'ombre"
- Il se demande qui est responsable quand les riverains passent sur son chemin ou dans sa forêt ? Pour lui il est important de prévoir d'afficher et d'informer en cas de non-responsabilités.



Chemin
A voir aire de pique-nique ? Jolis chemins et arbres

ANNEXE 10 : Compte-rendu de la réunion publique de présentation du bilan de la concertation

GLHD PROJET DE LA FERME AGRIVOLTAÏQUE DU TURSAN SUR LA COMMUNE DE PHILONDENX (LANDES) Réunion de bilan de concertation (14 septembre 2023) COMPTE-RENDU



Participants

29 personnes (23 participants et 6 agriculteurs du collectif) étaient présentes lors de la réunion publique présentant le bilan de la concertation qui s'est déroulée du 1 au 30 Juin 2023.

Cette restitution s'est tenue le 14 septembre 2023 à 18h30 au foyer municipal de Philondenx à l'initiative de GLHD. Elle était animée par Bluegreen, animateur du dispositif de concertation.

Compte-tenu de l'actualité sportive de la Coupe du Monde et du match de l'équipe de France, l'horaire de la réunion a été légèrement avancé (de 19h à 18h30). Cette modification – décidée en accord avec le conseil municipal - a été communiquée via affichage sur l'espace public, sur les panneaux de la mairie de Philondenx et a fait l'objet d'une annonce sur le site Internet du projet. Les photos des affichages sont disponibles en annexes du présent compte-rendu.



Temps 1 : Bienvenue et accueil

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des personnes présentes à la réunion et précise qu'elle travaille pour le cabinet de concertation indépendant Bluegreen. Elle a la charge de s'assurer de la bonne information et de la participation du territoire dans le projet.

Elle précise que ce temps de restitution doit permettre de présenter une synthèse du dispositif de concertation qui a été mis en place sur le territoire entre le 1^{er} et le 30 juin. La concertation

publique a pour objectif de faire participer les habitants aux réflexions en amont du projet, afin d'enrichir le projet grâce à l'expertise d'usage du territoire.

Elle conclut l'introduction en présentant le déroulé de la soirée et des différents intervenants, parmi lesquels figurent Fanny COLOMBO DECORY, cheffe de projet GLHD, Nicolas KHORSI DARROUSSAT, référent concertation GLHD, Thomas FARGEAUDOUX, coordinateur régional Sud-Ouest et Jérôme BOURGEOIS, Directeur communication, marketing et concertation.

Temps 2 : Modalités de la concertation

Genèse du projet et premières rencontres avec le territoire

La parole est donnée à Thomas FARGEAUDOUX qui rappelle la genèse du dispositif de concertation mis en place. La concertation avec le collectif d'agriculteurs à l'initiative du projet a été initiée en 2020. Le projet agrivoltaïque était envisagé sur une surface d'étude initiale de 84ha. Au cours des études, rencontres et réunions, cette emprise a vocation à être précisée.

Thomas FARGEAUDOUX explique que très tôt dans la vie du projet, le collectif d'agriculteurs et GLHD ont souhaité rencontrer le conseil municipal pour présenter le projet, expliciter la démarche à venir, et préciser les modalités, notamment de concertation et d'association avec le territoire. Thomas FARGEAUDOUX revient sur une délibération du Conseil municipal en 2020 qui donne « *un avis favorable et son soutien sur la poursuite de ce projet sur son territoire* », et qu'avant d'être construit, le projet doit obtenir un permis de construire, délivré par le Préfet de département, et non le Conseil municipal.

Il revient sur l'historique du projet et de la concertation. Une concertation technique a été menée impliquant de nombreux acteurs, en amont de la concertation citoyenne, pour présenter et commencer à enrichir le projet : la communauté de commune, la fédération de chasse des Landes, l'association de chasse du territoire, la chambre d'agriculture, la DDTM et les services techniques du conseil départemental. En parallèle, des études techniques de terrain ont permis d'évaluer l'état initial de l'environnement dans lequel se situerait le projet.

La société GLHD a été accompagnée par différents bureaux d'études techniques indépendants dans la définition de ce projet de ferme agrivoltaïque :

- Un géomètre a réalisé les études des contraintes du terrain ;
- Un bureau d'étude d'impact sur l'environnement, qui a réalisé l'inventaire de la faune et de la flore sur le terrain ;
- Le bureau d'études paysager NCA – que certains habitants ont pu rencontrer – réalise l'étude paysagère ;
- PC CONSULT accompagne également les agriculteurs dans leur réflexion autour de la transition agroécologique.

Ces études se déroulent sur un temps long ; à titre d'exemple les inventaires faune et flore durent un an, car il faut recenser la présence des espèces sur les quatre saisons.

Ce n'est qu'à l'issue de cette étape de la concertation citoyenne, que GLHD pourra réajuster définitivement son projet en tenant compte des différents enseignements.

Ambitions de la concertation citoyenne

Julie SCHMITT revient sur la genèse de la concertation avec les citoyens et habitants. Il s'agit d'une concertation volontaire qui a pour objectif d'informer les habitants sur le projet mais aussi de le faire évoluer via leurs contributions. Pour ce faire, un dispositif multiple a été élaboré, afin de recueillir une participation la plus large possible. Le maître d'ouvrage et le prestataire chargés de la concertation accordent une attention toute particulière à la proximité et à la co-construction. C'est pourquoi, le dispositif de concertation se positionne très en amont de la réalisation du projet.

Modalités de la concertation citoyenne

Julie SCHMITT détaille ensuite les différentes étapes du dispositif de concertation.

Une plaquette d'information a été diffusée en boîte à lettres par GLHD aux habitants du territoire, une dizaine de jours avant l'ouverture de la concertation. Elle a permis d'informer les 100 foyers du projet et du dispositif de concertation.

Le 1^{er} et 2 juin, des journées d'information en porte-à-porte ont permis de rencontrer les habitants de la commune et d'échanger en toute confidentialité. L'objectif de ces échanges animés par Bluegreen et GLHD était à la fois d'informer les Philondennois, d'apporter des réponses à leurs questions, de présenter le dispositif de concertation et de mobiliser pour les événements à venir. 84 maisons ont été visitées et 30 personnes ont pu être interrogées. Parmi eux, la quasi-totalité avait connaissance du projet à venir.

Les 6 et 7 juin, un porte-à-porte « paysager » a permis de rencontrer les habitants en proximité du site qui accueillera le projet. L'objectif des échanges était le suivant : évoquer avec eux la faisabilité et les modalités de l'insertion paysagère du projet sur le territoire. NCA, cabinet paysagiste indépendant, s'est chargé de l'animation du porte-à-porte, aux côtés de la cheffe de projet GLHD. 18 habitants ont été rencontrés et ont pu partager leurs contributions sur l'insertion paysagère du projet. De nombreuses contributions ont également été recensées sur les aménagements annexes au projet.

Le 12 juin, un atelier relatif à l'« activité chasse » a été organisé. Cet atelier a également été l'occasion de présenter pour la première fois le projet au grand public. Cet atelier a permis de mieux d'appréhender les usages présents sur le territoire (chasse, promenade...) et de compléter le diagnostic. Un travail cartographique a, en effet, permis d'identifier les points d'attention et opportunités relatifs aux différents usages, notamment celles de l'activité chasse et d'envisager les synergies qui pourraient être créées avec le projet.

Le 27 juin, un atelier « insertion paysagère » a permis d'enrichir les apports du porte-à-porte paysager. Cet atelier à destination du grand public avait l'ambition de définir avec les participants l'insertion paysagère sur le projet (zones de masque ou de transparence souhaitées et points de visibilité sur le projet) et de recueillir les propositions en matière d'aménagements paysagers, notamment végétaux.

Courant juin, un temps d'information et de sensibilisation auprès de la classe de CM2 de la commune de Philondenx a permis de présenter le projet aux élèves, de répondre aux différentes questions et de recueillir leur vision sur le projet. Ce fut l'occasion d'aborder avec eux le sujet des énergies renouvelables, intégré au programme scolaire. À la suite de ce temps, les élèves ont souhaité apporter leur contribution au projet, via des créations libres. Ces productions sont exposées lors de la présente réunion et sont consultables dans les annexes du présent compte-rendu.



Une permanence au foyer de la Mairie est venue clôturer la concertation le 30 juin. La cheffe de projet était présente pour répondre aux questions restantes des habitants. Des registres écrits ont permis de recueillir les dernières observations à la Mairie de Philondenx et au siège de la Communauté de Communes Chalosse Tursan. La possibilité était également ouverte de contribuer, poser des questions, émettre des suggestions à la maîtrise d'ouvrage par mail ou via le site internet <https://tursan-agrivoltaisme.fr/>.

Après avoir détaillé les 6 étapes du dispositif de concertation, Julie SCHMITT rappelle qu'il s'agit d'un dispositif multiple et ambitieux qui a été élaboré avec le souhait de recueillir une participation riche, à la fois s'agissant de la participation des habitants mais aussi des contributions au projet.

Temps 3 : Les grands enseignements de la concertation

La participation et l'accueil de la concertation

Julie SCHMITT présente les résultats de la concertation sur le plan quantitatif. Les 6 étapes du dispositif de concertation ont permis de recenser 100 participants cumulés, ce qui traduit une participation importante sur le territoire. 90% des foyers de la commune ont été concernés par une action d'information-concertation.

Elle précise ensuite la méthode de comptage des contributions. Les participants et contributions sont comptés individuellement, si un habitant participe à plusieurs reprises, chacune de ses interventions thématiques est comptabilisée. Les contributions sont ensuite classées par thématiques. Si lors d'un atelier un habitant de la commune a évoqué plusieurs sujets relatifs à différentes thématiques, chacune de ses contributions est comptabilisée. En d'autres termes, 100 participants cumulés ne signifie pas que 100 personnes différentes ont été présentes, certains habitants ont pu participer à plusieurs temps de la concertation et être recensés pour chacune des activités. De la même façon, on retrouve parmi les 226 contributions, des habitants qui ont pu participer à plusieurs reprises. À titre d'exemple, si lors de l'atelier chasse un chasseur prenait la parole pour évoquer la question de la clôture, puis celle des haies, 2 contributions étaient comptabilisées.

Le processus de concertation volontaire a largement répondu aux objectifs fixés initialement. Il a permis de recueillir une mobilisation importante et de nombreux apports de la part des habitants.

S'agissant de l'accueil de la concertation sur le territoire, les habitants ont apprécié la clarté et la proximité de l'information. Le porte-à-porte a reçu un accueil particulièrement favorable. La plupart des Philondenxois avaient entendu parler du projet et ont pu mieux appréhender le projet et l'agrivoltaïsme. Quelques amalgames demeurent toutefois avec le photovoltaïque, en raison d'un projet passé sur le territoire.

Si la concertation a été bien appréciée sur le territoire, plusieurs habitants ont fait part de leurs difficultés pour appréhender ce projet, concerté très en amont, bien avant que le périmètre et la superficie exacts ne soient parfaitement définitifs.

Les enseignements de la concertation

Julie SCHMITT présente les grands enseignements de la concertation et précise que les enseignements détaillés sont expliqués dans le bilan de la concertation.

226 contributions ont été recensées et 13 grandes thématiques ont été identifiées. Parmi les plus significatives, l'opportunité du projet a recueilli 45 contributions, l'activité agricole actuelle et projetée 36 contributions, l'insertion paysagère est la plus représentée avec 60 contributions. La question des usages autour du site a reçu 13 contributions, les impacts financiers du projet 14 contributions et l'impact sur la biodiversité ou l'environnement 8 contributions.

Julie SCHMITT détaille ensuite les enseignements pour chacune des thématiques.

Concernant l'opportunité du projet, les participants ont mentionné que le projet s'inscrit dans les préoccupations énergétiques du territoire et qu'il participe à la transition énergétique et agricole du territoire. L'opportunité d'accélération de la production d'énergies renouvelables n'a jamais été remise en cause par le territoire. L'ensemble des habitants semble avoir conscience des enjeux climatiques actuels, et ce type de projet vertueux peut être envisagé comme une solution. Certains Philondenxois estiment cependant qu'il s'agit d'un projet privé – à l'initiative de quelques agriculteurs – et dont l'opportunité ne les concerne par conséquent pas. Des questionnements ont émergé, en cours de concertation, sur la localisation du projet agrivoltaïque, jugée fertile. Quelques habitants s'opposent à la réalisation du projet sur ces terres. Ils estiment que le projet pourrait être fait sur des terres moins fertiles.

Concernant l'activité agricole actuelle et projetée, les participants se sont montrés curieux et souhaitent obtenir des informations plus précises. Certains d'entre eux ont apprécié le fait que le projet s'inscrive dans une double dimension : transition énergétique et transition agricole. De nombreux habitants s'interrogent sur les cultures envisagées. Des doutes ont été exprimés sur la grenade et ses débouchés sur le territoire du Tursan. Une attention toute particulière concerne la garantie de la poursuite de l'activité agricole sur le territoire. Les Philondenxois souhaitent, en effet, que le territoire conserve son identité agricole et que l'activité agricole soit pérennisée. Des questions ont également été posées sur la transmission des exploitations et des garanties demandées à GLHD concernant la conservation de la propriété agricole aux exploitants.

Au sujet de l'insertion paysagère – qui a fait l'objet de deux temps de travail distincts – la concertation a permis de recenser des attentes très différentes de la part des habitants et des riverains en proximité du site. Une poignée d'habitants craint une rupture avec l'identité rurale et agricole du territoire, et une gêne potentielle occasionnée par la présence des panneaux. La possibilité d'une insertion paysagère associée au projet a été accueillie de manière très contrastée sur le territoire : certains participants souhaitent que le projet soit masqué, d'autres préfèrent qu'il soit ouvert sur le paysage environnant. De la même façon, des habitants souhaitent bénéficier d'accompagnement pour favoriser l'insertion paysagère alors que d'autres y sont opposés. De même, deux personnes présentes lors de l'atelier insertion paysagère, n'ont pas souhaité s'exprimer considérant qu'il s'agit d'un sujet individuel et à travailler avec les propriétaires fonciers en proximité du site.

Un traitement végétal semble toutefois privilégié. Plusieurs pistes et grands principes d'insertion ont été évoqués lors des échanges : zone de recul, haies de fruits, traitement en proximité des habitations, laisser de la visibilité à certaines zones stratégiques (belvédère, château d'eau), clôture végétale à l'échelle de l'îlot. Le dispositif de concertation a également permis de déceler une inquiétude quant à l'opportunité de cette insertion paysagère, un projet précédent aurait dû être accompagné d'aménagements et ne l'a pas été. Les habitants craignent une récurrence de cet ordre mais GLHD a garanti que l'insertion paysagère serait intégrée au permis de construire.

La question de la compatibilité des usages avec le projet a été au cœur de la concertation. L'activité du site et la pratique de la chasse ne font l'objet d'aucune opposition, les chasseurs du village ont toutefois identifié des points de vigilance particuliers à prendre en compte pour la poursuite des études : palombières, zone humide, chemins de randonnée, passage de faune... La question de la clôture du site a fait partie des sujets récurrents. Pour les chasseurs, il s'agit d'un frein au passage des animaux et cela pourrait provoquer des dégâts dans les champs à proximité du projet. L'installation de miradors a été évoquée pour pallier le désagrément causé par la clôture du projet ainsi que d'autres demandes d'aménagement. Lors de l'atelier chasse, d'autres usages ont été abordés. Plusieurs contributions autour des usagers de promenade et loisirs ont permis de recueillir des demandes d'aménagement pour valoriser le site : chemins de randonnée, panneautique dédiée, zone de loisirs à proximité du site, haies... D'autres habitants envisagent le projet comme une opportunité pour dynamiser la commune, organiser des lieux de sociabilité. Plusieurs demandes concernaient également les aménagements annexes autour du projet et l'amélioration de chemins de randonnée.

En ce qui concerne les impacts financiers du projet, les questionnements se sont concentrés autour des bénéfices financiers pour les agriculteurs. Les quelques opposants au projet arguent que l'opportunité du projet est uniquement liée aux bénéfices financiers que vont toucher les agriculteurs. D'autres participants se sont montrés plus conciliants avec les agriculteurs et comprennent l'initiative de leur projet. Les retombées pour la commune ont également été questionnées : la commune de Philondenx va percevoir une partie (20%) de l'IFER, la taxe sur les entreprises de réseaux (de plus, au bout de 20 ans, cette taxe est doublée) sans compter sur la présence d'une taxe d'aménagement dont le versement est unique et sur les potentielles retombées des aménagements autour du futur site agrivoltaïque. Certains habitants craignent également que leurs biens ne soient dévalués en raison de la proximité avec le projet. Ils souhaitent qu'un dédommagement puisse être étudié par GLHD et le collectif d'agriculteurs.

Le sujet des impacts sur la biodiversité et l'environnement a été très peu abordé lors de la concertation. Quelques questions ont été posées sur la phase travaux et sur la phase d'exploitation (circulation, bruit, ondes ...).

Temps 4 : l'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet

Fanny COLOMBO-DECORY explique comment les éléments de la concertation pourraient être intégrés au projet.

Concernant le site agrivoltaïque, le périmètre sera affiné en fonction des contributions, qui seront étudiées à l'aune de leur faisabilité et de leurs impacts à la fois financiers, environnementaux mais également en tenant compte des usages du territoire.

Le projet devrait s'organiser en plusieurs îlots clôturés répartis sur les 84ha. La totalité de la surface ne serait pas occupée par les panneaux. Le découpage en îlots permettrait de conserver une pratique de la chasse ainsi que les haies, fossés et chemins présents sur le site.

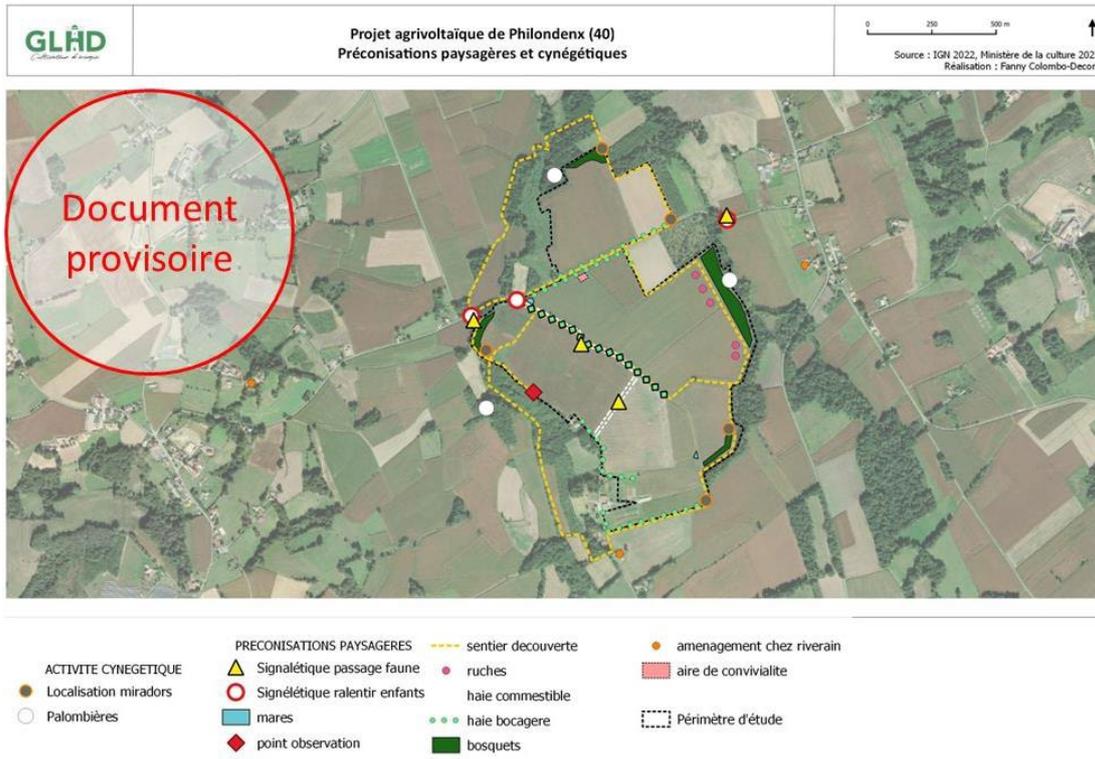
Les questionnements liés à la pérennité des cultures ont été pris en compte dans la conception du projet agrivoltaïque. Les échanges avec le bureau d'étude et les agriculteurs ont permis d'arriver au constat d'une modulation de la fertilité des terres et de la présence de contraintes (érosion du coteau, terres battantes, zones inondables, sécheresses). Il s'agit de terres initialement riches mais qui, en raison des contraintes et aléas, se dégradent. Une étude agricole préalable lancée avec PC CONSULT et le groupe d'agriculteurs est en cours et devrait permettre de confirmer cette tendance pour affiner le projet agricole.

S'agissant de l'insertion paysagère, une carte synthétique a été produite et présentée lors de la réunion de restitution, présentant le projet tel qu'il pourrait être enrichi avec les apports de la contribution. Il est possible que cette cartographie évolue aux grés des contributions et des enjeux identifiés. Les habitants ont fait part de leur volonté de masquer le projet le long de la route départementale. La solution des haies arbustives sur trois rangs a été retenue. Des haies comestibles pourraient également être implantées autour du projet. Les haies présentent les vertus de masquer le projet, favoriser la biodiversité, freiner l'érosion des sols et favoriser l'infiltration pour alimenter les nappes. Elles peuvent également intégrer des arbres fruitiers, et servir de bosquets multi-strates pour favoriser la reproduction de faune sauvage.

La **participation des chasseurs** au projet a permis d'appréhender de nouveaux enjeux : présence actuelle de 3 palombières, l'implantation éventuelle de 3 miradors proches du passage de faune. L'objectif est de maintenir la pratique de la chasse sur ces espaces avec l'installation du projet sur le territoire. Une signalétique adaptée devra permettre de sécuriser le projet et la circulation aux abords du projet.

La **biodiversité locale** sera largement favorisée par les milieux naturels entourant le projet : marres, zones humides, ruches, haies. Les habitants ont également évoqué la possibilité d'installer un parcours loisir/santé autour du projet, un itinéraire de découverte avec des panneaux pédagogiques ou encore un espace d'observation de type affût surélevé. Une carte du territoire non définitive a été présentée aux participants pour leur permettre de visualiser les potentialités.

Enfin, certains Philondennois ont émis le souhait qu'un **espace de convivialité** et de rassemblement soit aménagé autour du projet : il pourrait accueillir des festivités et rassembler les habitants du village.



Cartographie « L'étude de faisabilité des enseignements dans les suites du projet »

Temps 5 : les suites de la concertation

Julie SCHMITT remercie l'ensemble des habitants présents pour leur venue et leur participation aux différentes étapes du processus de concertation. Elle fait également une rapide synthèse pour situer la concertation au regard des ambitions initialement fixées. Le dispositif ambitieux a donné satisfaction, les différentes étapes de la concertation ont permis de recueillir une participation significative des habitants, à la fois sur le plan comptable et qualitatif. Julie SCHMITT rappelle le stade d'avancement du projet et évoque les échéances à venir avec notamment l'enquête publique réglementaire.

Nicolas KHORSI DARROUSSAT conclut la réunion de bilan de concertation en remerciant les participants, notamment pour leur mobilisation tout au long la phase active de concertation. Les contributions recueillies en nombre vont permettre d'adapter le projet aux attentes locales. Il précise les modalités de participation et d'information existantes sur le projet. La participation des habitants est toujours possible jusqu'au lancement de l'enquête publique prévue en 2025. Ils peuvent également partager leurs contributions en continu par email à l'adresse suivante : ferme-agripv-tursan@glhd.fr ou à l'adresse postale : Green Lighthouse Développement Technopole Bordeaux Montesquieu 1 allée Jean Rostand 33650 Martillac. Un formulaire de contact est également prévu sur le site internet Ferme agrivoltaïque du Tursan.

REMARQUES ET QUESTIONS/REPONSES AVEC LA SALLE

Intervention autour de la délibération passée par le conseil municipal de Philondenx

En début de réunion, un habitant et membre du conseil municipal interpelle Thomas FARGEAUDOUX au sujet de la délibération passée et des obligations qu'elle impose au conseil municipal.

Jérôme BOURGEOIS intervient et précise que pour l'ensemble des projets menés par GLHD, la première initiative est de rencontrer les élus des territoires pour expliquer le projet en toute transparence. Dans ce contexte, la délibération permet d'acter le fait que la commune est informée de l'existence du projet et qu'elle ne voit pas d'inconvénient à une étude de faisabilité. Ce participant interpelle GLHD sur le caractère privé du projet et réinterroge le caractère officiel et la valeur juridique de cette délibération ; il regrette qu'une délibération ait été prise puisqu'elle ne semble pas engager le conseil municipal. Une autre membre du conseil municipal ajoute que l'ensemble des habitants de la commune considère le conseil municipal comme responsable d'avoir donné son accord pour la réalisation du projet. Elle précise que la délibération est au centre des débats et que certains habitants pensent qu'elle fait office d'accord pour le projet.

Aménagements projetés en proximité du site

Un habitant en proximité du site intervient. Il précise qu'il a bien pris connaissance des aménagements qui ont été proposés lors de la concertation (zone de loisirs, haie, mare...) mais qu'il ne souhaite pas d'aménagement en proximité de son habitation.

Fanny COLOMBO-DECORY précise qu'il faut en faire part au maître d'ouvrage - ce qui a été fait dans le cas de cette personne puisqu'elle s'est déjà rapprochée de ce propriétaire - et reprecise que les aménagements envisagés sont situés en marge des habitations.

Risque incendie autour du site

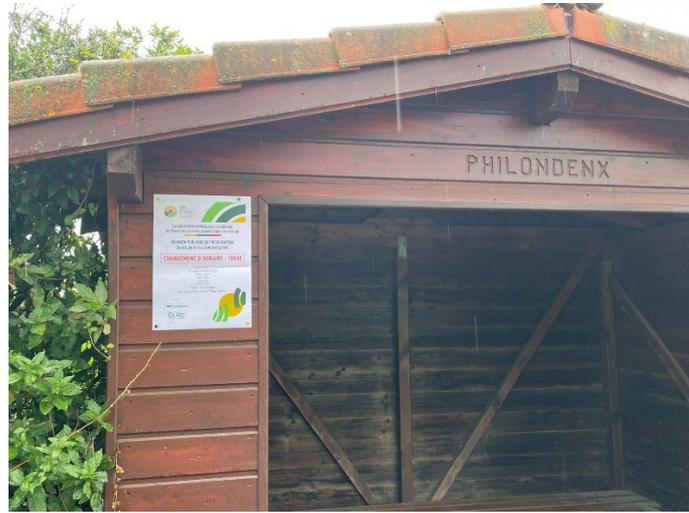
Un habitant interpelle GLHD sur les impacts autour du projet en cas d'incendie. Thomas FARGEAUDOUX revient sur les conditions d'installation des panneaux dans le cadre de projets agrivoltaïques. Il précise que la réglementation évolue continuellement en faveur d'une diminution des risques. De plus, en raison de sa nature agricole, le projet est entretenu très régulièrement, cela permet de réduire les risques relatifs à ce type d'incident. Une concertation préalable avec le SDIS – lors de la présentation du dossier – permet, en outre, de sécuriser les installations. Des citernes sont présentes au sein de chaque îlot de panneaux. Un plan d'intervention incendie est également élaboré au cas où un incident surviendrait sur le site. La proximité des habitants et les caméras positionnées sur la partie projet permettent également d'avoir une surveillance du site et de ses abords.

Responsabilité en cas de tir autour du site

Un habitant pose une question sur la responsabilité en cas de tir accidentel ou d'acte malveillant sur les panneaux durant la pratique de la chasse. Si un tir à destination des panneaux survient et que l'auteur du tir est identifié, l'assurance du maître d'ouvrage se mettra en relation avec la sienne., la responsabilité revient à l'auteur du tir. Jérôme BOURGEOIS précise que s'il est impossible d'identifier le responsable du tir, la prise en charge sera faite par l'assureur du maître d'ouvrage selon les garanties du contrat concerné.

ANNEXES

- L'affichage sur l'espace public



- L'affichage sur le panneau de la mairie de Philondenx



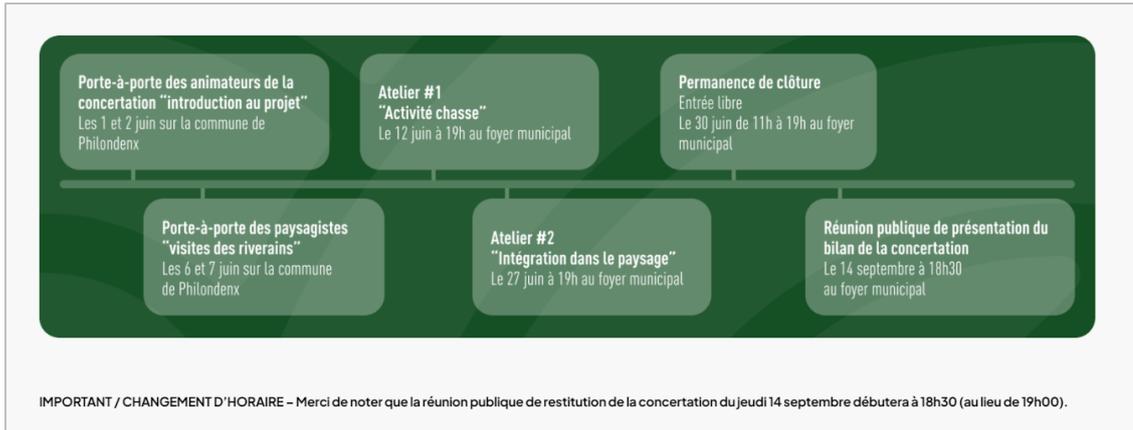
- Les annonces sur le site Internet du projet
Sur la page d'accueil :

Bienvenue sur le site internet du projet de la ferme agrivoltaïque du Tursan.

La phase de concertation préalable volontaire a été officiellement clôturée le 30 juin 2023. Les comptes rendus des temps participatifs sont tenus à jour dans l'onglet « Participation citoyenne ». Rendez-vous le 14 septembre 2023 à 18h30 au foyer municipal de Philondenx pour la réunion de présentation des enseignements de la concertation. Un continuum d'information et de participation est proposé à toutes les parties prenantes jusqu'au lancement de l'enquête publique, prévue en 2025.

IMPORTANT / CHANGEMENT D'HORAIRE – Merci de noter que la réunion publique de restitution de la concertation du jeudi 14 septembre débutera à 18h30 (au lieu de 19h00).

Dans l'onglet « Participation citoyenne » :



- Les travaux des enfants de la classe de CM2 de l'école de Philondenx

